

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE  
**S A M B R E - A V E S N O I S**

**PROJET D'AMÉNAGEMENT  
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**



Arrêt de projet : 05 juillet 2016  
Approbation : 03 juillet 2017

Vu pour être annexé à la délibération n° 17-09 du 07 décembre 2017  
Alain Poyart, Président du SM SCoT Sambre-Avesnois



**SCoT Sambre Avesnois**  
*Une vision d'avenir*



<b>PROPOS INTRODUCTIFS : LES 3 AMBITIONS FONDATRICES DU PADD</b> .....	<b>4</b>
○ 1/ D'un territoire de marges à un territoire interconnecté, coopérant et transfrontalier : <b>RENOUER AVEC L'ATTRACTIVITÉ</b> , l'ambition principale du SCoT Sambre-Avesnois .....	<b>6</b>
○ 2/ Du risque de précarité et du territoire isolé au territoire à énergies positives : <b>IMPULSER DE NOUVELLES FORMES DE DÉVELOPPEMENT</b> .....	<b>7</b>
○ 3/ De la mise en valeur des ressources territoriales à un renouveau du territoire Sambre-Avesnois : <b>CULTIVER LA DIFFÉRENCE POUR EN FAIRE UNE FORCE COMMUNE</b> .....	<b>8</b>
<b>UN PROJET POUR LE TERRITOIRE, TROIS AXES STRATÉGIQUES</b> .....	<b>9</b>
<b>AXE 1 : REPLACER LE TERRITOIRE DANS UNE NOUVELLE DYNAMIQUE D'ÉCHANGES, DE DÉPLACEMENTS ET D'INTERCONNEXION</b> .....	<b>11</b>
○ <b>ORIENTATION 1.1.</b> : Requalifier les principaux axes de communication historiques et raccrocher la Sambre-Avesnois aux territoires voisins .....	<b>12</b>
○ <b>ORIENTATION 1.2.</b> : Promouvoir des alternatives à la voiture individuelle en diversifiant l'offre notamment grâce à l'adaptation de l'offre de transport en commun aux caractéristiques et besoins du territoire .....	<b>20</b>
○ <b>ORIENTATION 1.3.</b> : Développer les communications numériques, les services et les usages .....	<b>25</b>
<b>AXE 2 : METTRE EN PLACE LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ÉQUILBRÉ, COHÉRENT ET SPÉCIFIQUE À LA SAMBRE-AVESNOIS</b> .....	<b>28</b>
○ <b>ORIENTATION 2.1.</b> : Renforcer et optimiser les zones d'activités existantes .....	<b>29</b>
○ <b>ORIENTATION 2.2.</b> : Soutenir et valoriser les filières locales spécialisées d'aujourd'hui et de demain .....	<b>32</b>
○ <b>ORIENTATION 2.3.</b> : Accompagner les acteurs du territoire vers l'emploi et l'entrepreneuriat de demain .....	<b>36</b>
○ <b>ORIENTATION 2.4.</b> : Rééquilibrer l'offre commerciale et enrayer la dévitalisation des centres-villes, des centres-bourgs et des villages .....	<b>41</b>
○ <b>ORIENTATION 2.5.</b> : Protéger l'activité agricole et lui permettre de se développer .....	<b>43</b>
○ <b>ORIENTATION 2.6.</b> : Qualifier et valoriser l'offre touristique, culturelle et sportive .....	<b>46</b>
<b>AXE 3 : RECONQUÉRIR LES ESPACES URBAINS ET RURAUX POUR VALORISER UN CADRE DE VIE ET UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ</b> .....	<b>53</b>
<b>SOUS AXE 3.1. : RENFORCER LES POLARITÉS POUR MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN</b> .....	<b>54</b>
○ <b>ORIENTATION 3.1.1.</b> : Définir une armature urbaine, support de la cohérence du développement en Sambre-Avesnois et garante de l'équité et de l'équilibre territorial .....	<b>55</b>
○ <b>ORIENTATION 3.1.2.</b> : Diversifier l'offre de logements, assurer la mixité sociale et garantir un accès optimal aux services et commerces .....	<b>58</b>
○ <b>ORIENTATION 3.1.3.</b> : Assurer un maillage cohérent du SCoT en matière d'équipements et de services afin de répondre aux besoins de la population .....	<b>62</b>
○ <b>ORIENTATION 3.1.4.</b> : Inscrire, pour le territoire, un objectif d'artificialisation maîtrisé .....	<b>67</b>
<b>SOUS AXE 3.2. : VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET PRENDRE SOIN DU CADRE DE VIE</b> .....	<b>75</b>
○ <b>ORIENTATION 3.2.1.</b> : Maintenir la biodiversité, protéger et retrouver les continuités écologiques : un enjeu environnemental, paysager, économique et identitaire .....	<b>76</b>
○ <b>ORIENTATION 3.2.2.</b> : Préserver la ressource en eau .....	<b>81</b>
○ <b>ORIENTATION 3.2.3.</b> : Prendre en compte et réduire les risques naturels et technologiques, les nuisances sonores et les pollutions .....	<b>84</b>
○ <b>ORIENTATION 3.2.4.</b> : Optimiser la consommation énergétique et développer localement les énergies renouvelables .....	<b>86</b>
○ <b>ORIENTATION 3.2.5.</b> : Réduire, gérer et valoriser les déchets de manière optimale .....	<b>88</b>

# Propos introductifs : LES 3 AMBITIONS FONDATRICES DU PADD



## Article L141-4 du code de l'urbanisme

*"Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement."*

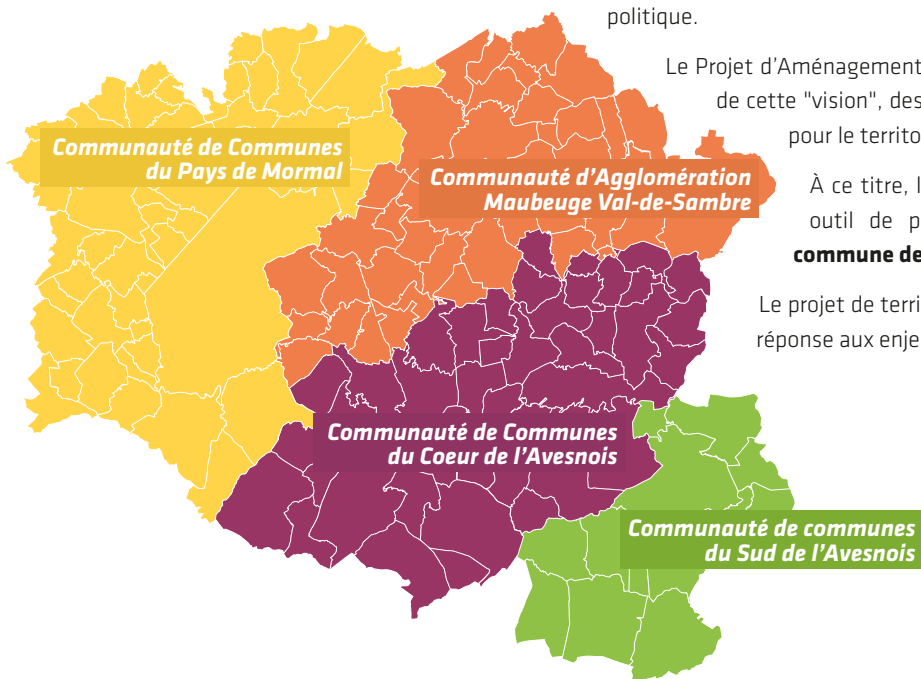


L'élaboration d'un SCoT est un moment privilégié de réflexion sur le territoire. Il s'agit pour les acteurs locaux de travailler ensemble à un projet de développement, pour le territoire. Si le SCoT est un document réglementaire de planification, c'est aussi l'expression d'un projet politique.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est le reflet de cette "vision", des évolutions et des enjeux à moyen et à long terme pour le territoire.

À ce titre, le SCoT est à la fois une démarche de projet et un outil de planification. Il est **l'expression d'une stratégie commune de développement spatial et d'anticipation**.

Le projet de territoire est le socle de construction du SCoT, c'est une réponse aux enjeux mis en évidence par le diagnostic.



## L'ÉCRITURE DU PADD RÉPOND À UN ENSEMBLE DE QUESTIONS :

Quel est le potentiel de ce territoire ?

Quelle est la base de son développement endogène ?

Quels sont les principes de base qui encadreront l'organisation et la croissance du territoire ?

Quelle est l'ambition centrale du territoire ?

Quel est le projet identitaire et fédérateur pour le territoire du SCoT ?

Qu'est ce qui constitue son identité ?

Comment la valoriser ?

Est-ce la dynamisation du territoire (innovation, accélération, renforcement, développement) ?

L'infléchissement de phénomènes (limitation, reconquête, maîtrise) ?

La protection de certains secteurs (interdiction, encadrement, accompagnement) ?

La complémentarité avec des territoires voisins ?

Le présent PADD est conçu comme un document stratégique, **expression de l'ambition du territoire** pour son développement. Il exprime les objectifs des collectivités en fonction des critères énoncés à l'article L.141-4 du code de l'urbanisme. Si le PADD peut être assimilé au "cap" que le territoire se donne, c'est le document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui déterminera les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Synthèse d'un ensemble de documents fondateurs et produit de l'ensemble des visions des acteurs du territoire, et ce à différentes échelles, ce document se veut être une conjugaison possible des ambitions. Il pose des orientations collectives pour **impulser des dynamiques tout en assurant cohérence et équilibre à l'échelle du grand territoire**. À ce titre, plus que la juxtaposition de visions d'acteurs, ce PADD effectue un va-et-vient incessant entre les échelles et les enjeux afin de **mettre en œuvre un projet de territoire composite, diversifié et ambitieux**.

Ce document se nourrit donc de plusieurs documents sources :

- les 4 projets de territoire des 4 EPCI composant le SCoT, CAMVS, CCPM, 3CA et CCSA,
- la charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois,
- les conclusions des différentes commissions et conseils syndicaux organisés lors de la période d'élaboration du SCoT, nourris des travaux des comités techniques,
- la Note des Enjeux identifiés par l'État sur le territoire,
- l'Étude Thiérache (Blezat consulting, Interland).

# 1/ D'UN TERRITOIRE DE MARGES À UN TERRITOIRE INTERCONNECTÉ, COOPÉRANT ET TRANSFRONTALIER : RENOUER AVEC L'ATTRACTIVITÉ, L'AMBITION PRINCIPALE DU SCOT SAMBRE-AVESNOIS

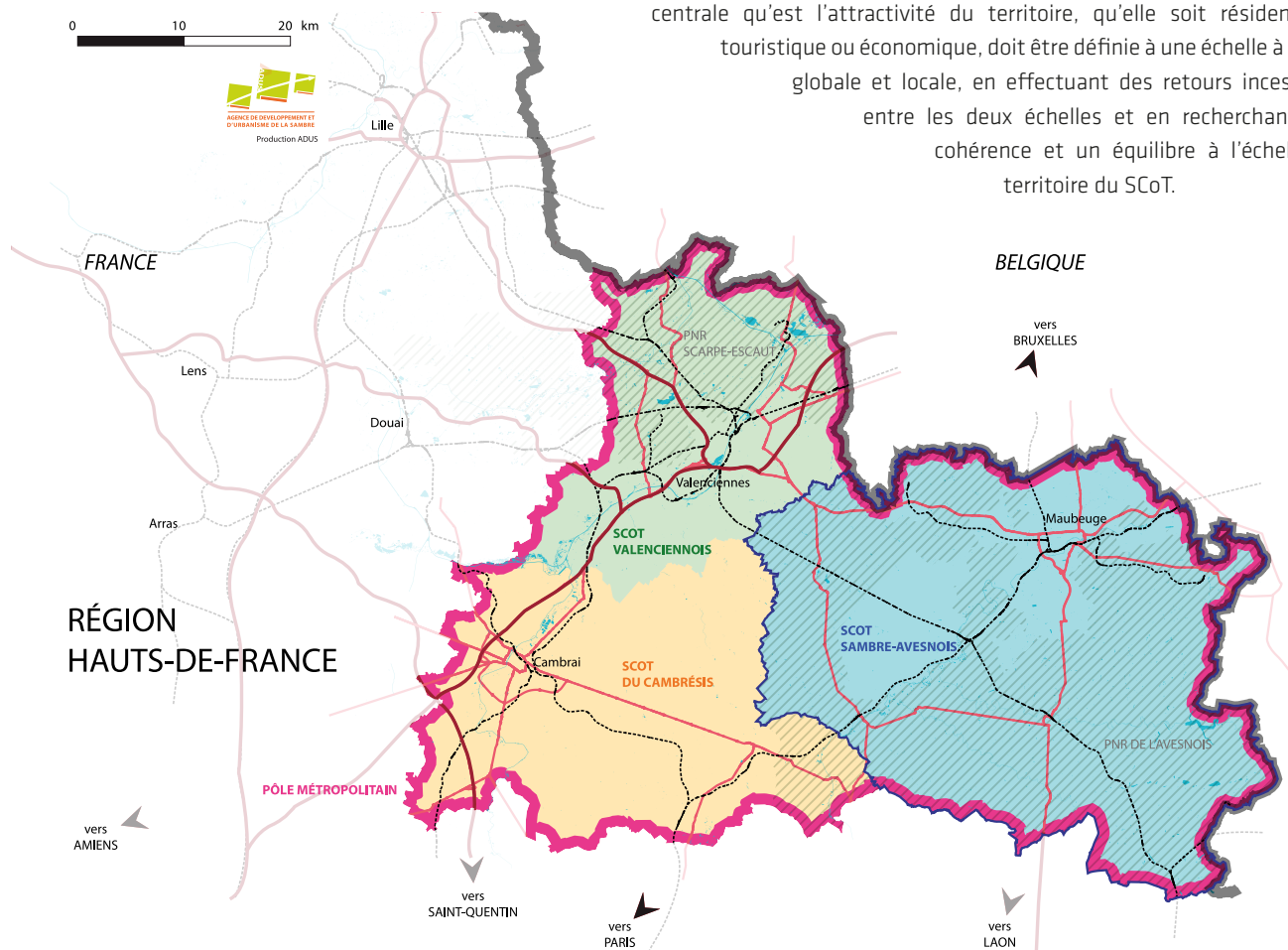
Situé à l'extrême sud du département du Nord, en limite de l'attraction de l'aire métropolitaine lilloise et à la frontière franco-belge, **le territoire du SCoT Sambre-Avesnois souhaite aujourd'hui saisir les opportunités qu'ils lui permettront de passer d'un territoire de marges à un territoire attractif.** La nouvelle donne induite par les périmètres régionaux et sa position stratégique au cœur d'un système urbain transfrontalier peuvent être les moteurs de la mise en valeur des potentiels de l'arrondissement par des coopérations transfrontalières, urbaines-rurales, inter-intercommunalités, avec le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, avec les territoires voisins ou le pôle métropolitain du Hainaut-Cambrésis.

Longtemps perçu comme un territoire enclavé, la Sambre-Avesnois souhaite aujourd'hui **saisir les opportunités qui lui permettront de changer son image et de renouer avec l'attractivité en se basant sur des éléments à la fois localisés et diffus ainsi que sur ses ressources intrinsèques.** Le périmètre du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, labellisé par l'Etat, couvre une partie du territoire du SCoT Sambre-Avesnois ; il permet la mise en œuvre de la conservation de son patrimoine naturel et culturel et constitue à ce titre un gage de qualité de vie sur le territoire.

Le projet de territoire du SCoT vise donc à restaurer la capacité du territoire à maintenir puis attirer à la fois des facteurs de productions, des habitants, mais aussi des touristes. A ce titre, le présent PADD s'appuie sur les "avantages comparatifs" que peut d'ores et déjà offrir le territoire en promouvant ou protégeant un espace diversifié et de qualité.

En effet, la stratégie de développement qui doit permettre de répondre à cette ambition centrale qu'est l'attractivité du territoire, qu'elle soit résidentielle, touristique ou économique, doit être définie à une échelle à la fois globale et locale, en effectuant des retours incessants entre les deux échelles et en recherchant une cohérence et un équilibre à l'échelle du territoire du SCoT.

## TERRITOIRE DU SCOT SAMBRE-AVESNOIS



## 2/ DU RISQUE DE PRÉCARITÉ ET DU TERRITOIRE ISOLÉ AU TERRITOIRE À ÉNERGIES POSITIVES : IMPULSER DE NOUVELLES FORMES DE DÉVELOPPEMENT

Les différentes crises industrielles et les mutations économiques du XX<sup>e</sup> siècle ont fortement marqué le territoire Sambre-Avesnois. Les friches industrielles sont encore nombreuses sur le territoire et les principales villes industrielles se dépeuplent. L'arrondissement est en repli démographique, à l'exception notable du Pays de Mormal. Si ces crises ont marqué le territoire de manière physique, elles ont aussi contribué à en faire un territoire enclavé, trop peu relié aux territoires voisins, et dont les spécificités sont peu reconnues. Ce déficit qu'on peut qualifier de déficit d'image se ressent aussi bien vis-à-vis des territoires voisins, qu'au sein même du territoire du SCoT, le territoire étant très segmenté, inégalitaire.

**Pourtant, de nombreuses ressources sont présentes sur le territoire :** agriculture, patrimoines naturels et culturels, potentiel touristique, énergies renouvelables ; ce sont des fondements de nouvelles formes de développement économique, de savoir-faire, des vecteurs de création de richesses et donc des sources d'attractivité territoriale. **Le territoire souhaite aujourd'hui mettre en valeur ces ressources endogènes, nombreuses et diversifiées, afin de réussir le pari d'un nouvel essor à travers la mise en œuvre d'un projet de territoire volontariste et mosaïque tout en étant partagé et cohérent.**

### Vers un territoire à énergies positives ?

Un territoire à énergies positives est un territoire misant sur ses propres ressources territoriales. Il se fixe des objectifs notamment dans les domaines de l'urbanisme durable, de l'économie verte, de l'économie de proximité, ou encore du tourisme pour son développement durable. Il recherche ainsi de nouveaux moteurs de croissance.

S'inscrire dans une démarche globale et coordonnée de territoires à énergies positives esquisse de nouvelles perspectives d'attractivité territoriale. Le territoire du SCoT Sambre-Avesnois s'inscrit dans cette démarche.

Le territoire vise aujourd'hui cette triple performance, à la fois économique, énergétique et écologique. Celle-ci peut reposer sur des potentiels économiques, sociaux, environnementaux ou institutionnels présents à ce jour, inscrits dans le territoire, mais insuffisamment coordonnés. C'est principalement cette coordination qui sera vecteur de développement territorial. L'effet levier repose sur la coopération territoriale. Le SCoT en est la cheville ouvrière.

**Faire le pari d'un territoire à énergies positives, c'est miser sur la capacité du territoire à amorcer un renouveau basé sur ses propres ressources, sur son paysage, son cadre de vie. Affirmer ses spécificités !**



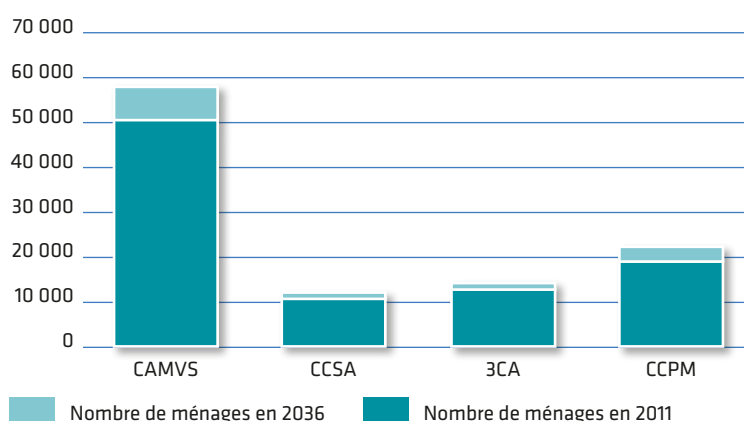
<sup>1</sup> Capacité à absorber une perturbation, à se réorganiser, et à continuer de fonctionner de la même manière qu'avant.

### 3/ DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES TERRITORIALES À UN RENOUVEAU DU TERRITOIRE SAMBRE-AVESNOIS : CULTIVER LA DIFFÉRENCE POUR EN FAIRE UNE FORCE COMMUNE

Le territoire du SCoT Sambre-Avesnois dispose d'un ensemble de ressources territoriales, matérielles et immatérielles. Dans un contexte national et international difficile, la mise en œuvre d'une surenchère concurrentielle ne fonctionne plus. Le territoire du SCoT Sambre-Avesnois a donc fait le choix de miser sur ses propres atouts, nombreux et diversifiés, pour révéler, à l'intérieur de son propre territoire, les leviers qui lui permettront de créer de la différence, de changer son image, et d'enrayer le déclin démographique.

Le changement d'image est en effet identifié comme l'engrenage qui permettra, à plus long terme, au territoire de renouer avec une attractivité touristique, économique et résidentielle et ainsi enrayer 40 ans de recul démographique. **L'objectif affiché est de retrouver en 2036 une augmentation de population de 2,18 % tout en garantissant un cadre de vie de qualité pour les habitants actuels et futurs et un accès équitable aux logements, aux emplois et aux services à tous les âges de la vie.** Le territoire, conscient du défi que cela représente, inscrit dans ce PADD les moyens d'y parvenir.

RÉPARTITION PAR EPCI DE L'OBJECTIF DÉMOGRAPHIQUE DE + 2,18 %  
À L'ÉCHELLE DE L'ARRONDISSEMENT

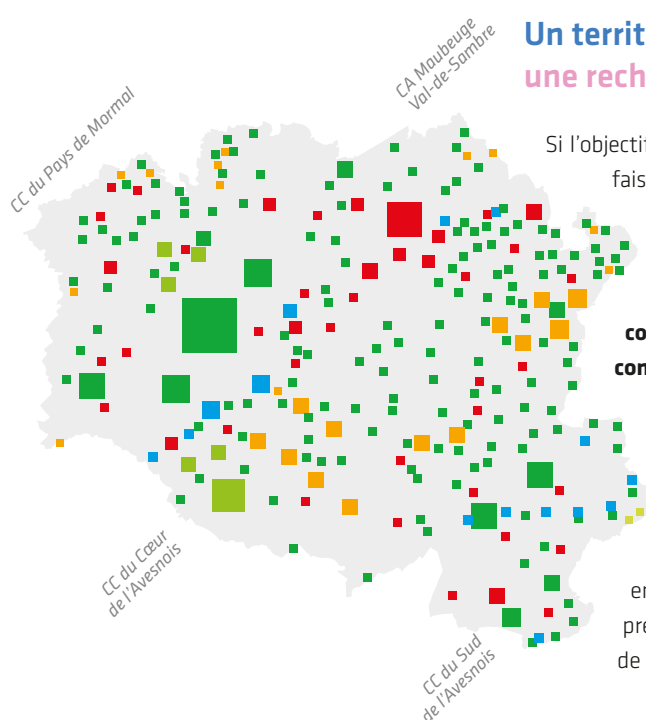


#### Un territoire composite, des identités plurielles : une recherche de cohérence

Si l'objectif de rendre le territoire plus attractif est partagé par l'ensemble des territoires faisant parti du périmètre du SCoT Sambre-Avesnois, les cibles à viser, les outils à mobiliser et les moyens à saisir diffèrent, en fonction des spécificités de chacun.

**Le territoire du SCoT Sambre-Avesnois est en effet marqué par une grande diversité des espaces (et des enjeux) qu'il convient de prendre en compte. S'ils sont diversifiés, ces sous-ensembles doivent aussi trouver leur complémentarité afin de garantir équité et cohérence dans un schéma de cohésion globale.** À ce titre, la mise en œuvre et la réussite du projet de territoire repose sur cette nécessaire prise en compte des spécificités de chacun et sur la mise en cohérence des politiques publiques. Cette cohérence intra territoriale permettra la lisibilité et la visibilité du territoire.

L'enjeu se trouve donc dans la recherche de complémentarités, notamment entre territoires urbains et ruraux. Le SCoT Sambre-Avesnois s'attache aussi à prendre en compte la diversité du monde rural sur le territoire et sur la recherche de synergies entre ces espaces diversifiés.

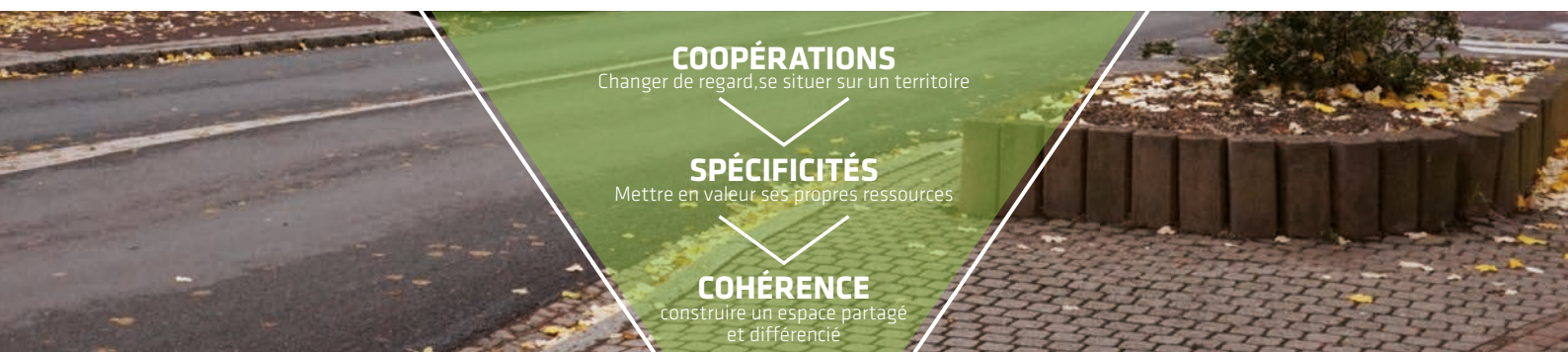




# Un projet pour le territoire, TROIS AXES STRATÉGIQUES

L'écriture du PADD, et du SCoT Sambre-Avesnois de manière plus générale, se construit donc à partir de trois questions fondamentales.

- DE QUELLE OFFRE TERRITORIALE DISPOSE-T-ON ?
- COMMENT LA VALORISER ?
- COMMENT COORDONNER LES ÉNERGIES ET CRÉER DES SYNERGIES ?



Autour de valeurs fédératrices que sont l'équité, la diversité et la complémentarité, le SCoT Sambre-Avesnois s'articule autour de trois axes stratégiques :

**RELIER** les territoires, le territoire, de manière physique, numérique, psychologique, les espaces urbains, les espaces ruraux, les espaces urbains et les espaces ruraux...

**RÉVÉLER** un cadre de vie, une histoire industrielle, une histoire textile, une histoire urbaine, une histoire agricole qui a façonné les paysages, un potentiel de métamorphose, une culture, un patrimoine naturel, agricole, matériel, immatériel, une position stratégique, les atouts du territoire, des territoires...

**RECONQUÉRIR** la ville, les friches, les logements vacants, les cœurs urbains, les centres-villes, les potentialités écologiques des réservoirs de biodiversité, les espaces agricoles, les cœurs des bourgs ruraux, l'image du territoire...

Sous chacun de ces axes se décline un certain nombre d'orientations et de sous-orientations, chacune illustrée de retours d'expériences issus des quatre EPCI.

Le premier axe, **RELIER**, s'organise autour de la notion des échanges et des déplacements ; le deuxième, **RÉVÉLER**, autour de la mise en place de conditions d'un développement économique équilibré, cohérent et spécifique à la Sambre-Avesnois. Enfin, le troisième axe, **RECONQUÉRIR**, s'attache à affirmer la volonté du territoire de valoriser son cadre de vie et son environnement de qualité.

Ces axes stratégiques dialoguent entre eux, n'existent pas et ne vivent pas de manière indépendante. Aucune action du projet de territoire ne s'entend en tant que telle. Là est la philosophie du PADD du SCoT Sambre-Avesnois.



### AXE RELIER

Replacer le territoire dans une nouvelle dynamique d'échanges, de déplacements et d'interconnexion



### AXE RÉVÉLER

Mettre en place les conditions d'un développement économique équilibré, cohérent et spécifique à la Sambre-Avesnois



### AXE RECONQUÉRIR

Reconquérir les espaces urbains et ruraux pour valoriser un cadre de vie et un accompagnement de qualité

## > CLEF DE LECTURE DU PADD

**ZOOM**  
Territorial....

Des retours d'expérience issus des quatre EPCI exemplifient certaines des thématiques abordées. Ces enjeux sont issus des projets de territoire des quatre EPCI. Ils sont donnés à simple vocation illustrative et ne constituent pas en eux-mêmes des orientations du PADD du SCoT.

**ZOOM**  
Thématique....

Les zooms thématiques énoncent et explorent des enjeux spécifiques aux orientations déclinées.

**PERSPECTIVES**

Les perspectives visent à dépasser le cadre du PADD et à croiser l'ensemble des thématiques placées au cœur du SCoT.

## AXE 1 DU PADD

*Replacer le territoire dans une nouvelle dynamique d'échanges, de déplacements et d'interconnexion*

# RELIER

Ce premier axe stratégique du SCoT s'intéresse à la thématique des déplacements et des échanges, infra et inter-territoriaux, physiques et numériques.

### ORIENTATION 1.1. :

REQUALIFIER LES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION HISTORIQUES ET RACCROCHER LA SAMBRE-AVESNOIS AUX TERRITOIRES VOISINS

### ORIENTATION 1.2. :

PROMOUVOIR DES ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE EN DIVERSIFIANT L'OFFRE NOTAMMENT GRÂCE À L'ADAPTATION DE L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN AUX CARACTÉRISTIQUES ET BESOINS DU TERRITOIRE

### ORIENTATION 1.3. :

DÉVELOPPER LES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES, LES SERVICES ET LES USAGES

# Orientation 1.1 :

## Requalifier les principaux axes de communication historiques et raccrocher la Sambre-Avesnois aux territoires voisins

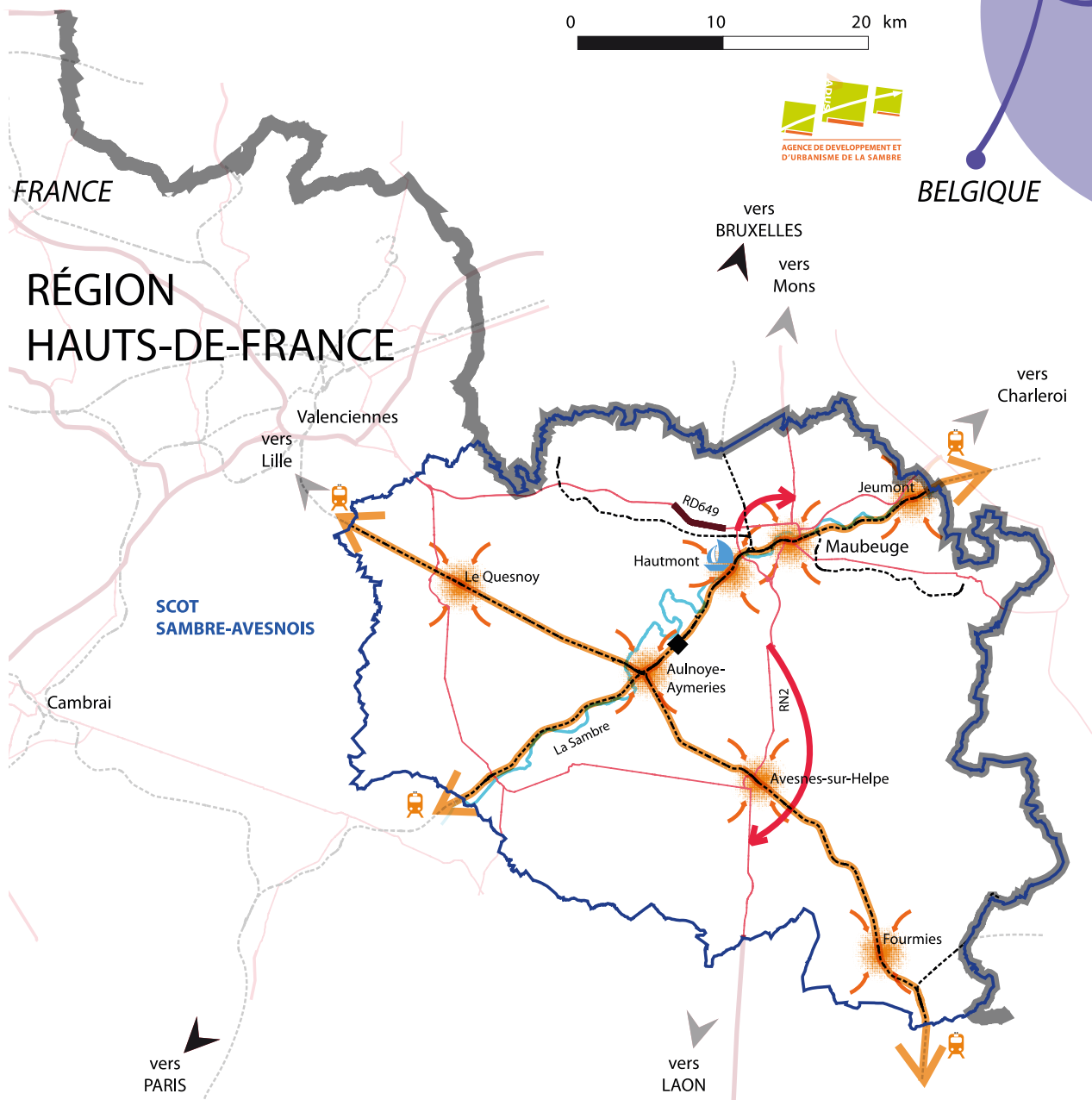







Le territoire Sambre-Avesnois est situé au carrefour de grands axes de communication historiques, qu'ils soient routiers, ferrés ou fluviaux. Jusqu'au tout début des années 1970, cette qualité de carrefour a pleinement joué son rôle de moteur économique, d'autant plus que la frontière et ses barrières douanières favorisaient l'introduction de capitaux belges dans l'économie locale. Aujourd'hui, l'enjeu pour le territoire est de renouer avec cette situation de carrefour en priorisant et accompagnant les investissements. À titre de rattrapage, les efforts sont à mener sur le réseau routier, sans pour autant négliger des axes tout autant structurants pour le territoire : l'axe fer et l'axe fluvial.




### ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES AXES ROUTIERS STRUCTURANTS : L'ACCESSIBILITÉ ROUTIÈRE INTERNE ET EXTERNE, UN ENJEU MAJEUR POUR LE TERRITOIRE



#### > RAPPEL DU DIAGNOSTIC

La RN2, axe historique Paris-Bruxelles devient, dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, un axe de plus en plus inadapté, de par son gabarit, aux besoins de l'économie moderne qui favorisent transports routiers et rapidité. Il est bientôt considéré comme plus intéressant de relier Paris et Bruxelles par l'A1 via Lille, bien que la voie autoroutière Lille-Bruxelles ne soit pas achevée. Mais la fin de la RN 2 comme axe majeur européen intervient en 1972 avec l'ouverture de l'A2, embranchement de l'A1 entre Paris et Bruxelles, via Cambrai et Valenciennes. Depuis cette ouverture, la RN2 a fait l'objet de travaux de requalification et de mise à deux fois deux voies, quoique non terminés, entre Paris et Laon pour rejoindre l'A26 sans que l'axe Laon-Mons, via Maubeuge, ne connaisse de réelle mise aux normes en termes de gabarit ou de contournement d'agglomération. Quelques points noirs ont été aménagés (contournements d'Étroeungt et de Maubeuge ouest), d'autres font encore l'objet de projets lointains. Les récents travaux entrepris en continuité du contournement ouest de Maubeuge ne permettent pas, en l'état, de retrouver dans la RN2 son rôle d'axe majeur permettant d'irriguer économiquement le territoire. Ne subsistent que les nuisances liées à un trafic poids lourds non négligeable au cœur des villages ou villes traversés, en particulier Avesnes-sur-Helpe.



-  Périmètre du SCOT Sambre-Avesnois
  -  Axes primaires
  -  Voies ferrées
- ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES AXES ROUTIERS STRUCTURANTS
-  Optimisation de la RD 649 (tronçon La Longueville /Feignies)
  -  Contournement de Maubeuge et mise à 2X2 voies de la RN2

- PRIORISER LES INVESTISSEMENTS SUR L'AXE FER ET LES PÔLES GARES
-  Conforter les gares d'arrondissement  
Travailler sur l'intégration urbaine des gares  
Valoriser les pôles urbains confortant les pôles multimodaux  
Organiser le rabattement vers les gares
  -  Valoriser la présence locale du futur centre d'essai ferroviaire et diffuser la dynamique au sein des lignes ferroviaires stratégiques pour le territoire
  -  Amélioration de la liaison ferroviaire Val de Sambre/Lille, Avesnois/Lille et Val de Sambre/Paris

- TIRER PROFIT DE LA SAMBRE CANALISÉE
-  Réouverture du canal de la Sambre, véritable identité du territoire
  -  Projet de port à sec à Hautmont

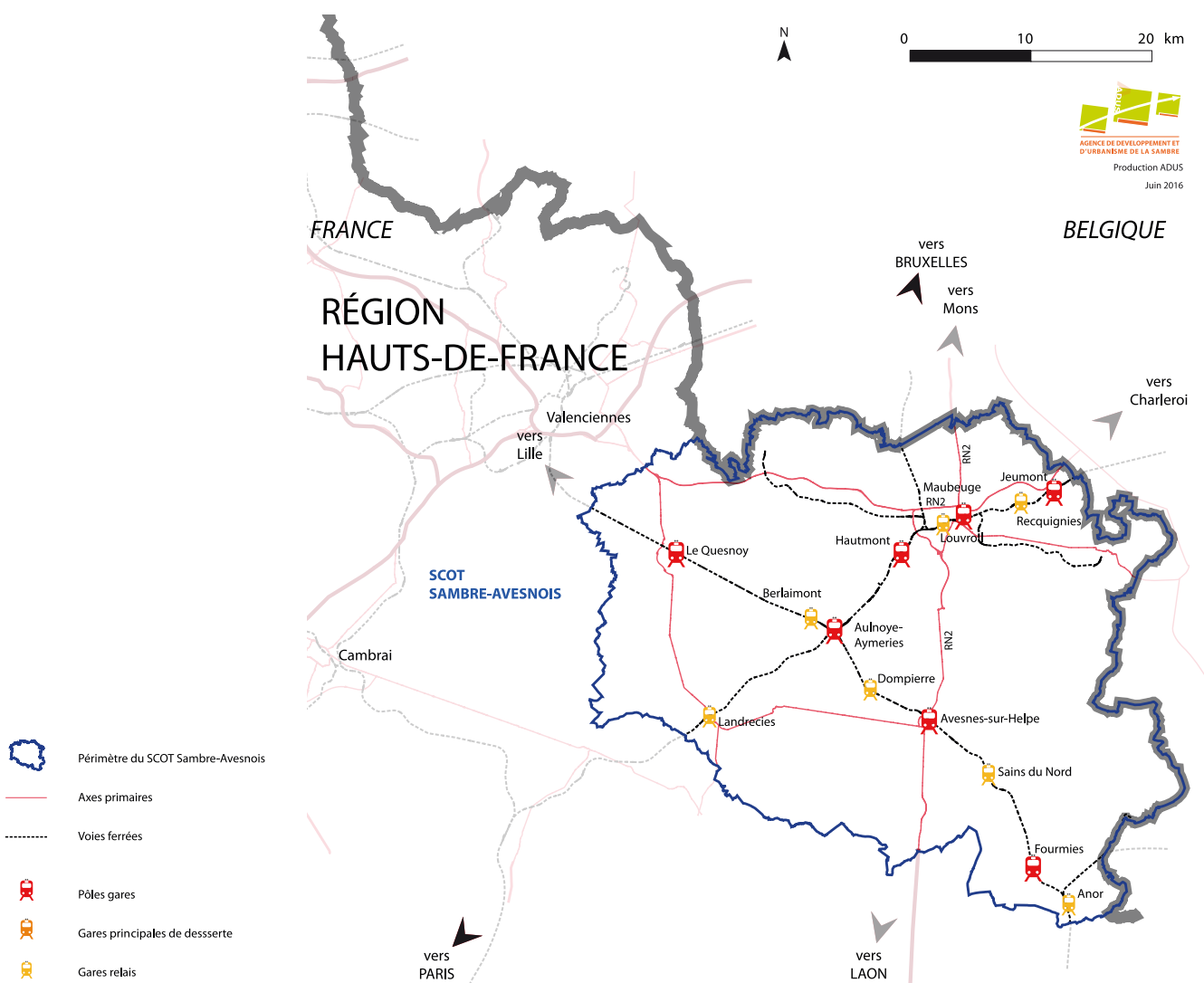
## > ENJEUX

La mise à 2 fois 2 voies de la RN 2 est un enjeu capital pour le territoire puisqu'elle permettra de mieux drainer la Sambre-Avesnois en direction du réseau autoroutier nord-européen, via Mons ou Charleroi, en direction de Paris et de l'axe Strasbourg/Milan, via Laon et Reims (A 26) et en direction des ports de l'Atlantique, via Saint-Quentin. Outre l'intérêt lié à l'économie et à une meilleure mobilité, la requalification de cette voie très accidentogène permettra de réduire les diverses nuisances qui lui sont liées.

De la même façon, l'optimisation de la RD 649 (tronçon La Longueville - Feignies) et le contournement de Maubeuge représentent des enjeux majeurs qui permettront une réelle irrigation de la Sambre industrielle de Valenciennes à Jeumont voire en direction de Charleroi.

Le développement de ces axes structurants et l'enjeu d'amélioration des liaisons sont des outils qui permettront de favoriser des dynamiques d'échanges en Sambre-Avesnois et entre la Sambre-Avesnois et les territoires voisins (Valenciennes, Mons, Charleroi, Chimay, Hirson...). Il apparaît parallèlement essentiel que le territoire se positionne dans son environnement plus large, notamment dans des rapports de coopération.

## PRIORISER LES INVESTISSEMENTS SUR L'AXE FER ET LES PÔLES GARES



## > RAPPEL DU DIAGNOSTIC

Jusqu'en 1992, deux axes ferrés de niveau international traversent le territoire en se croisant à Aulnoye-Aymeries : l'axe Paris/ Charleroi/Berlin/Moscou, dont une dérivation se dirige vers Bruxelles, via Maubeuge et l'axe Calais-Bâle. Ces deux axes sont alors très fréquentés, tant par le trafic passager que par le trafic fret. L'ouverture successive des lignes à grande vitesse TGV-Nord, Thalys et Eurostar court-circuitent ces deux lignes historiques et éloignent le trafic passager de Sambre-Avesnois.

- La voie Nord-Sud, reliant Maubeuge à Paris, dont le trafic passager risque d'être remis en cause, est toutefois essentielle pour assurer la mobilité indispensable au fonctionnement et au développement des entreprises de Sambre-Avesnois.
- La voie Est-Ouest conserve néanmoins une certaine importance grâce notamment au trafic marchandise tant via Jeumont que sur l'axe Calais-Bâle, et au trafic passager lié à la ligne TER Lille-Hirson. Le territoire émet le souhait de permettre une liaison TER Fourmies-Lille en moins d'une heure.

## > ENJEUX

**L'amélioration de la liaison ferroviaire Val de Sambre / Lille** ainsi que la liaison Avesnois/ Lille (à partir de Fourmies et d'Avesnes) et la liaison Val de Sambre / Paris tout comme le **développement de lignes départementales de cars en trajets directs de manière complémentaire au train** sont des enjeux majeurs pour le territoire.

Les investissements devraient améliorer les échanges avec les pôles d'emploi majeurs que sont Lille et Valenciennes ou, du sud de l'Arrondissement vers le pôle de Maubeuge, sans accroître ou même en diminuant les déplacements automobiles. Enfin, le territoire souhaite la réouverture du dossier concernant la ligne TERGV Maubeuge-Lille.

Il est primordial de **conforter les principales gares de l'arrondissement afin d'encourager les reports modaux et d'efficacement relier les habitants aux principaux équipements, services et bassins d'emploi.**

Le programme régional de rénovation des gares et d'aménagement des pôles d'échanges inscrit la gare de Fourmies comme "gare restant à réaménager". Les réflexions sur les pôles gares doivent questionner le cadencement des trains mais aussi, plus généralement, le **rôle de la gare dans la dynamisation du commerce et des services**. Il est essentiel de travailler sur l'intégration urbaine de la gare de manière à favoriser une évolution des parts modales rééquilibrant l'usage de la voiture au profit du transport en commun et des modes actifs.

La réflexion sur les pôles gares doit donc aussi intégrer la gare d'Avesnes-sur-Helpe, identifiée comme pôle supérieur par le SCoT, et qui irrigue les équipements et services présents sur l'Avesnois. En effet, d'après la SNCF, le nombre de montées/descentes par rapport aux nombres de TER desservant la gare d'Avesnes-sur-Helpe est équivalent à celle de Fourmies en 2010.

**Ces réflexions permettront d'engranger des dynamiques en termes d'interconnexion des modes de transport (routes, canaux, voies ferrées, mobilités douces) et de valoriser des projets urbains confortant les pôles multimodaux.**

Par ailleurs, la priorisation des investissements sur l'axe fer permettrait de valoriser les infrastructures de transport en matière de fret, et notamment celui généré par l'exploitation des carriers. Le SCoT se donne comme objectif **d'augmenter la part modale du fer par rapport à la route concernant le transport de marchandises.**

Une accessibilité du territoire performante au niveau ferré permettra par ailleurs de pouvoir **développer des modes alternatifs dans la desserte des derniers kilomètres en cœurs urbains** et de favoriser des formes de logistiques urbaines plus efficaces énergétiquement parlant.



# ZOOM

## Territorial....

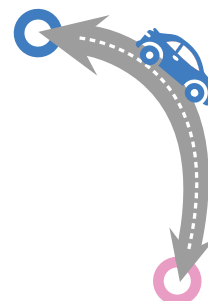


AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

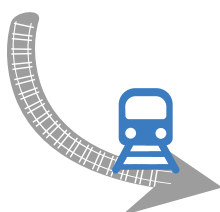
La CAMVS inscrit dans son projet de territoire le développement de l'accessibilité du territoire et de lutte contre son désenclavement :

### Les liaisons routières

- Soutien à la réalisation du contournement Nord de Maubeuge
- Soutien à la réalisation du contournement d'Avesnes-sur-Helpe
- Soutien au développement des lignes départementales de cars en trajet direct depuis Valenciennes ou Fourmies de manière complémentaire au train
- Accompagnement de la réalisation de la RN54 entre Erquelines et Thuin en direction de Charleroi et de la mise à 2x2 voies de la RN2 vers Mons



### Les liaisons ferroviaires



- Développement des cadencements du Val de Sambre vers Lille
- Renforcement des TET Maubeuge/Aulnoye- Aymeries/ Paris
- Soutien aux liaisons rapides et au rétablissement des lignes vers la Belgique

### La voie d'eau

- Accompagnement de la réouverture de la Sambre
- Participation à la mise en œuvre opérationnelle du port d'Hautmont et des haltes fluviales comme éléments moteurs de la politique touristique de la Sambre



Dans la perspective d'une meilleure accessibilité vers la Belgique, la CCPM soutient la réalisation du contournement Nord de Maubeuge et, si le contournement nord de Maubeuge ne se connectait pas à la RD649 dans sa partie à 2x2 voies, le doublement de la RD649 jusqu'à sa connexion avec la RN2 (tronçon La Longueville - Feignies).

Par ailleurs, à travers son projet de territoire, la CCPM souhaite valoriser la réalisation du contournement d'Orsinval, le développement des cadencements des lignes ferroviaires vers Lille ainsi que le pôle d'échanges multimodal de la gare de Le Quesnoy.





## TIRER PROFIT DE LA SAMBRE CANALISÉE

### > RAPPEL DU DIAGNOSTIC

Le canal de la Sambre permet de mettre en relation les réseaux à grand gabarit nord-européens avec Paris et les grands ports de la Seine. Il est fermé depuis 2005 du fait de la fragilité du pont-canal de Vadencourt, en Picardie.

Bien que de petit gabarit, la Sambre joue un rôle important dans le développement du tourisme fluvial et dans les alternatives au transport poids-lourds, en particulier dans le transport des pondéreux tels les granulats extraits des nombreuses carrières du territoire.

### > ENJEUX

La **réouverture du canal de la Sambre** est vitale pour le développement de l'économie touristique, pour celui d'activités diversifiées liées à l'eau (Port d'Hautmont) et pour respecter l'objectif de diminution des gaz à effet de serre par une alternative au transport des marchandises, en particulier des pondéreux, par des flottilles de camions. Il s'agit par ailleurs d'utiliser ce vecteur pour affirmer une identité du territoire, tout en valorisant un axe majeur de la Trame Verte et Bleue.





## Le projet de port à sec d'Hautmont

La ville d'Hautmont a pour projet la création d'un port à sec sur la friche STP, ancienne usine sidérurgique exploitée jusqu'à la fin des années 1980.

- la moitié des 5 halles, les plus près de la rivière seront dédiées au port à sec et à un hall d'exposition pour des bateaux d'occasion. La vocation du port à sec est essentiellement liée à la plaisance
- l'autre moitié des halles sera dédiée au pôle multimodal et à l'implantation d'entreprises

## Le port à sec : qu'est-ce que c'est ?

### Le parc de stockage

- des places d'hivernage couvertes et sécurisées 128 places disponibles en port à sec dont 66 petits bateaux dans des racks et 62 grands bateaux dans des bers...
- une manoeuvre par pont-roulant pour les plus grosses unités (40 tonnes)
- une darse permettant une mise à l'eau au sec
- des services d'entretien, de réparation,
- des services connexes: station d'avitaillement, pompe eaux noires et grises, aire de carénage, schipchandler...
- créer une vitrine du bateau d'occasion

### Le hub

Emplacement permettant de charger et décharger des marchandises, profitant de la darse et des ponts roulants, avec à terme :

- la réutilisation de l'embranchement ferroviaire, sur la ligne Creil-Jeumont,
- le développement de nouveaux modes de transport de marchandises (ex : barges) afin d'irriguer la vallée industrielle, ou la remise en route du transport de marchandises (potentiel de 300 000t/an),
- la création d'une voirie interne desservant uniquement le pôle multimodal.

### L'accueil d'entreprises

- 9 300 m<sup>2</sup> de locaux à louer (logistique ou autre)



## PRÉCONISER DES ORIENTATIONS RELATIVES AUX AXES PAYSAGERS STRUCTURANTS, ROUTIERS ET FLUVIAUX

- Maîtriser l'urbanisation le long des axes pour préserver les perspectives paysagères
- Encourager l'application de mesures exemplaires en termes d'intégration paysagère des bâtiments d'activités et des habitations
- Veiller à la préservation de l'intérêt paysager de ces axes lors de la réalisation d'aménagement



## Orientation 1.2 :

Promouvoir des alternatives à la voiture individuelle en diversifiant l'offre, notamment grâce à l'adaptation de l'offre de transport en commun aux caractéristiques et besoins du territoire



### FACILITER LES ÉCHANGES SUR LE TERRITOIRE EN PASSANT PAR UNE OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN EFFICACE ET INTERCONNECTÉE

#### > RAPPEL DU DIAGNOSTIC

L'offre en transports en commun s'organise de manière assez bien diversifiée spatialement mais elle est inégale en termes d'intensité de service. Elle ne répond pas aux besoins des usagers alors qu'un tiers des ménages de l'arrondissement sont non motorisés.

Le réseau ferré maille le territoire sous forme de croix de Saint-André et dessert les principaux pôles urbains, à l'exception des pôles secondaires de Bavay et de Solre-le-Château.

L'offre routière, à travers le réseau Arc-en-Ciel du Conseil Départemental, est beaucoup plus étendue et couvre tout le territoire. Son impact est toutefois limité puisque son rôle est avant tout de desservir les établissements scolaires. La faible fréquence des dessertes aux arrêts, comme les amplitudes horaires, ne permettent pas de s'appuyer sur une offre en transports en commun accessible à tous, en particulier dans le domaine des trajets domicile/travail.

Les transports urbains ne concernent que la Sambre industrielle. La desserte vers les autres communes de l'arrondissement est faible. Dans son périmètre assigné (PTU, périmètre de transports urbains), le SMTUS offre une bonne couverture (Stibus) complétée par un service de Transport A la Demande dans le secteur d'Aulnoye-Aymeries (Filobus). Depuis 2008, une ligne (Viavil) de transports en commun en site propre (TCSP) offre une desserte à haute cadence entre Maubeuge et le centre commercial de Louvroil-Hautmont

## > ENJEUX

**Promouvoir des alternatives à la voiture individuelle** permettra de réduire les charges de mobilités et l'impact environnemental pour les ménages pourvus de voiture en centres urbains ou en périphérie.

La limitation de l'usage de la voiture doit passer par la **promotion de nouvelles pratiques de mobilité**, alternatives à la voiture individuelle et adaptées à chacun des territoires, urbains comme ruraux (aires de covoiturage, auto-partage, transport à la demande, rabattement vers les gares...). Il est par ailleurs essentiel d'organiser le rabattement vers les pôles définis dans l'armature urbaine (cf. orientation 3.1.) afin d'irriguer l'ensemble des pôles.

Le schéma interdépartemental de covoiturage du département du Nord identifie des sites de covoiturage et la répartition des places de stationnement en fonction des flux de mobilité. Pour la Sambre-Avesnois, 13 sites sont susceptibles d'accueillir environ 289 véhicules.

À ce titre, il est un enjeu prioritaire de **réduire les besoins en déplacement en liant systématiquement urbanisme et transports**. Ce ne sont pas les infrastructures de transport collectif qui doivent suivre le développement urbain mais le développement urbain (habitat, activités, commerces, équipements...) qui doit s'adapter aux infrastructures de transport collectif quand celles-ci existent. Pour réduire les besoins de déplacements, en particulier automobiles, les axes de réflexion favoriseront les nouvelles implantations urbaines, quelles qu'elles soient, qui s'implanteront en renouvellement de la ville sur elle-même, le long des axes de transports collectifs lorsqu'ils existent, à proximité des points d'arrêts (train, bus) ou des pôles d'échanges et plus particulièrement des pôles-gares (pôles multimodaux).

Définir une stratégie de développement urbain articulée prioritairement aux abords des réseaux structurants de transports en prenant en compte le potentiel de résidents aux abords des gares et des BHNS, ainsi que les potentialités de **densification aux abords de celles-ci doit permettre d'enclencher des processus de renouvellement urbain attractifs et qualitatifs, en lien avec la notion d'urbanisme durable** (opérations de qualité, denses et multifonctionnelles, véritables vitrines du territoire). Lier ces quartiers de gare aux centres-urbains est un enjeu majeur de requalification des centres-villes.

Le **développement de plates-formes multimodales** train/bus ou bus urbains/ bus interurbains devra s'élargir sur le territoire en s'accompagnant d'un effort permettant un accès facile et sécurisé à celles-ci (stationnement automobile et cycle, cheminements doux, plate-forme de co-voiturage...). Le développement de la complémentarité des modes de transport doit favoriser le déplacement des personnes et des marchandises, en considérant l'ensemble de la chaîne de déplacement.

La promotion des alternatives à la voiture individuelle doit donc s'accompagner d'une **optimisation et d'un développement de l'offre de transports en commun et de leur usage par le plus grand monde** pour, in fine, améliorer le niveau de services et la praticité des usages. C'est aussi un vecteur non négligeable de l'accès des personnes les plus fragiles aux équipements ou services qu'offre la ville.

L'enjeu donc concerne à la fois la prise en compte des infrastructures de transport existantes et de leur renforcement (fréquence, amplitude horaire), le besoin d'extension des réseaux vers les zones actuellement peu ou pas desservies et la facilité, pour l'utilisateur, de passer d'un système de transports en commun à l'autre sans rupture. Le billet "unique" envisagé



## PERSPECTIVES

### Mobilité, développement économique et emploi

Disposer d'un territoire connecté, c'est aussi lutter contre les phénomènes de "populations captives", en leur facilitant l'accès à la formation, à l'emploi, ou simplement à la société.



par le Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports (SMIRT) permettrait de faciliter l'intermodalité en la rendant par ailleurs moins onéreuse.

Il apparaît en effet que les transports en commun sont massivement utilisés pour les déplacements domicile/travail dès lors qu'une offre efficace (vitesse, amplitude horaire, fréquence) existe, comme on a pu le constater lors de la mise en place de Viavil, dont la fréquentation a doublé dès les premiers mois. La dépendance aux transports en commun de nombreux "captifs" dépourvus d'automobile est le premier handicap pour l'accès à l'emploi quand ces transports sont inexistantes ou inadaptés.

En zone urbaine, les zones d'urbanisation nouvelles devront être implantées en priorité à proximité des plates-formes de transports en commun ou par une desserte directe de ces zones par les transports en commun, le long des axes routiers les plus fréquentés, voire le long des axes ferroviaires. Le développement ou la création des pôles d'emploi, pôles commerciaux et centres de formation devront être liés à une desserte par les transports collectifs performante.

## ZOOM Territorial....



La Communauté de Communes Sud Avesnois encourage la création de plates-formes d'aires de co-voiturage en versant un fonds de concours aux communes.



## DIMINUER LES OBLIGATIONS DE DÉPLACEMENT EN FAVORISANT LA VILLE PLURIELLE ET L'USAGE DES MODES DOUX

### > RAPPEL DU DIAGNOSTIC

La mono-fonctionnalité de l'urbanisation s'est fortement développée depuis un demi-siècle, profitant de l'essor de l'automobile tout en encourageant l'usage. Les villes, bourgs et parfois villages ont vu se développer des quartiers ou des secteurs dédiés à une seule typologie de logement. Les commerces ont fui les centralités, en les dévitalisant, pour profiter d'un foncier peu onéreux et d'une accessibilité automobile idéale, accentuant ainsi l'artificialisation des terres agricoles et rendant plus encore les populations tributaires de l'automobile ; des locaux d'enseignement ou d'activités de services à la population se sont implantés dans des zones d'activités...

## > ENJEUX

La promotion de liaisons douces et sécurisées entre les équipements et les quartiers d'habitation, et au sein même des quartiers, sera priorisée.

Un des objectifs du SCoT sera de **freiner et d'inverser dans la mesure du possible cette tendance à la mono-fonctionnalité**. Renforcer la compacité et diversifier la fonctionnalité des noyaux urbains permettront de favoriser les déplacements piétons ou cyclistes. Les projets d'aménagement veilleront ainsi à **assurer la diversité sociale et intergénérationnelle**, à permettre aux commerces (quelle qu'en soit la taille), aux services et aux activités économiques compatibles avec l'habitat, de se rapprocher des habitants et ainsi de **retrouver la ville "plurielle"**.

Il ne suffit cependant pas de diversifier les fonctions dans les centres-villes, les bourgs ou les villages, pour que l'usage de la marche à pied ou de la bicyclette prenne le relais de l'automobile. Il est nécessaire de **réduire la place de l'automobile** au sein des centralités et des quartiers nouveaux ou en cours de réhabilitation. Donner une meilleure place aux modes de transport doux doit passer par une réduction et une meilleure gestion (en améliorant la rotation des véhicules sur les places existantes, par exemple) du nombre de places de stationnement, et un meilleur partage de l'espace public entre automobiles, piétons et cyclistes.

Le **maillage de voies spécifiquement dédiées aux piétons et aux deux-roues** (véloroutes et voies vertes) doit se poursuivre et s'amplifier, en s'appuyant plus particulièrement sur les orientations définies par les plans régionaux et départementaux des deux-roues.

La **réalisation de couloirs pour deux-roues** est indispensable pour assurer la sécurité de ce mode de déplacement, condition de son développement. Les déplacements doux interurbains doivent être développés par la création de pistes cyclables physiquement séparées de la circulation automobile et ce, particulièrement, le long des principaux axes routiers.

La **requalification ou la réalisation de cheminements piétons** est la condition d'un moindre usage de l'automobile. L'élargissement des trottoirs, la sécurisation des traversées de voiries, la limitation de la vitesse, sont des éléments qui permettront un usage plus important de la marche à pied. On cherchera, par ailleurs, à raccourcir les distances entre habitat et générateurs de flux (services, équipements, commerces...) par la création de cheminements spécifiquement piétons et par la promotion d'une mixité fonctionnelle à l'échelle de la ville.

On cherchera enfin, parallèlement, à développer une offre de stationnement adaptée et sécurisée pour les deux-roues (lieux de travail, équipements, habitat...) et à maîtriser l'offre de stationnement automobile au travers du PDU, des PDE, et des PLU(i).



# ZOOM

## Territorial....



La CCPM valorise à travers son projet de territoire une diversification des modes de déplacements par la réalisation du pôle d'échanges multimodal de Le Quesnoy, l'aire de covoiturage de Wargnies le Grand, la création de véloroutes et notamment la mise en œuvre de trois nouvelles voies cyclistes autour de la liaison 31 Valenciennes-Aulnoye Aymeries et l'expérimentation des bornes de recharge à destination des véhicules électriques.



AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

La CAMVS inscrit dans son projet de territoire l'optimisation des déplacements en encourageant de nouvelles formes de mobilité :

- **Développement des pôles gares :**

multimodalité favorisant l'usage des déplacements doux, aménagement autour des gares pour faciliter les correspondances



- **Renforcement du covoiturage** avec la création d'aires de covoiturages et le développement d'une nouvelle stratégie de communication



- **Poursuite du déploiement des bornes de recharge et développement de la politique d'achat des véhicules électriques**, la CAMVS étant pionnière en la matière



- **Adaptation de l'offre de transports collectifs** (Transport à la demande en milieu rural)



- Poursuite de l'aménagement des **Véloroutes Voies Vertes**



*Un PDU est en cours d'écriture. Il réaffirmera ces principes.*



L  
I  
E  
R



# Orientation 1.3 : Développer les communications numériques, les services et les usages



## > RAPPEL DU DIAGNOSTIC

L'accès aux communications numériques n'est pas semblable pour tous. De nombreuses inégalités, géographiques ou sociales, entravent l'usage ou l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces disparités sont appelées "fracture numérique" ou "fossé numérique". Elles recouvrent trois principales inégalités, les zones d'ombre pour le téléphone portable, l'accès au très haut débit pour l'Internet, et plus important encore, l'accès au matériel informatique et numérique et aux compétences nécessaires.

Quelques zones d'ombre subsistent encore sur le territoire en téléphonie portable, que les collectivités cherchent à résorber. Les principaux problèmes concernent la zone frontalière, où les interférences entre réseaux belges et français imposent surcoût des communications.

## > ENJEUX

**Les efforts concernant l'investissement et le déploiement de la fibre et du très haut débit doivent être poursuivis et accompagnés de réflexions sur les usages et les services afin d'accompagner et d'anticiper au mieux le changement culturel voire sociétal que cela induit.**

L'économie numérique ne se réduit pas seulement au commerce en ligne, qui se développe fortement en Sambre-Avesnois du fait de son caractère rural, ni au télétravail, qu'il faut favoriser. Le développement de l'économie numérique entraîne le développement et la croissance des autres secteurs d'activités.

Face au retard français, comparé aux pays du Nord de l'Europe, l'État a lancé, en 2008, un plan de développement de l'économie numérique, axé autour de quatre stratégies :

- permettre à tous les Français d'accéder aux réseaux numériques,
- développer l'offre de contenus numériques,
- diversifier les usages et les services numériques,
- rénover la gouvernance et l'écosystème de l'économie numérique.

Il ne s'agira plus de réfléchir à l'utilisation ou non du numérique, mais bien d'anticiper la mise en ligne de données afin de fluidifier celles-ci (Loi LEMAIRE).

La stratégie du développement du numérique de la Région Hauts-de-France vise à mettre en cohérence le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique, le Schéma Directeur des Usages et Services et le Schéma Régional de Développement Economique. Autrement dit, elle s'articule autour de 3 piliers principaux :

- l'économie numérique,
- les usages et les services,
- le Très Haut Débit.

La Région des Hauts-de-France s'organise et se dote de moyens grâce au Pôle Ubiquitaire ou encore à la Serre Numérique. Elle est labellisée FrenchTech.

La Région des Hauts-de-France insiste pour que les territoires mettent en place des SDUS intercommunaux et identifient des lieux ressources à horizon 2020. Chaque lieu ressource par intercommunalité devra permettre un accueil, un renseignement et un accompagnement des structures associatives, des TPE/PME, voire du grand public (conseils en montage de projets et promotion numérique).

Ce plan, décliné en 154 actions, intéresse le développement du territoire Sambre-Avesnois, qui devra s'en emparer dans toutes ses composantes : recherche universitaire, petites, moyennes ou grandes entreprises, télétravail, accès universel au haut débit, administration...

Réduire à l'échelle de l'arrondissement les zones blanches en téléphonie est un autre enjeu prioritaire du SCoT Sambre-Avesnois.

## ZOOM Territorial....

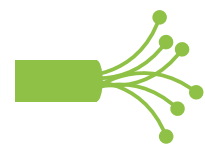
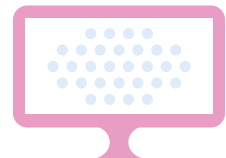


Afin d'éviter la fracture numérique avec les territoires urbains, la CCPM participera **au déploiement de la fibre optique sur tout son territoire.**



En accompagnement à la volonté de développer le Très Haut Débit avec le déploiement de la fibre optique (partenariat avec le syndicat mixte "La Fibre Numérique 59/62"), un Schéma directeur des usages et services du numérique va être établi par la 3CA, avec un plan pluriannuel d'actions reposant sur quatre axes :

- initiation à l'usage du numérique pour le grand public et les professionnels
- développement du télétravail avec création d'un tiers-lieu numérique
- développement du numérique au sein des activités professionnelles : e-médecine, e-culture, e-tourisme...
- usage du numérique au sein des collectivités locales : e-administration, dématérialisation, sécurité informatique, communication sur réseaux sociaux, etc.



# ZOOM

## Territorial....



AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

La CAMVS inscrit dans son projet de territoire le développement du numérique :

- **création d'un incubateur numérique** pour répondre aux besoins des usagers et des entrepreneurs : hébergement et accompagnement de la création de start-ups, centre de formation numérique, Datacenter de la CAMVS, espaces collaboratifs...
- **développement du haut débit pour les entreprises et les particuliers**, d'ici 2020 et déploiement de la fibre optique à échéance 2025,
- mise à niveau rapide des zones les moins desservies,
- prise en compte des besoins liés aux nécessités des professionnels et des services publics dans la priorisation,
- **couverture mobile** en zones habitées et non habitées,
- **élaboration du Schéma Directeur des Usages et des Services Numériques.**



Outre le déploiement de la fibre optique, la CCSA aborde la question du numérique à travers :

- l'accès à la connaissance, l'éducation, la formation et l'insertion,
- un programme numérique d'optimisation des services publics, du suivi territorial et de gestion de l'espace.



## AXE 2 DU PADD

*Mettre en place les conditions  
d'un développement économique  
équilibré, cohérent et spécifique  
à la Sambre-Avesnois*



# RÉVÉLER

**ORIENTATION 2.1. :**

RENFORCER ET OPTIMISER LES ZONES D'ACTIVITÉS  
EXISTANTES

**ORIENTATION 2.2. :**

SOUTENIR ET VALORISER LES FILIÈRES LOCALES  
SPÉCIALISÉES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

**ORIENTATION 2.3. :**

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE  
VERS L'EMPLOI ET L'ENTREPRENEURIAT DE DEMAIN

**ORIENTATION 2.4. :**

RÉÉQUILIBRER L'OFFRE COMMERCIALE ET  
ENRAYER LA DÉVITALISATION DES CENTRES-  
VILLES, DES CENTRES-BOURGS ET DES VILLAGES

**ORIENTATION 2.5. :**

PROTÉGER L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET LUI  
PERMETTRE DE SE DÉVELOPPER

**ORIENTATION 2.6. :**

QUALIFIER ET VALORISER L'OFFRE TOURISTIQUE,  
CULTURELLE ET SPORTIVE



# Orientation 2.1 : Renforcer et optimiser les zones d'activités existantes



## ZOOM Thématique.....

### Des zones d'activités "troisième révolution industrielle"

Si le SCoT encourage les PLUi à mettre en œuvre de véritables stratégies foncières aussi bien dans le domaine de l'habitat que des zones d'activités économiques, un aménagement "durable" de ces zones devra aussi être privilégié (limitation de l'imperméabilisation des sols, mise en œuvre de Plan de Déplacement des Entreprises...). L'économie durable devra être encouragée, notamment en développant le management environnemental des entreprises et des zones d'activités. La production et la distribution d'énergies provenant de sources renouvelables devront être favorisées. Il s'agira d'aider à accroître les investissements des entreprises en Recherche et Développement et en innovation en réponse aux défis de la transition énergétique pour développer des produits innovants. Le caractère exemplaire de ces zones d'activités devra permettre d'accroître leur visibilité à l'intérieur et à l'extérieur du territoire.



### > RAPPEL DU DIAGNOSTIC

La spécialisation industrielle de la Sambre-Avesnois doit être valorisée, à l'instar des pôles d'excellence déjà mis en place.

Pour autant, la trop faible représentation des services dans les activités de la Sambre-Avesnois (qu'il s'agisse de services aux entreprises ou de services aux particuliers) doit être considérée comme un retard à combler en priorité :

- pour offrir de nouveaux débouchés locaux aux formations supérieures locales ou aux jeunes d'implantation familiale locale,
- pour apporter des services de proximité au réseau des entreprises locales,
- pour ajouter à l'agrément de l'environnement naturel, des services aux particuliers précis, performants et sources d'emplois nouveaux.

### > ENJEUX

## VEILLER AU REMPLISSAGE DES ZONES EXISTANTES

**Les projets de développement et de création des zones d'activités devront être organisés au plus près des besoins et des projections**, en rationalisant au maximum la consommation d'espaces, et notamment agricoles.

Le développement économique ne peut se concevoir sans la **mise à disposition réactive de sites équipés de bonne qualité et de bonne compétitivité**. Cependant, **il s'agira de veiller au remplissage des zones équipées et aménagées existantes ainsi qu'à la reconquête des friches**.

D'une manière générale, il y aura lieu de vérifier, lors de chaque projet d'offre nouvelle ou d'extension, l'impossibilité de retenir ou, mieux encore, de reconverter un site plus central.

L'offre d'accueil pour les entreprises doit être compétitive et stratégiquement placée autour des grands axes de circulation routière ou ferroviaire.

**Le territoire pourra se mobiliser sur l'accueil d'un grand projet industriel de rayonnement supra-arrondissement**. Ce projet sera par définition sorti du compte d'artificialisation de l'arrondissement.





# ZOOM Territorial....



# RÉVÉLER



La 3CA invite dans son projet de territoire, via l'axe du développement des services à la personne et aux familles, à privilégier le recyclage foncier avec deux types d'actions :

- La transformation des friches industrielles en zones d'activités artisanales,
- La reconquête des friches tertiaires pour y implanter des activités de services .

Il sera néanmoins nécessaire, le cas échéant, de compléter les secteurs d'activités existants, en contiguïté du tissu urbain. Une réflexion devra également être menée sur l'aménagement des abords immédiats des deux échangeurs, nord et sud - Avesnes, de la future RN2 à deux fois deux voies.



La CCPM inscrit dans son projet de territoire la création d'un village d'artisans "Artéopole", sur la zone d'activités de Wargnies. Ce projet est réalisé avec le soutien de la Région et de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat.



La CCSA développe dans son projet de territoire un objectif spécifique dédié à la "mise en œuvre d'une politique volontariste, partagée et intégrée d'accompagnement, de développement et d'aide à la création d'entreprises". Parmi les actions prévues à ce titre sont citées la mise en œuvre d'un programme de soutien à l'immobilier d'entreprises, la réalisation d'un schéma de spatialisation des activités économiques...

Ex : création de la ZAC, hôtel d'entreprises...





## DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS TERTIAIRES ET ARTISANALES

**Les activités tertiaires pourront s'implanter dans le tissu existant, avec plus de facilité que les entreprises industrielles ou logistiques.** Elles chercheront, en priorité, des sites accessibles aisément, y compris par les transports en commun de grandes lignes, des sites proches des lieux de formation, d'expérimentation et de recherche et la ressource d'un habitat diversifié, évolutif et qualitatif. Il en est de même pour les activités artisanales. D'une manière plus générale, la mixité fonctionnelle des zones sera à rechercher.



## ZOOM Thématique....

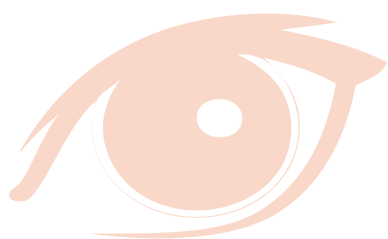
### Des zones d'activités multi activités

Si certaines zones d'activités économiques se spécialisent dans un domaine d'activité, principalement en zone urbaine, d'autres peuvent être le support d'activités diverses, comme à la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.



# Orientation 2.2 :

## Soutenir et valoriser les filières locales spécialisées d'aujourd'hui et de demain



R  
É  
V  
É  
L  
E  
R

### > RAPPEL DU DIAGNOSTIC

Des barrières douanières incitant les industriels belges à s'implanter en France ont favorisé l'explosion industrielle sambrienne avec la création d'impressionnantes usines œuvrant dans la métallurgie et la mécanique. Ces entreprises majeures du territoire constituaient presque un continuum le long de la Sambre, de Jeumont à Hautmont, avec également une présence affirmée à Feignies, Ferrière la Grande et sur le pôle d'Aulnoye.

Les restructurations amorcées dès les années 1960 ont provoqué la disparition d'une part importante de ces établissements. Mais en raison de la phénoménale concentration industrielle qui caractérisait l'agglomération après guerre, ce mouvement n'empêche pas la Sambre de rester une puissance industrielle.

L'industrie locale en Val de Sambre et à Fourmies est constituée d'un tissu industriel dense et d'un savoir-faire industriel reconnu (automobile, métallurgie, mécanique, verre, céramique).

Le territoire rural Sambre-Avesnois possède par ailleurs trois filières économiques qu'il est indispensable de valoriser et de développer. Ces filières sont géographiquement contraintes et leur développement propre, ainsi que l'implantation d'activités liées ou sous-traitantes, passent par des implantations au contact direct des sites de production des matières premières. Il s'agit de la filière "lait", autour de laiteries, de la filière "pierre", au contact des carrières, de la filière "bois", à proximité des massifs forestiers.

Le territoire dispose de nombreux pôles de compétence en milieu rural et urbain (Pôle d'excellence "Valorisation du bois et de la pierre", pôle d'excellence mécanique, pôle d'excellence agroalimentaire, pôle d'excellence en maintenance nucléaire).

La recherche publique n'est pas absente du territoire avec un laboratoire universitaire dédiés aux matériaux, mais c'est surtout la recherche privée qui est bien implantée avec des unités liées à des établissements industriels (Vallourec, Vésuvius, Canelia).





## > ENJEUX

### VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Les identités territoriales dans les spécificités économiques devront être valorisées en **structurant l'offre** et en **déteçant les potentiels d'activités en lien avec les ressources et les potentialités du territoire**. La création d'entreprises en lien avec les potentiels du territoire devra être stimulée.

En territoire urbain, **le tissu industriel historique devra notamment être développé sur les champs de l'agroalimentaire, du ferroviaire et de la mécanique avec la création de pôles de recherches**. Des lieux supports pour le développement d'activités et pour favoriser l'entrepreneuriat pourront être instaurés.

Le territoire dispose d'un tissu industriel dense et diversifié. Il s'agit d'abord de préserver au maximum ce socle économique en croisant de multiples politiques :

- permettre aux entreprises de capter la main-d'œuvre qui leur est nécessaire, ce qui passe au minimum par le maintien de l'offre de formation, la prolongation des politiques visant à modifier la relation entre la population et l'industrie ainsi qu'une politique vigoureuse en faveur de l'accueil des familles de cadres
- favoriser l'évolution des process de manière à éviter que des pans de ce tissu industriel se trouvent rapidement disqualifiés (plan usine du futur, robotisation)
- favoriser la sobriété énergétique, l'économie circulaire qui, au-delà des aspects environnementaux constituent également une condition de maintien de la compétitivité
- favoriser l'innovation, le passage à des produits à fortes valeurs ajoutées, l'avenir de l'industrie bas de gamme en France étant plus que menacé
- développer la capacité de conception, de création d'un catalogue de produits permettant de prospecter de nouveaux clients
- favoriser le renforcement ou l'émergence d'écosystèmes articulés autour des unités économiques dépendant de grands groupes (favorisant leur maintien sur place) ou résultant de logiques de clusters
- inciter et favoriser les PME et TPE locales à se tourner vers de nouveaux marchés porteurs d'avenir, les accompagner dans les démarches nécessaires pour pouvoir se positionner sur ces marchés (évolution des process, des qualifications, de l'organisation)...

La mécanique se trouve au cœur de ces problématiques. D'une part compte tenu des menaces qui pèsent sur une part importante du tissu local, d'autre part en raison du caractère transversal, du rôle de support de ce secteur d'activité par rapport à l'ensemble du tissu industriel.

La localisation du siège du pôle de compétence régional au sein de l'arrondissement constitue une énorme chance pour le territoire, il convient d'en tirer le meilleur parti possible.

Ce tissu industriel dense et diversifié n'en présente pas moins des faiblesses et dangers : poids des grands établissements dépendant de multinationales, concentration dans des secteurs en phase de maturité ou déclin.

Face aux évolutions macro-économiques de long terme une diversification serait nécessaire.

Celle-ci ne peut intervenir qu'à partir de ressources ou politiques locales.

## ZOOM Territorial....



La CCPM souhaite valoriser l'attractivité économique de son territoire pour inciter des entreprises extérieures à s'y implanter : participation à des salons, édition de documents de communication, information via le site web communautaire (bourse aux locaux, portraits d'entreprises). Ce marketing territorial s'appuie sur les spécificités de l'inter-communalité.

La CCPM est impliquée dans la promotion des produits du terroir à l'exemple du Carré des Saveurs à Maroilles.



# ZOOM

## Territorial....



AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

La CAMVS souhaite poursuivre l'accompagnement des circuits courts dans les domaines alimentaires et agricoles, tout en développant ce principe dans les domaines industriels et artisanaux :

- **Structuration de l'offre alimentaire de proximité**

Développement des activités complémentaires de transformation des produits bruts locaux

- **Développement des collaborations inter-entreprises** en s'appuyant notamment sur les pôles de compétitivité et d'excellence

- Intégration d'une **clause circuit court** dans les marchés publics de la CAMVS, en particulier dans le domaine alimentaire, et sensibilisation des communes membres.



Le centre de recherche universitaire dédié aux matériaux offre des perspectives, même si elles restent limitées (fort logiquement compte tenu de la taille de la structure) et doit être pris en compte.

Le numérique va être omniprésent dans nos vies et notamment dans les entreprises, ce qui ouvre la porte à la création de multiples activités. Le travail sur la relation entre la population et le numérique peut être amplifié et, en ciblant en particulier les jeunes de manière adaptée (travail sur le codage par exemple), il peut, à terme, permettre cette diversification du tissu économique, dans des domaines en croissance.

**D'autres filières spécifiques méritent d'être plus valorisées (filière "bois" par exemple et en particulier la filière "bois-énergie").** Le développement d'une culture commune et d'une stratégie forestière partagée permettra d'accompagner la filière bois du territoire. La mise en œuvre d'une gestion intégrée des forêts permettra de garantir le développement d'une filière-bois locale. Les entreprises du BTP pourront être formées à l'emploi de matériaux locaux dans la rénovation des bâtiments.

**D'autres filières sont handicapées par des coûts ou des modes de transport peu adaptés (filière "pierre").** Outre ces problématiques, il s'agira aussi de **développer l'exploitation artisanale de la pierre bleue et son utilisation.** En définitive, un certain nombre d'initiatives doivent être soutenues pour permettre une meilleure progression de l'activité liée à ces filières ainsi qu'une accessibilité adaptée, en particulier pour les pondéreux issus des carrières (réouverture du canal de la Sambre, raccordement aux voies ferrées existantes, redéfinition d'axes de transport ferroviaire liés à ces activités économiques...).

Les carrières implantées en Sambre-Avesnois sont une source de développement endogène non négligeable.

Si elles représentent une richesse en matière de développement économique, elles participent aussi au patrimoine paysager du territoire, notamment par le biais d'actions de renaturation.



## ENCOURAGER LA MUTATION DU TISSU ÉCONOMIQUE EN S'APPUYANT SUR LES RESSOURCES DU TERRITOIRE ET EN MISANT SUR LES MARCHÉS INNOVANTS

La Région insiste à ce que les entreprises rejoignent les pôles existants. Les Pôles d'excellence rurale "**valorisation du bois et de la pierre**" sur le territoire de Fourmies-Trélon, et "Maison du Pays de Maroilles" pourraient être complétés par d'autres projets comme le **dispositif d'accompagnement des porteurs d'activités** en milieu rural.

Les pôles d'excellence en milieu urbain pourront être complétés en termes d'innovation et de recherche : centre de recherche « matériaux » en Val de Sambre, Centre européen d'essais ferroviaires de Bachant, en liaison avec le pôle de compétitivité "i-Trans"...

Les spécificités du territoire lui permettront par ailleurs de se positionner sur les industries et les marchés de demain et d'accompagner la mutation du territoire : **santé, industrie et vieillissement, mobilité** (pôle ferroviaire), **véhicules électriques** (pôle mécanique), **pôle agroalimentaire, éco-construction, troisième révolution industrielle**. Le territoire devra aussi se saisir des opportunités que lui offre le secteur du numérique en termes de sécurité, d'imagerie industrielle et médicale, de mutualisation des services à la personne et aux entreprises, de développement des services "sans contact"...

Si le territoire souhaite conquérir de nouveaux marchés, il faut aussi que celui-ci s'organise en termes de gouvernance locale, d'accès au THD, et qu'il soit, de manière générale, en adéquation avec les besoins des entreprises.



## ZOOM Territorial....



"Si le textile et le verre s'imposaient hier en filières structurantes de l'économie, c'est avec le bois et la pierre bleue que le territoire entend se forger un nouveau destin". Cette ambition inscrite au projet de territoire se décline en volonté d'affirmer :

- un pôle d'innovation technologique pour la valorisation durable à haute valeur ajoutée du bois et de la pierre ;
- un pôle de compétences pour le développement de filières de formations, la conservation et le transfert de savoir-faire... ;
- un pôle de production.



# Orientation 2.3 :

## Accompagner les acteurs du territoire vers l'emploi et l'entrepreneuriat de demain



### > ENJEUX

#### PROPOSER DES OFFRES DE FORMATION ADAPTÉES AUX BESOINS DES ENTREPRISES ET DU TERRITOIRE

La dynamisation et la diversification du tissu économique doit permettre de développer l'emploi sur le territoire. Cette corrélation n'est possible que si des offres de formations adaptées sont proposées. La création de la valeur ajoutée en local doit permettre de maintenir et développer les emplois locaux. Des formations et des processus d'insertion adaptés devront donc être proposés afin de favoriser le retour à l'emploi.

Il est nécessaire de **modifier et de qualifier l'offre de formation locale** contribuant à l'insertion professionnelle et la sécurisation des parcours professionnels de la population de Sambre-Avesnois. Le territoire doit créer les conditions afin d'**être en capacité de répondre aux besoins en compétences futurs de nos entreprises locales**, facteur de développement et de compétitivité.

Le développement de filières de formation qualifiante dans les domaines de l'**agriculture**, de l'**agroalimentaire** et de l'**industrie des métaux** sont des constantes locales. Le **développement de formations tertiaires** liées à l'hôtellerie et à la restauration ainsi qu'à l'informatique et aux professions médicales et paramédicales, semble utile au développement local, en parallèle à un travail de fonds sur les filières. L'**artisanat du bâtiment**, enfin, mérite de trouver de nouveaux acteurs locaux et de développer de nouvelles pratiques liées à l'éco-construction par exemple, ce qui induira un important champ de développement de l'apprentissage.

L'offre de stages, indissociable d'une première expérience et, régulièrement, d'une première embauche, devra être également développée par branche, de manière à favoriser les implantations locales des jeunes diplômés.

## ZOOM Territorial.....



La Communauté de Communes Sud Avesnois a mis en place un Conseil de Développement au sein duquel est organisée une Commission de la Formation. Le "Club Entreprises" nourrit parallèlement ces instances.





# ZOOM

## Thématique.....

### Accentuer l'effort de formation initiale

Le diagnostic a fait apparaître le déficit en Sambre-Avesnois de formations professionnelles. Le développement du territoire devra favoriser une offre répondant aux besoins prévisionnels en compétences des entreprises présentes localement.

Facteur d'attractivité du territoire, la création d'un véritable "Pôle de formation" (juxtaposition du lycée P. Forest et du pôle universitaire) a renforcé le centre ville de Maubeuge.

La création de nouvelles formations supérieures en lien avec les deux DUT Informatique et Mesures Physiques favoriserait la pérennité à long terme de l'antenne universitaire.

Cette nouvelle implantation, au cœur de la cité répond aussi aux volontés affichées par le SCoT de redynamiser le centre de Maubeuge tout en réduisant les déplacements, la gare étant proche du nouveau site. La création de logements étudiants est également envisagée à l'Arsenal.

À l'échelle de tout le territoire, il s'agit de promouvoir une meilleure qualité en :

- améliorant, vis-à-vis de la nouvelle population résidente, le service rendu autour de la scolarité (pré-scolarité, péri-scolarité) et provoquer son attachement au territoire,
- valorisant la qualité des établissements, la spécialisation et l'expertise de leurs formations sur des filières porteuses contribuant ainsi à développer l'appétence des jeunes sur ces métiers porteurs ou en tension,
- favorisant des regroupements pédagogiques intercommunaux pour créer ou renforcer une offre qualitative, en particulier périscolaire, adaptée.

"Réussir en Sambre-Avesnois" a pour rôle d'orienter les publics sur les formations.



## ENCOURAGER L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES ET LES PROJETS ENTREPRENEURIAUX EN SAMBRE-AVESNOIS

**La mise en place de clusters d'entreprises, pépinières ou couveuses**, en particulier dans le domaine du numérique, de l'industrie mécanique ou de l'économie sociale et solidaire doit par ailleurs **renforcer l'esprit d'initiative sur le territoire et soutenir la création et la transmission d'entreprises dans des domaines d'activités variés, dont le territoire doit se saisir** : services à la personne (santé, social), activités numériques (design, art, communication, imagerie 3D et applications induites dans le domaine médical ou industrielles), transformation agroalimentaire, tourisme, rénovation patrimoniale... Il s'agit de trouver **des synergies entre activités aujourd'hui présentes sur le territoire et activités de demain** et d'accompagner les entrepreneurs sur le territoire.

Le projet de territoire "Habiter et Travailler au Cœur de l'Avesnois" se fixe trois objectifs ambitieux :

- qu'en 2025, il y ait sur le territoire autant de personnes âgées de moins de 20 ans que de plus de 60 ans ;
- qu'il y ait autant de ménages ayant un revenu mensuel égal à 1 SMIC que de ménages gagnant 3 SMIC et plus, alors que la proportion actuelle est de deux et demi pour un ;
- qu'il y ait sur le territoire une couverture d'emploi à 80 %, ce qui signifie que les emplois proposés correspondent à 80 % de la population active, alors que ce taux en 2011 était de 62 %.



Pour atteindre ces objectifs, le projet de territoire de la 3CA s'articule autour de trois axes qui se retrouvent par ailleurs aussi dans le PADD du SCoT :

- conforter les infrastructures,
- dynamiser l'image,
- développer les services.

**Le développement économique est défini comme la priorité du projet de territoire de la 3CA.** L'intercommunalité souhaite **encourager l'accueil et le soutien d'entreprises** : cela concerne tant l'aspect immobilier, zones d'activités et bâtiments-relais que le soutien à l'investissement. Mais le confortement des infrastructures ne peut se penser sans l'action sur d'autres domaines comme la rénovation de l'offre en logements, le développement de la couverture du territoire en haut-débit, ...

L'action en matière de développement économique au sein de la 3CA est complétée depuis la fusion par **une double intervention sur l'activité** avec :

- **une structuration de l'offre** (unions commerciales, circuits courts directs ou avec un intermédiaire...);
- **l'instauration de lieux supports pour le développement de nouvelles activités** : tiers-lieux numérique, espace test agricole labellisé bio, avec une logique d'animation et de mise en réseau.

Un service "**Accueil de nouveaux actifs**" a par ailleurs été ouvert au sein du pôle "développement économique" de la 3CA. Il est chargé à la fois de prospecter hors du territoire et d'accompagner lors de leur arrivée sur le territoire. Son intervention s'étend jusqu'au tissu médical.

La situation sociale difficile d'une partie de la population rend indispensable la mise en place d'une **politique d'insertion à l'échelle communautaire**. Celle-ci est confiée à un Centre intercommunal d'action sociale, avec deux axes d'intervention : le suivi des bénéficiaires du RSA et le fonctionnement de quatre chantiers d'insertion.



Depuis 2013, le Pôle Intercommunal de Développement Économique (PIDE) coordonne la mise en œuvre de la politique d'accompagnement et d'aide à la création d'entreprises. Ses actions sont confortées dans le cadre du projet de territoire de la CCSA avec un double objectif :



- vers les acteurs économiques locaux. Le territoire veut leur montrer qu'il mise sur eux et qu'il est prêt à les accompagner dans leurs initiatives,
- vers les habitants. Il s'agit ici de leur permettre de "toucher du doigt" la réalité économique du territoire dans ce qu'elle a de dynamique, de porteuses d'emplois. Il s'agit aussi de leur faire prendre conscience des mécanismes du "pouvoir agir et réussir" : passage "d'un repli, voire d'un entrepreneuriat du désespoir à un entrepreneuriat de la réussite".

Le projet de territoire traduit cette ambition en trois objectifs :

- développer un lien social fort entre les entreprises du territoire et les habitants,
- accompagner les entreprises dans leurs initiatives,
- mettre en œuvre une politique intégrée de soutien à l'artisanat et au commerce.

La CCSA accompagne financièrement le BGE Hauts-de-France, réseau national d'appui aux entrepreneurs.

Un dispositif d'aides aux TPE/PME a également été mis en place, à l'instar du territoire de la CCPM. La stratégie de l'intercommunalité est basée sur le développement endogène. Si des actions comme Le Forum de l'entreprise sont actuellement en place et qu'un travail sur l'image du territoire est en cours, de nouvelles opérations en faveur de l'entrepreneuriat sont prévues.

La CAMVS souhaite se positionner comme guichet unique avec pour objectif **d'accueillir et d'accompagner le tissu entrepreneurial** à travers :

- la création d'un ensemble de **services et d'aides aux entreprises** (subventions, ingénierie, offre de foncier, aides fiscales et sociales),
- **la mise en adéquation de l'offre de formation aux besoins** des entreprises,
- la mise en place d'un **package à destination des salariés et de leurs familles**.



La CAMVS souhaite aussi mettre en place des **clusters d'entreprises** pour créer et entretenir un système relationnel leur permettant d'augmenter leurs opportunités d'affaires et de croissance. Trois secteurs seront particulièrement concernés : le **numérique**, l'**industrie mécanique** et l'**économie sociale et solidaire**.

À travers son outil territorial, le **GIP Réussir en Avesnois**, la CAMVS continue à développer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences permettant de qualifier l'orientation professionnelle des publics et de déterminer une offre de formation en adéquation avec les réels besoins des entreprises.

Par ailleurs, la CAMVS inscrit dans son projet de territoire la mise en place d'un package pour **favoriser l'installation des professionnels et de leurs familles** : recherche d'emploi du conjoint, information sur les crèches et établissements scolaires, information sur les loisirs culturels et sportifs...





R  
É  
V  
É  
L  
E  
R

La CCPM souhaite **favoriser la création d'entreprises** en soutenant à hauteur de 0,21 €/habitant l'association Initiative Sambre-Avesnois qui propose des prêts d'honneur (7 000 € maximum à taux zéro) et un accompagnement des créateurs. Un partenariat est par ailleurs mis en œuvre avec le **réseau national d'appui aux entrepreneurs BGE**.



Elle accompagne les entreprises en mettant en place des **formations** sur les marchés publics, les appels d'offres, les groupements de commandes et la rédaction de cahiers techniques pour appels d'offres. La CCPM réalise des portraits de chefs d'entreprises qu'elle diffuse via son site Internet.

Les entreprises en difficulté sont suivies par la CCPM en lien avec la CCI Grand Hainaut.

La CCPM, en partenariat avec la Région Nord peut octroyer une aide **financière aux Très Petites Entreprises** installées depuis plus de 3 ans sur son territoire afin de les aider dans leurs projets d'investissement supérieurs à 5 ans (prise en charge 10 % devis sur un achat immobilier et 15 % sur matériel avec des subventions maximales de 10 000 € pour une enveloppe totale annuelle de 100 000 €).

La politique "**Coup de Pouce à l'innovation**" permet la mise en place de partenariats entreprises/écoles d'ingénieurs. De la même façon, l'apprentissage est valorisé par le biais d'un **partenariat avec l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis**.

Enfin, la CCPM soutient la filière de formation autour de la forêt de Mormal à travers notamment le soutien au projet de création au sein du lycée NDA de Bavay d'un CAP agricole travaux forestiers et d'un certificat de spécialisation taille et soins des arbres.







# Orientation 2.4 : Rééquilibrer l'offre commerciale et enrayer la dévitalisation des centres-villes, des centres-bourgs et des villages



## REDÉPLOYER LE COMMERCE EN CENTRES-VILLES ET EN CENTRES-BOURGS

Le développement des sites existants devra être compatible avec la volonté de préserver, de reconstituer et même de redéployer le commerce des villes, des centres-bourgs.

Il faut donc considérer comme nécessaire :

- d'appuyer la reconstitution d'une offre commerciale diversifiée et maillée, adaptée aux besoins des consommateurs et au développement social et urbain des bourgs et villages,
- de provoquer la revitalisation commerciale des villes centres et des pôles intermédiaires,
- de prendre en compte les évolutions nécessaires des modes de transport (doux et collectifs) pour repositionner géographiquement les priorités commerciales.



## ZOOM Territorial....

La Communauté de Communes du Sud de l'Avesnois a mis en place une politique volontariste concernant le commerce de centre-ville.

Le commerce reste compétence communale sauf pour les communes de moins de 3 000 habitants.

En cas de création d'activités commerciales, la CCSA peut aider à l'implantation en achetant de l'immobilier et en le mettant en location une fois les travaux de rénovation effectués.

Par ailleurs, concernant les travaux d'amélioration de l'existant, les commerçants peuvent déposer des dossiers de demande d'aide pour de l'investissement.



La CCPM inscrit dans son projet de territoire l'organisation et la valorisation de l'économie résidentielle, prépondérante sur son territoire. Ceci passe par un certain nombre d'actions : mise en place d'une politique de promotion des commerces locaux, organisation d'un marché mensuel tournant couplé à une offre culturelle pour redynamiser les bourgs-centres, valorisation des circuits courts...



# PERSPECTIVES

## **L'accès aux commerces et aux services pour les populations locales, un enjeu durable et social**

Développer et promouvoir les services et commerces des centres villes et des centres bourgs est un enjeu majeur pour permettre l'accès à chacun, à tout âge et toutes les périodes de la vie aux services et commerces. Prioriser le développement des commerces et des services à proximité des logements permet de favoriser la solidarité et l'autonomie des personnes et aussi de redonner aux centres l'attractivité nécessaire à leur vitalité. Cela permet par ailleurs de mettre en œuvre l'urbanisme des courtes distances.

Le rôle économique, social et commercial des pôles relais (Aulnoye-Aymeries, Avesnes-sur-Helpe, Bavay, Landrecies, Le Quesnoy, Jeumont) doit être protégé.

La lutte contre la dévitalisation des centres-bourgs et contre l'évasion commerciale doit s'accompagner d'une véritable politique d'urbanisme commercial. La mise en œuvre d'actions collectives au sein des Unions Commerciales ainsi que de projets phares, de grande qualité urbanistique et avec locomotives commerciales peuvent être des leviers d'action afin de restaurer l'attractivité des centres-villes. Encore une fois, il s'agit pour le territoire de puiser dans ses propres ressources afin de permettre son renouveau et d'enclencher ses mutations.



## **DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE D'ÉQUILIBRE ET DE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTS PÔLES DU TERRITOIRE ET ENTRE LES COMMERCES DE PÉRIPHÉRIE ET DE CENTRES-VILLES**

Les localisations préférentielles des commerces sont définies dans le DOO en prenant en compte les objectifs de revitalisation des centres-villes, de maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité permettant de répondre aux besoins courants de la population tout en limitant les obligations de déplacement et les émissions de gaz à effet de serre, de cohérence entre la localisation des équipements commerciaux et la maîtrise des flux de personnes et de marchandises, de consommation économe de l'espace et de préservation de l'environnement, des paysages et de l'architecture.

## **AMÉLIORER L'INTÉGRATION URBAINE ET LA QUALITÉ DES SITES COMMERCIAUX**

Les développements commerciaux devront répondre aux enjeux d'économie d'espace, d'accessibilité multimodale, de qualité paysagère, de gestion des ressources et de préservation de l'environnement. En répondant aux objectifs suivants :

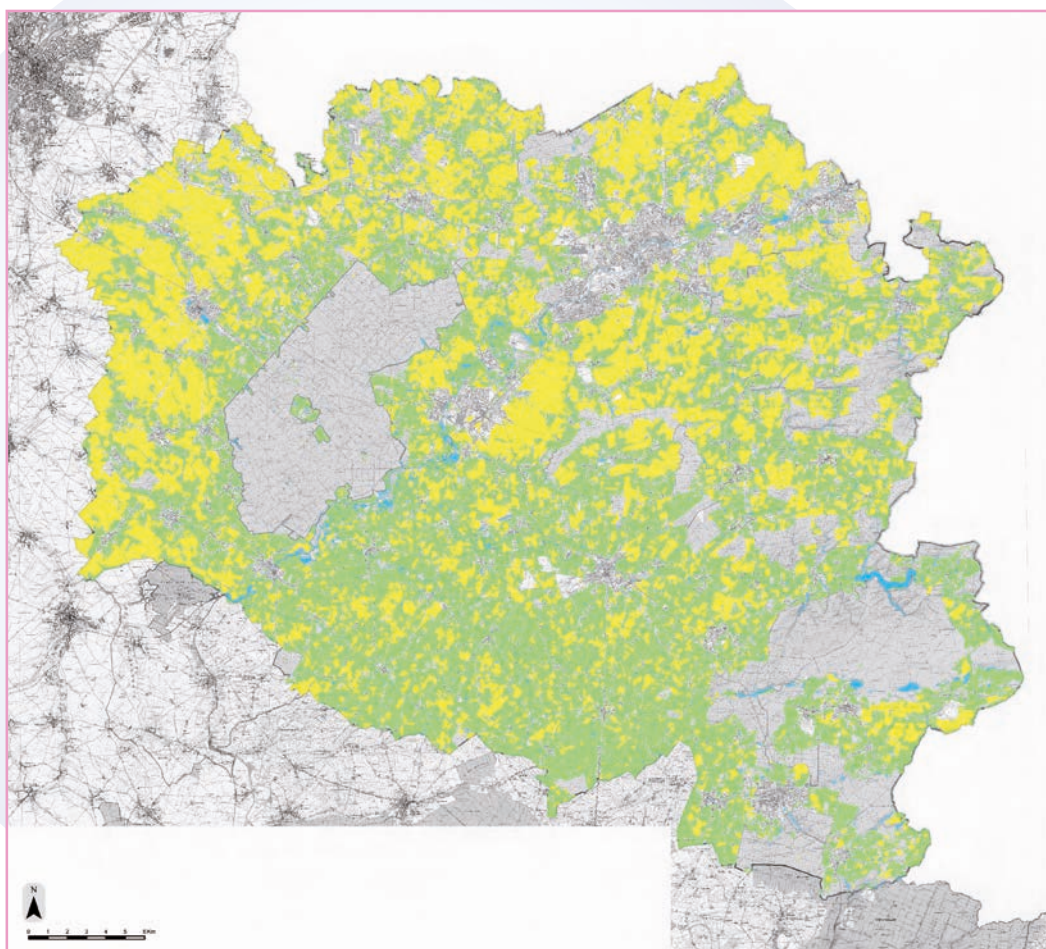
- restructuration des sites marchands existants en prenant en compte les contraintes réglementaires et en optimisant les potentialités foncières,
- amélioration de la qualité architecturale et des formes bâties des bâtiments commerciaux sur l'ensemble des polarités du SCoT : centres-bourgs, centres-villes et espaces périphériques,
- prise en compte des procédés de construction durable dans les projets de création et de renouvellement de sites, tout particulièrement au sein des espaces périphériques,
- amélioration de la desserte des sites commerciaux par les transports en commun,
- connexion des pôles commerciaux aux centres-villes, centres-bourgs et pôles d'emploi,
- homogénéisation de la qualité des espaces urbains : accessibilité, circulation, stationnement, signalétique...
- limitation de la consommation et de l'imperméabilisation des sols.



## Orientation 2.5 : Protéger l'activité agricole et lui permettre de se développer



OCCUPATION DU SOL AGRICOLE EN 2009



Source : Base de données Occupation du sol ; SMSCOT Sambre-Avesnois, ADUS, PNR 1998, 2003, 2009 - Données images ; PPIGE, IGN, SCAN 25°, BD Carto®

-  Cultures
-  Prairies et vergers traditionnels

# ZOOM

## Territorial....



La 3CA a implanté un espace-test agricole, outil non existant dans l'arrondissement mais complémentaire aux dispositifs en place (couveuses, ateliers-relais) dans le cadre de l'aide à la création d'entreprises.

Le projet consiste en l'implantation :

- d'un bâtiment agricole HQE d'environ 350 m<sup>2</sup>, avec ossature bois et récupération d'eau de pluie,
- d'un équipement de trois tunnels de serres froides, pour une surface totale de 1 500 m<sup>2</sup> avec récupération des eaux de pluie,
- de trois parcelles agricoles de 500 m<sup>2</sup> chacune.

Il est implanté sur le site de la ferme d'exploitation du lycée agricole de Sains-du-Nord, sur une parcelle de 1,5 hectare labellisée bio.

De plus, la 3CA organise un repérage des disponibilités foncières de son territoire afin de pérenniser les activités créées et de les ancrer en Avesnois.



## > ENJEUX

### PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE, LOCALE ET PRODUCTIVE

L'économie Sambre-Avesnoise doit s'appuyer sur une **agriculture dynamique, durable, locale et productive**. Le SCoT Sambre-Avesnois a pour ambition d'en faire une activité économique à part entière en lui permettant de se développer et en encourageant l'installation de nouvelles activités agricoles. La filière lait doit notamment être développée, tout comme les activités complémentaires de transformation des produits locaux bruts. Le SCoT encourage le déploiement d'une **activité agricole valorisant les atouts du territoire** (produits de qualité, circuits courts, tourisme vert, rôle structurant de l'élevage). La filière agricole pourra être structurée dans un **pôle d'excellence rurale**. La dimension paysagère, environnementale et humaine des productions agricoles issues du bocage Avesnois doit être valorisée.

La mise en valeur de cette économie singulière pourra s'appuyer sur un **réseau d'espace test d'agroécologie et d'agroforesterie**.

L'**agriculture biologique** prend par ailleurs un essor important sur le territoire avesnois, la dynamique engagée avec l'ensemble des acteurs agricoles, agro alimentaires et structures publiques apportent une véritable perspective de développement durable (structuré dans un pôle d'excellence rural, accès sur le maintien du bocage et de la biodiversité et de la ressource en eau, le maintien d'une agriculture familiale, l'installation de nouvelles activités agricoles, le développement des filières de qualités) qui doit être encouragée.





## ZOOM Territorial....



Le projet de territoire de la CCSA porte une ambition de "mise en œuvre d'une politique intégrée de soutien au développement d'une agriculture et sylviculture durable fortement territorialisées".

Il s'agit de favoriser le soutien d'une agriculture produisant des produits alimentaires de qualité en correspondance avec les attentes des consommateurs (élevages de race à viande anglo-saxonne et européenne), d'une agriculture créatrice de valeur ajoutée économique et sociale (à l'exemple des exploitations maraîchères qui ont conduit à la création d'AMAP). Les circuits courts sont à ce titre identifiés et priorités (incitation aux circuits courts dans la restauration scolaire).

Plusieurs marchés bios sont par ailleurs organisés sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Avesnois : Féron, Eppe Sauvage, Ohain...

Afin de protéger l'activité agricole sur le territoire de l'intercommunalité, la CCSA conventionne par ailleurs avec la SAFER afin d'anticiper et de mettre en œuvre des mesures compensatoires au titre de la consommation des espaces agricoles.

## DÉVELOPPER LA PROPENSION À CONSOMMER LOCALEMENT

La valorisation des productions agricoles doit être encouragée en zone rurale comme urbaine, afin d'assurer la vitalité économique de ces secteurs. La filière agroalimentaire constitue une activité économique pourvoyeuse de nombreux emplois, certaines filières axent leur développement sur les filières de qualité (AOC Maroilles - Lait et viande bio, ...). La conservation de productions agricoles diversifiées est donc un enjeu majeur pour le territoire Sambre-Avesnois.

D'autres développements peuvent participer à vitaliser l'activité de production agricole : mise en place de **circuits alimentaires courts** entre collectivités locales et producteurs à travers l'approvisionnement des cantines par exemple, grâce à la vente directe, au travers du développement de circuits de distribution "à la ferme", à l'image du réseau des "Boutiques de l'Avesnois" soutenu par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois... L'offre de proximité doit être structurée afin de développer la propension à consommer localement. Le circuit court permet un gisement d'emploi deux fois plus élevé que le circuit long.



## LIMITER LA CONSOMMATION ET LE MITAGE DES TERRES AGRICOLES

La Sambre-Avesnois est un territoire agricole résolument axé sur l'élevage. Le SCoT s'attache à préserver au mieux l'activité agricole, par la sauvegarde de son principal outil de travail : la terre. La **gestion économe du foncier** ainsi que la priorité donnée au renouvellement urbain permettra de **limiter au maximum la consommation et le mitage des terres agricoles, ainsi que la préservation des systèmes prairiaux et bocagers**.

Il faudra être attentif, dans les secteurs déjà urbanisés ou en cours d'urbanisation, **à ne pas enclaver des exploitations agricoles**, qu'elles soient classées ou non, afin de permettre leur évolution et d'éviter les conflits d'usage. Il en est de même des accès aux labours ou prairies.

Le territoire agricole doit pouvoir s'appuyer sur une dynamique positive en **réduisant les contraintes au profit de démarches contractuelles**. Le SCoT s'attache à proposer et encourager un projet agricole durable, adapté à la diversité des exploitations et à leur contexte socio-économique, en s'appuyant sur les spécificités du territoire à savoir les systèmes prairiaux ; sa qualité environnementale peut être confortée par un développement de l'agriculture biologique.



# Orientation 2.6 :

## Qualifier et valoriser l'offre touristique, culturelle et sportive



V  
É  
L  
E  
R

### > RAPPEL DU DIAGNOSTIC

Le territoire Sambre-Avesnois est perçu comme une "zone verte", propice à la détente et à la promenade.

Ses vastes étendues forestières et bocagères attirent de nombreuses personnes étrangères à l'arrondissement. De nombreux aménagements ont été menés ou doivent l'être à court terme, tels que les chemins de randonnées ou les véloroutes... Des équipements légers ont été installés, la promotion du territoire s'étend.

Mais ces investissements génèrent un tourisme "gratuit" s'il ne s'accompagne pas de nuitées ou de restauration diversifiées et de qualité.

### > ENJEUX

#### METTRE EN PLACE UNE OFFRE TOURISTIQUE COORDONNÉE ET COMPLÉMENTAIRE

Le territoire possède de grands générateurs de flux touristiques (zoo de Maubeuge, site de Bavay, écomusée, fortifications de Le Quesnoy, Val Joly, Musée du Verre de Sars-Poteries) mais aussi à proximité immédiate, le musée Matisse, le château de Chimay, l'hippodrome de La Capelle, le Grand Hornu. Toutefois, ces grands générateurs, auxquels il faut ajouter un riche patrimoine diversifié (tant urbain que rural), ne sont pas systématiquement mis en réseau pour créer, par exemple, une offre touristique de plusieurs jours. De ce fait, le tourisme local génère peu de nuitées et de repas.

Le territoire doit promouvoir la **mise en réseau des grands générateurs de flux touristiques**, des espaces naturels, des sites dédiés à la promenade et aux loisirs, à la gastronomie, à la culture, à la découverte du patrimoine naturel ou urbain, afin de retenir des visiteurs sur plusieurs jours. La réouverture du canal de la Sambre à la navigation de plaisance sera un atout supplémentaire.

Il s'agit, à l'échelle du territoire du SCoT, d'apporter une **offre touristique coordonnée et complémentaire**, de **mettre en place une stratégie touristique "Sambre-Avesnoise" autour des différentes thématiques que sont la culture, les paysages et la nature, le sport...** (cf. *contrat de rayonnement touristique*). La création d'offices de tourisme intercommunaux permet ou permettra de visualiser et de coordonner l'offre touristique à l'échelle des grands territoires.

La position du territoire Sambre-Avesnois peut aussi permettre de construire et de **mettre en œuvre un projet culturel de territoire ouvert sur les territoires limitrophes, européens voire internationaux**.



# ZOOM

## Territorial....

Pour la 3CA, la mise en œuvre de son projet de territoire est handicapée par le faible niveau de revenus des ménages du territoire, c'est pourquoi une démarche "marketing" est entreprise auprès de trois cibles pour augmenter la consommation de services payants sur le territoire :

- En direction des personnes travaillant sur le territoire, mais habitant à l'extérieur
- En direction des touristes
- En direction de nouveaux habitants potentiels.



La 3CA a ainsi créé un Office de tourisme intercommunal, chargé de mettre en œuvre le schéma de développement touristique communautaire, articulé avec le Contrat de rayonnement touristique de Sambre-Avesnois et structuré autour de trois axes :

### **AXE 1 : renforcer la qualité tout au long de la chaîne d'accueil**

- Amélioration de l'accueil et de l'ambiance à la fois paysagère et humaine
- Optimisation générale des conditions d'accueil du public
- Soutien à l'amélioration de l'hébergement touristique marchand
- Montée en professionnalisation des acteurs privés du tourisme

### **AXE 2 : Structurer et densifier le maillage d'offres autour de filières fortes**

- Expérimentation dans une commune rurale de l'installation d'un lieu d'accueil et de services mixte
- Structuration de l'offre touristique autour du vélo
- Déploiement d'un pôle loisirs-nature proposant location de matériels et produits de découverte
- Développement d'une offre de prestations touristiques autour du site du Musée du Verre à Sars-Poteries
- Développement d'une gamme d'offres santé/soin/tourisme à partir des installations de l'hôpital de Felleries - Liessies

### **AXE 3 : Vivifier l'image touristique du Cœur de l'Avesnois**

- Création et intensification de la stratégie de promotion sur les sites web et les réseaux sociaux
- Création d'un outil de découverte embarqué de type "voyage dans le temps" autour de la découverte du territoire, de sa culture et de sa mémoire collective
- Actions de communication auprès des résidents secondaires



# ZOOM

## Territorial....



La Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre a créé un office de tourisme intercommunal pour mettre en œuvre la politique touristique du territoire, en synergie avec les acteurs économiques et les structures existantes dans le Val de Sambre et à l'échelle de la destination Avesnois (Val Joly, zoo de Maubeuge, écomusée...).



AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

La CAMVS prévoit d'élaborer un schéma intercommunal des équipements culturels en s'appuyant sur le Théâtre du Manège, scène nationale, sur la Gare numérique et sur le projet de Pôle Régional des Musiques Actuelles.



E  
V  
É  
L  
E  
R

À travers un enjeu spécifique sur le positionnement du territoire en destination de renommée interrégionale et transfrontalière, la CCSA veut promouvoir une politique touristique durable. Cette stratégie vise à composer une image touristique de destination, à s'enraciner dans des pratiques vécues par les habitants et acteurs et à optimiser l'effet produit économique, à valoriser l'attractivité touristique au profit de l'attractivité économique et résidentielle du territoire. Pour cela, elle s'appuie sur le développement :



- de Vélo routes et voies vertes, en s'appuyant par ailleurs sur la renommée du Grand Prix de Fourmies,
- d'offres distractives : randonnée, cheval, cyclo, pêche durable ;
- de produits séjours,
- d'itinéraires et circuits de découverte des patrimoines industriels, des fermes, des sites naturels, du patrimoine vernaculaire,
- de l'offre en hébergements touristiques.







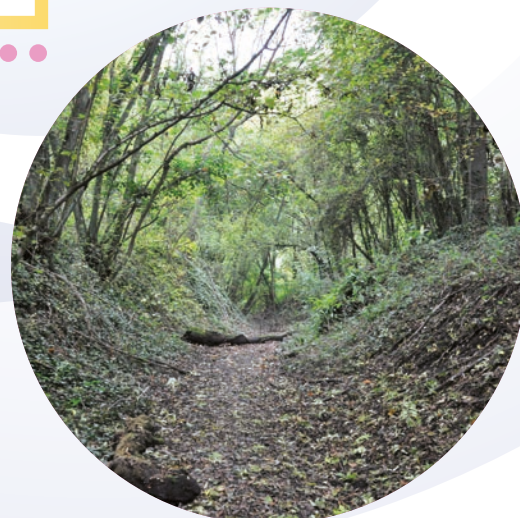
La CCPM a décidé de créer un office de tourisme intercommunal afin de coordonner et regrouper les structures existantes (Office du Tourisme du Quesnoy, Maison du Patrimoine et du Tourisme du Pays de Mormal, syndicats d'initiatives, SPL de Maroilles...).



Des actions sont aussi menées en matière de communication afin de valoriser le patrimoine architectural, touristique et gastronomique du territoire (édition d'un passeport touristique, showroom du futur village d'artisans Artéopole, participation aux foires et salons pour assurer le rayonnement extérieur du territoire...).

Le territoire intercommunal possède par ailleurs tous les atouts pour développer un "tourisme vert" axé sur la découverte de l'environnement, la proximité, les courts séjours et les activités familiales.

- Valorisation de la forêt de Mormal.
- Itinéraires de promenades et de randonnées : soutien à la création, à l'entretien et à la valorisation d'un réseau de sentiers de promenade et de randonnée en partenariat avec le Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée, le Parc Naturel Régional de l'Avesnois et l'Union Européenne.
- Création de véloroutes : mise en œuvre de 3 nouvelles voies cyclistes (itinéraires fléchés et sécurisés) autour de la liaison 31 Valenciennes-Aulnoye-Aymeries.
- Soutien à l'offre d'hébergement : soutien financier à la création de gîtes et chambres d'hôtes à proximité des itinéraires de promenade, équipement des aires de pique-nique existantes.
- Projet de Halte Nautique à Landrecies.
- Projet de réaménagement de la base de loisirs du Quesnoy.
- Projet de création d'une nouvelle maison du tourisme et du patrimoine à Bavay.
- Valorisation du site abbatial de Maroilles.



# ZOOM

## Territorial....



Le tourisme est l'un des axes majeurs du développement économique du territoire de la CCPM, qui participe financièrement aux manifestations d'envergure et peut accompagner en ingénierie les équipements touristiques stratégiques : création d'une halte nautique à Landrecies, réouverture du canal de la Sambre, réaménagement de la base de loisirs du Quesnoy...

## GARANTIR UN TOURISME DIVERSIFIÉ ET DE QUALITÉ MARCHAND, VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

L'enjeu pour le territoire demeure cependant dans la qualification de son offre marchande dans un environnement concurrentiel. Pour cela, le territoire peut s'appuyer sur la valorisation de ses ressources territoriales afin de garantir un tourisme diversifié et de qualité. Par exemple, la structuration de l'offre touristique peut se faire sur le fil rouge de produits proposant une rupture par rapport au quotidien urbain, un ressourcement (sport, nature, cadre de vie, épanouissement, tourisme vert). L'offre touristique peut se mesurer, pour partie, en termes d'équipements. Il est nécessaire pour le territoire de **multiplier les capacités d'hébergement, et ce plus particulièrement en milieu rural.**

Compte tenu de la qualité de ses paysages ruraux et naturels, l'arrondissement d'Avesnes doit développer l'offre touristique, aidé en cela par la mise en place d'un Contrat de rayonnement touristique. Le Parc Régional Naturel de l'Avesnois est coordinateur de la stratégie touristique définie dans le cadre de ce contrat de rayonnement touristique validé en 2014. Il est aussi animateur de la charte de tourisme durable.

Le développement de l'hébergement rural semble être une priorité absolue, tant dans le cadre de la diversification des activités agricoles que dans la préparation d'une offre nouvelle et pilote d'hébergement court et moyen, en milieu rural (structures de plusieurs gîtes insérés dans les villages, hébergement permettant, grâce à l'ingéniosité du produit, d'avoir un impact positif sur l'économie locale..).

Une offre d'hébergement différenciant pourra s'appuyer sur une **demande croissance en dépaysement.** L'écotourisme est une piste de développement pour la Sambre-Avesnois.

Les patrimoines naturels et culturels devront être mis en valeur et les acteurs et les potentiels mis en réseau. La valorisation du cadre de vie de la Sambre-Avesnois devient donc un enjeu prioritaire, autant pour garantir un tourisme de qualité que pour la qualité de vie des habitants. Cette idée est plus précisément développée dans l'axe 3 de ce PADD.

**Le développement du tourisme pourra aussi d'appuyer sur la montée en puissance du tourisme itinérant** (autour du Val de Sambre et du chemin de halage, offre transfrontalière de circuits de randonnée, vélo route voie verte, cyclotourisme, tourisme fluvial...). Les itinéraires de randonnées pédestres, cyclistes ou équestres sont très nombreux et maillent particulièrement bien le territoire. Très fréquentés par des amateurs venus de toute la région et des pays voisins, ces itinéraires, en particulier cyclistes, font l'objet de nombreux projets afin de mettre en place un véritable réseau tourné vers le reste de la région, la Picardie et la Belgique. Il sera nécessaire d'inscrire et de protéger, dans les documents d'urbanisme, en cohérence avec le Schéma Départemental, les sentiers de randonnées pédestres ainsi que les continuités cyclistes et équestres existantes ou à créer.



# R





## ZOOM Thématique.....

### Bien diffuser l'offre culturelle

Le territoire est bien irrigué en équipements culturels qui répondent aux besoins de la population. Les théâtres et les salles de spectacles sont présents sur les principaux pôles urbains, l'offre muséographique est très riche.

Le réseau de bibliothèques est assez dense.

La Sambre dispose aussi d'un riche réseau d'ateliers et d'écoles permettant la sensibilisation et la pratique artistique sur le territoire qu'il s'agit de valoriser.

Enfin, les manifestations et fêtes locales sont variées et se répartissent sur tout le territoire. Des festivals de retentissement national à Maubeuge ou Aulnoye-Aymeries jusqu'aux diverses fêtes de terroir, les traditions festives locales sont l'occasion d'assurer la promotion touristique du territoire, même si cette promotion mérite d'être amplifiée.

Si le SCoT se donne comme ambition de favoriser l'appropriation et l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs de plein air et de **penser le public au cœur du développement culturel**, il s'agit de mettre en valeur les atouts des patrimoines naturels et culturels et de les faire vivre en les inscrivant dans des dynamiques économiques et sociales. C'est à ce titre que la préservation des paysages, des cadres de vie et de l'identité de la Sambre-Avesnois se doit d'être inscrit au cœur du SCoT. C'est l'objet de l'axe 3 de ce PADD.



## ZOOM Territorial.....

La CCSA vise la consolidation et le renforcement de sa politique culturelle en :

- associant la population ;
- retrouvant les partenariats collectivités, élus et acteurs de terrain,
- valorisant la mixité des initiatives et offres culturelles,
- organisant les liens culture-tourisme-cohésion sociale-développement économique,
- favorisant l'accès aux pratiques culturelles pour tous en tout point du territoire,
- développant l'accès à la lecture publique.



Cette stratégie s'appuie sur une multiplicité de lieux existants ou à conforter et sur l'organisation d'évènements culturels de renommée et de proximité. Elle vise également la conservation et la valorisation des patrimoines physiques et immatériels du territoire : chapelles, maisons, bâtiments d'activités, objets et équipements emblématiques de l'histoire industrielle locale, mémoire des innovations techniques, sociales et culturelles passées.

La CCSA dispose d'un réseau de lecture. Des échanges et une mutualisation entre les médiathèques des pôles intermédiaires (Wignehies, Anor, Wallers) et la médiathèque de Fourmies sont par ailleurs mis en place, avec le soutien du Conseil Départemental :

- mise en commun des moyens,
- diversification des fonds de livres,
- mise en réseau de l'informatique.

La politique culturelle de la CCSA dépasse par ailleurs les frontières. Les "Transfrontalières" sont organisées chaque année entre les municipalités de Chimay, Fourmies et Hirson. Elles sont soutenues par un programme INTERREG. La programmation permet un accès à différents spectacles de chaque côté de la frontière, selon un même tarif et avec un transport offert.





# ZOOM

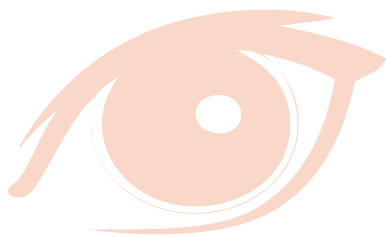
## Thématique.....

### Améliorer, qualitativement, les équipements à vocation sportive et de loisirs

À l'exception de quatre équipements d'importance (base nautique du Val Joly, aérodrome de la Salmagne, golf de Mormal, Centre aquatique de Louvroil), les autres équipements (salles spécialisées, pistes...) sont d'intérêt local.

Il reste à développer une réflexion à travers un bilan des équipements sportifs de toute nature (inventaire, état, fréquentation...) en vue d'un **schéma des équipements sportifs** qui puisse permettre au plus grand nombre de pratiquer dans de bonnes conditions et de conforter les vocations associatives locales dans l'organisation des initiations, entraînements et compétitions locales.

Le Parc départemental du Val Joly, totalement requalifié en 2008, intègre une base nautique. Il rayonne bien au-delà du territoire du SCoT mais laisse place à d'autres équipements de loisirs bien répartis sur le territoire : Trélon, Le Quesnoy, Fourmies ou Louvroil. Les loisirs nautiques, hors bases de loisirs, se pratiquent tout au long de la Sambre. Gênés par la fermeture de la Sambre à la navigation, ces équipements n'ont plus qu'une utilisation locale. La réouverture de la Sambre à la navigation devrait permettre un **développement du tourisme fluvial**, cela permettant de développer une offre touristique variée.



# R É V É

# ZOOM

## Territorial.....

La CAMVS souhaite réaliser deux schémas intercommunaux concernant les équipements collectifs afin de mettre en réseau les acteurs et les équipements. Ces schémas concernent les équipements culturels (en s'appuyant sur le théâtre du Manège, sur la Gare Numérique et sur le projet de Pôle Régional des Musiques Actuelles) et les équipements sportifs, et plus précisément les piscines.



AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE





## AXE 3 DU PADD

*Reconquérir les espaces urbains  
et ruraux pour valoriser un cadre de  
vie et un environnement de qualité*



# RECONQUÉRIR

Le troisième et dernier axe du PADD s'intéresse à la valorisation du patrimoine urbain, naturel et paysager du territoire. Il s'agit de le mettre en valeur, le préserver et de le reconquérir afin d'en faire un véritable vecteur de l'identité de la Sambre-Avesnois. Cet axe, comme les deux précédents, s'appuie sur des initiatives et des pratiques préexistantes qu'il s'agit de valoriser pour mieux les structurer, les faire reconnaître, et les diffuser.

Cet axe se décompose en deux sous-axes :

- le premier sous-axe traite de la question du développement urbain et rural,
- le second de la valorisation de l'environnement et du cadre de vie.

### **SOUS AXE 3.1. : RENFORCER LES POLARITES POUR MAÎTRISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN**

### **SOUS AXE 3.2. : VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET PRENDRE SOIN DU CADRE DE VIE**

## AXE 3 DU PADD

*Reconquérir les espaces urbains et ruraux pour valoriser un cadre de vie et un environnement de qualité*



# RECONQUÉRIR

### SOUS AXE 3.1. : RENFORCER LES POLARITÉS POUR MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

- ORIENTATION 3.1.1 :** DÉFINIR UNE ARMATURE URBAINE, SUPPORT DE LA COHÉRENCE DU DÉVELOPPEMENT EN SAMBRE-AVESNOIS ET GARANTE DE L'ÉQUITÉ ET DE L'ÉQUILIBRE TERRITORIAL
- ORIENTATION 3.1.2 :** DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS, ASSURER LA MIXITÉ SOCIALE ET GARANTIR UN ACCÈS OPTIMAL AUX SERVICES ET COMMERCES
- ORIENTATION 3.1.3 :** ASSURER UN MAILLAGE COHÉRENT DU SCOT EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION
- ORIENTATION 3.1.4. :** INSCRIRE, POUR LE TERRITOIRE, UN OBJECTIF D'ARTIFICIALISATION MAÎTRISÉE

SOUS AXE 3.1. : RENFORCER LES POLARITÉS  
POUR MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

## Orientation 3.1.1 :

Définir une armature urbaine,  
support de la cohérence  
du développement en Sambre-  
Avesnois et garante de l'équité  
et de l'équilibre territorial



### > RAPPEL DU DIAGNOSTIC

En Sambre-Avesnois, derrière la réduction de la population de l'arrondissement, ininterrompue depuis 1975, on trouve des évolutions disparates : réduction du nombre d'habitants dans les centres urbains, les bourgs ruraux et les communes urbaines périphériques au profit des villages. Cette diffusion de la population sur le territoire, en sus d'accompagner le phénomène d'étalement urbain et de mitage des terres agricoles, naturelles et forestières, dévitalise le tissu de services et commerces de proximité. La diffusion de la population sur le territoire contribue par ailleurs à une spécialisation sociale des centralités urbaines et centres-bourgs, et conduit à une augmentation des distances de déplacement domicile-travail. Les coûts pour la collectivité sont aussi notables : coût marginal plus élevé des investissements publics, augmentation des besoins en mobilité, des consommations énergétiques et baisse de compétitivité des entreprises.

En résumé, la diffusion de la population sur le territoire a des conséquences nettes sur l'attractivité et le dynamisme du territoire dans son ensemble.

Il semble donc nécessaire de renforcer les polarités du territoire Sambre-Avesnois afin de répondre aux besoins des entreprises et des habitants, de rationaliser les besoins en déplacements et de maîtriser les coûts urbains, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.

## > ENJEUX

Parmi les objectifs principaux du SCoT Sambre-Avesnois, la volonté d'affirmer l'attractivité du territoire et d'enrayer le départ des habitants s'inscrit donc dans le nécessaire **équilibre** entre villes, bourgs et villages composant son territoire.

La politique à mettre en place, en termes d'équipements et de services structurants, de développement économique et d'habitat, impliquera des efforts différenciés en fonction de chacun des grands secteurs composant l'arrondissement. La mise en place d'une attractivité renouvelée du territoire passe en effet par un bon nombre de conditions (infrastructures de transport, accès à l'emploi, urbanisation réfléchie, prise en compte de l'environnement...) mais aussi, en particulier, par une **bonne organisation de l'infrastructure urbaine, périurbaine ou rurale**.

En résumé, la déclinaison de la carte de l'armature urbaine permettra d'**optimiser la répartition spatiale des pôles d'équilibres en termes d'équipements, de services, de commerces...** Elle doit permettre de rapprocher les différents lieux de vie en réduisant les temps de déplacements entre ces derniers... À ce titre, les grands projets urbains structurants devront être définis en complémentarité, dans un **souci de cohérence à l'échelle de l'arrondissement**.

### MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA CARTE DE L'ARMATURE URBAINE ET DÉCLINAISONS DE CETTE CARTE AU SEIN DU SCOT : ÉQUIPEMENTS, HABITAT, EMPLOI...

La loi ALUR, avec son objectif de limitation de l'artificialisation des sols, incite à réfléchir autour de la notion d'armature urbaine. C'est aussi une réflexion inscrite au cœur du SRADDT qui encourage les collectivités à organiser les "espaces de vie" aux différentes échelles du territoire selon une hiérarchie urbaine à définir.

Une armature urbaine peut en effet être définie comme "*un ensemble de villes hiérarchisées et de leurs aires d'influence qui assurent dans un territoire donné les fonctions qui nécessitent un minimum de population desservie*" (Merlin P, Choay F., 1988, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement). L'inscription d'une armature urbaine dans le PADD du SCoT Sambre-Avesnois permet de distinguer les secteurs où le développement de l'habitat, des services et des activités est privilégié afin de renforcer ces centralités.

L'armature urbaine définie par le SCoT Sambre-Avesnois doit permettre :

- le rapprochement des lieux de travail, des lieux d'habitat, des commerces, des services et des équipements en essayant de favoriser l'autonomie de chacun des bassins de vie ;
- d'adopter une politique habitat et emploi globale permettant de renforcer la production de logements dans les polarités supérieures et intermédiaires et de localiser les zones d'emploi de manière à limiter les déplacements ;
- de contenir les tendances démographiques en cours, qui conduisent les communes faiblement peuplées et équipées à accueillir une part prépondérante du développement résidentiel ;
- de favoriser la production de logements abordables pour les ménages de la Sambre-Avesnois ;

- d'améliorer le système de mobilité pour favoriser la maîtrise du déplacement automobile et pour renforcer l'organisation du territoire autour du transport collectif.

La constitution de l'armature urbaine du SCoT Sambre-Avesnois repose sur l'analyse du niveau d'équipements des communes (*base permanente d'équipement 2013 de l'INSEE*). Des gammes d'équipements considérés comme majeures, intermédiaires et de proximité permettent, par analogie, de hiérarchiser les communes en pôles supérieurs majeurs, intermédiaires, ou de proximité. Les communes sont donc hiérarchisées en fonction du nombre d'équipements qu'elles comportent. Ces polarités ne participent donc pas de la même façon au maillage territorial : elles sont hiérarchisées en fonction de leurs caractéristiques urbaines (densité, accessibilité) et fonctionnelles (services aux particuliers, commerces, enseignement, santé, transports et déplacements, sport, loisirs, culture). Concernant ces caractéristiques fonctionnelles, l'importance des zones d'influence des équipements peut être un facteur discriminant pour la définition et la hiérarchisation des activités.

La carte ci-contre fait ressortir un pôle supérieur majeur, trois pôles supérieurs secondaires, 6 pôles intermédiaires et 21 pôles de proximité qui jouent le rôle de satellites des pôles supérieurs et intermédiaires.

L'urbanisation devra prioritairement s'organiser dans les communes identifiées dans cette armature urbaine, notamment afin de permettre une diversification des types de constructions de logements, une optimisation de l'offre de services et de commerces, ainsi qu'une meilleure utilisation des réseaux de transports en commun. Des objectifs d'urbanisation pour chacun de ces pôles sont inscrits dans le D00.



## Armature urbaine

Proposition validée en bureau syndical le 27 Novembre 2014 et soumise au débat du PADD lors du Conseil Syndical du 2 novembre 2015



# ZOOM

## Territorial....

Le projet de territoire de la CCSA développe un objectif spécifique autour du thème de la "réussite de l'unité et l'équité territoriale". Cette notion définit une organisation autour d'un réseau de quatre entités en interrelations fortes et équilibrés :

- l'entité de la ville-centre,
- l'entité de la ville chef-lieu de canton,
- l'entité des villes et villages structurants de rayonnement urbain,
- l'entité des communes rurales.

Cette structuration se décline en programmes opérationnels adaptés à chaque échelle autour du principe de solidarité territoriale.



# Orientation 3.1.2 :

## Diversifier l'offre de logements, assurer la mixité sociale et garantir un accès optimal aux services et commerces territorial



### > ENJEUX

#### DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS

La diversification de l'offre doit prendre en compte :

- la **difficulté d'accès au logement pour les jeunes et les jeunes ménages**,
- l'évolutivité des tailles de logement en fonction des besoins, voire des moyens des familles, les gammes de prix proposées et d'engagement social pour permettre la validité des parcours résidentiels,
- les **performances énergétiques des logements** livrés pour ne pas entraîner les ménages dans des coûts de gestion insupportables,
- l'**accès aux équipements locaux publics et privés, utiles et récurrents**,
  - alimentation générale, pharmacie, mairie, boulangerie, distributeur bancaire,
  - transports publics, école, collège,
  - mais aussi, activités socioculturelles et sportives,
- la **mixité générationnelle** pour éviter la spécialisation des produits locatifs strictement réservés aux personnes âgées.

Les communes qui ont supporté jusqu'à ce jour une concentration excessive de ménages ou de personnes en difficulté sociale, doivent pouvoir opérer une diversification inversée. Il s'agira d'amener du logement social de manière homogène sur tout le territoire en fonction des capacités d'accueil des communes et de la prise en compte des parcours résidentiels.

Ces principes méritent d'être posés pour tous les produits logements aidés (location sociale, accession sociale et location-accession, notamment), pour que le parcours résidentiel d'un ménage soit réalisable dans un plus grand nombre de communes.

De manière générale, il s'agit de **garantir le confort, la salubrité, la décence et l'adaptation de l'offre et d'étudier au plus juste la typologie des logements pour l'adapter aux besoins liés à l'évolution de la pyramide des âges**. La diversification de l'offre nouvelle de logements doit répondre aux objectifs de mixité fonctionnelle, sociale et générationnelle, aux besoins des habitants et à l'identité du territoire.

## ZOOM

### Thématique.....

#### Poursuivre l'accueil des gens du voyage

Pesant sur les communes de plus de 5 000 habitants et en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, un certain nombre d'aires d'accueil des gens du voyage ont été mises en place (Aulnoye-Aymeries, Feignies, Fourmies, Jeumont et Louvroil) ; les autres sont programmées ou en cours d'études (Avesnes-sur-Helpe, Ferrière-la-Grande, Hautmont, Maubeuge et Le Quesnoy).

Les aires de grand passage sont, elles, définies au niveau de l'Arrondissement et, de ce fait, le positionnement de l'aire de grand passage intégrera le document d'orientation et d'objectifs du SCoT de façon à respecter une localisation proche des axes les plus fréquentés par la communauté des gens du voyage.



## GARANTIR UN ACCÈS OPTIMAL AUX SERVICES ET AUX COMMERCES

Il s'agira de favoriser la densification des villes bien desservies par les transports en commun, et notamment les quartiers gares. La densification de ces espaces devra se faire en prenant en compte des objectifs de qualités urbanistique, architecturale, environnementale et paysagère afin de lier compacité et qualité urbaine. Les entrées de villes et d'agglomérations devront être traitées qualitativement. La mixité urbaine, fonctionnelle et sociale sera recherchée.

Afin de garantir l'accès à tous aux services et équipements, la création de logements devra par ailleurs se faire **prioritairement sur les pôles structurants de l'armature urbaine**. Le développement urbain des territoires devra être calibré selon leurs perspectives démographiques et d'emploi.

## ZOOM Thématique.....

### Améliorer l'offre des services ordinaires

On reconnaît le dynamisme d'un territoire à la capacité qu'il a de proposer des services ordinaires, marchands ou non marchands, à sa population.

Le bon fonctionnement de ces services ordinaires nécessite un confortement des centralités, y compris rurales, afin qu'ils soient accessibles au plus grand nombre.

Il s'agira donc de donner la priorité au renforcement du maillage de ces services, dans les interventions de renouvellement urbain des villes et des bourgs et de prescrire, dans les documents d'urbanisme locaux, des mesures permettant de conforter les centralités dans les villages, les bourgs et les villes, en freinant la périurbanisation.

Enfin, les EPCI ou les communes chercheront à développer les moyens d'actions utiles pour susciter des vocations artisanales, dans le bâtiment et dans les services.



## PERSPECTIVES

### L'accès aux commerces et aux services pour les populations locales, un enjeu durable et social

Cf. Orientation "Rééquilibrer l'offre commerciale et enrayer la dévitalisation des centres villes, des centres bourgs et des villages".



Concernant les territoires ruraux, il s'agit de leur proposer un autre avenir que le périurbain tout en préservant l'identité de ces communes. Des projets d'aménagement et d'urbanisme exemplaires permettront de valoriser les milieux ruraux. Les services de proximité devront être maintenus.



# ZOOM

## Territorial....

Le Programme Local de l'Habitat de la CAMVS pour la période 2016-2021 décline principalement 4 objectifs :

- l'adéquation de la demande et l'offre de logements :
  - pour les populations les plus modestes : production de logements locatifs sociaux ou conventionnés ANAH, adaptés aux ressources et répartis de manière cohérente sur le territoire,
  - pour les classes intermédiaires et les cadres : relance de l'accession sociale et développement de la promotion privée, tant dans le locatif que dans l'accession à la propriété ;
- reconduction de la délégation des aides à la pierre avec l'État et l'ANAH,
- identification de lieux d'implantation pour le développement d'écoquartiers,
- lutte contre l'insalubrité et la précarité énergétique : mise en place d'audits énergétiques et environnementaux, accompagnement financier pour la réhabilitation des logements les plus précaires, positionnement de la CAMVS comme guichet unique de la rénovation de l'habitat...



Les travaux de la Conférence Intercommunale du Logement sont par ailleurs un outil pour favoriser la mixité sociale.

La CCSA vise à travers son projet de territoire à mettre en œuvre une politique intégrée de l'habitat durable de caractère. Avec la valorisation des friches d'activités pour le développement de programmes de l'habitat, le territoire est de ce point de vue



engagé dans une démarche d'habitat durable. Les OPAH successives ont aussi contribué à cet objectif. Ces actions, complétées de la réalisation d'un guide architectural et des opérations façades, ont ouvert la voie à la caractérisation architecturale et rurale du territoire. Sur ces bases, l'action doit se poursuivre vers un programme territorial de référence en habitat durable. Les opérations futures de Fourmies et d'Anor concrétisent cette ambition. Ce programme pourra aisément s'appuyer sur les ambitions et actions du pôle d'excellence pierre bleue et bois.



R  
E  
C  
O  
N  
Q  
U  
É  
R  
I  
R



La 3CA a établi un programme d'action en matière d'habitat, afin d'atteindre ses objectifs démographiques et d'agir sur ces deux handicaps en la matière : l'ancienneté du parc bâti (83 % des logements antérieurs à 1975, 65 % antérieurs à 1948) et l'importance de la vacance, qui touche plus d'un millier de logements.



Ce programme s'articule autour de trois axes :

- poursuivre et amplifier les efforts en matière de requalification, de rénovation thermique des logements et de développement durable,
- investir de manière ciblée pour favoriser certains segments de l'offre en logements (personnes âgées et logement social),
- être un acteur de proximité de l'habitat, du foncier et de l'urbanisme.

## LE PIG "HABITER MIEUX"

Un PIG a pour objectif de promouvoir des actions d'intérêt général et de mobiliser les aides financières locales existantes afin d'inciter les propriétaires occupants ou bailleurs à réhabiliter leur logement. Dans le cadre des investissements d'avenir, l'État a créé un programme national d'aide à la rénovation thermique des logements privés baptisé "Habiter Mieux". Le programme d'amélioration de l'habitat privé de l'ANAH est doté, en 2016, de 680 M€ auxquels s'ajoutent 140 millions d'euros au titre du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART). L'objectif du programme habiter mieux est d'aider sur le plan national en 2016 70 000 propriétaires aux revenus modestes, éligibles aux aides de l'ANAH, à financer les travaux les plus rentables pour diminuer les situations de précarité énergétique.

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et la Communauté de Communes Sud Avesnois ont mis en place, via une démarche commune, un Programme d'Intérêt Général "Habiter Mieux".

Elles adhèrent par ailleurs à la SEM 100 000 logements, qui assure une caisse d'avance aux propriétaires.

Les objectifs qualitatifs du PIG "Habiter Mieux" concernent pour 50 % l'efficacité énergétique, pour 35 % la lutte contre l'insalubrité et pour 15 % l'adaptation au vieillissement et au handicap.



## Orientation 3.1.3 :

# Assurer un maillage cohérent du SCoT en matière d'équipements et de services afin de répondre aux besoins de la population

## RECONQUÉRIR

### > ENJEUX

Il est nécessaire d'affirmer que la qualité doit primer sur la quantité :

- créer moins d'équipements, mais des équipements plus performants,
- miser sur la recherche de l'accessibilité optimale,
- offrir des alternatives : équipements et services mobiles, tels que cinéma ou commerce ambulants...
- affirmer que la mise en place d'un équipement ou d'un service doit faire l'objet d'une réflexion intercommunale la plus large possible. La meilleure solution devra être choisie à la mesure des incidences diverses (environnement, déplacements...).

Cette ambition passe par un certain nombre de règles dont les principales sont :

- localiser les équipements de service en prenant soin de vérifier le **niveau de fréquentation** possible,
- veiller à l'accessibilité des équipements et espaces dévolus à la détente, aux sports, aux loisirs, à la culture par les transports en commun et en mode doux (vélo, piéton),
- intégrer ces équipements et espaces (en particulier ceux liés aux loisirs, au sport et au tourisme) dans le **cadre naturel et paysager** dans lequel ils devront s'insérer (prise en compte des nuisances, des paysages, des pollutions),
- privilégier l'éco-construction pour les constructions neuves. Réhabiliter les bâtiments et équipements publics de manière à réduire les consommations d'énergie. Étudier la possibilité de mise en place de réseaux de chaleur et/ou de froid propres aux bâtiments publics ou en relation avec les secteurs d'habitat limitrophes.

Privilégier une politique qui veille à une bonne irrigation du territoire pour répondre à la majorité des besoins en respectant les principes de proximité, de confort, d'accessibilité, de bonne information, implique de ne pas multiplier les grands équipements afin d'**éviter les phénomènes de concurrence ou de surcoûts** pour la collectivité. Cela nécessite également de **rationaliser en mutualisant les équipements de proximité** entre plusieurs communes, en s'assurant que leur desserte en transports collectifs est correctement assurée.

Il sera opportun de favoriser ou d'orienter la mise en réseau des équipements par l'intermédiaire de schémas territoriaux :

- schéma territorial de santé,
- schéma d'optimisation et de développement des équipements locaux,
- schéma de développement touristique...

Cela concerne autant les mises en réseau des grands équipements avec les équipements de proximité que la mise en réseau des équipements de proximité entre eux.

La volonté de donner toute leur place aux différents pôles urbains structurant le territoire passe par la mise en œuvre d'une politique qui prenne en compte la hiérarchie des pôles et les besoins de la population.

## AFFIRMER LA POSITION DES PÔLES SUPÉRIEURS

Renforcer l'attractivité du pôle supérieur majeur Maubeuge-Hautmont-Louvroil et du pôle supérieur secondaire d'Avesnes/Avesnelles et du Pôle supérieur secondaire de Fourmies vise en particulier à répondre à des besoins spécifiques et à combler des lacunes existantes autant sur l'agglomération elle-même que sur les autres communes de l'arrondissement. Disposer de villes centres bien irriguées par leurs territoires d'influence permet à ceux-ci de mieux fonctionner.

## DYNAMISER LES PÔLES INTERMÉDIAIRES

Dans le cadre d'un maillage général et cohérent du territoire, les pôles intermédiaires de services et d'emploi doivent permettre d'offrir les services suffisants à la population dans de nombreux domaines : enseignement, santé, animations culturelles, sportives, services à la personne...

Il s'agit de favoriser l'implantation d'éléments manquants pour parvenir à un maillage optimisé des équipements. Ils permettent d'offrir et de compléter l'offre de proximité en direction des villages ruraux formant leur aire de chalandise.

Il sera nécessaire de veiller à organiser des services de transport collectif performants pour permettre une bonne accessibilité de ces pôles secondaires vers les pôles supérieurs majeurs.

## ENGAGER DES RÉFLEXIONS AUTOUR DE PROJETS DE QUALITÉ DANS LES PÔLES DE PROXIMITÉ

Face à certains constats tels que la baisse de population qui fait craindre des fermetures de classes ou d'écoles primaires, le besoin de mettre à niveau des équipements culturels, sportifs, de loisirs, dans nombre de communes rurales en termes de qualité ou de mise aux normes de sécurité, le non renouvellement des professionnels de santé qui s'accélère, il est nécessaire de s'engager, en zone rurale, vers une mutualisation de certains équipements.

Dans cette perspective, il faut être novateur et entrepreneur. C'est à la collectivité de monter ces projets, offrant, dans le cadre de plusieurs communes limitrophes, des équipements de qualité en veillant à leur bonne accessibilité, plutôt que de couvrir le territoire d'équipements strictement communaux peu adaptés (réalisation à l'économie, faible fréquentation...) : maison médicale, équipement sportif ou de loisirs de bon niveau, salle pouvant accueillir des spectacles, école dotée d'un bon accompagnement périscolaire...

## **Améliorer l'état de santé de la population : un enjeu du SCoT Sambre-Avesnois**

Améliorer l'état de santé de la population demande une action globale sur l'offre de soins en termes de qualité, d'accessibilité et de répartition territoriale.

Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser et mettre en place un "Schéma territorial de santé" qui permettra de développer et d'améliorer l'offre hospitalière de façon à :

- soutenir le projet d'implantation du nouveau centre hospitalier de Maubeuge,
- équilibrer, à l'échelle du territoire Sambre-Avesnois, en termes d'accessibilité, l'offre de soins hospitalière en prenant appui sur les pôles principaux de Maubeuge et de Fourmies, tout en confortant les pôles locaux d'Avesnes et de Le Quesnoy comme ceux d'Hautmont, de Felleries et de Jeumont,
- poursuivre l'irrigation du territoire en équipements lourds (scanner...),
- assurer une bonne accessibilité à ces équipements par une offre de transports en commun adaptée.

Cette politique doit aussi favoriser les actions en faveur d'un rééquilibrage des professionnels de santé :

- mise en place des formations locales liées à la santé, tels qu'auxiliaires médicaux,
- soutien à la constitution de réseaux médicaux (généralistes, spécialistes, paramédicaux) pour garantir une offre la plus complète possible.

## **Développer les équipements sociaux à l'échelle du "grand territoire"**

Cette offre doit privilégier la proximité des centralités afin de répondre aux volontés de mixité sociale ou intergénérationnelle.

Le territoire devra développer une offre adaptée au vieillissement de la population en offrant des services et des équipements médico-sociaux en lien avec la politique du Département du Nord développée dans le Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale (2007-2011).

Pour cela, une politique fine devra être mise en place afin d'améliorer la connaissance des besoins des personnes âgées, de promouvoir la vie sociale et de réduire la dépendance, d'informer, d'animer, de coordonner, d'offrir une palette de réponses en fonction du degré d'autonomie, et surtout d'innover et d'expérimenter.

L'attractivité des communes centres, bourgs et relais pourra s'accroître par une offre adaptée à destination de la petite enfance, en particulier par la création de crèches et de haltes-garderies, comme par une meilleure mise en réseau des services tels qu'assistantes maternelles, PMI.

Enfin, l'accompagnement des personnes en difficulté et/ou en réinsertion devra être assuré dans des structures locales.





# ZOOM

## Territorial....

La CAMVS inscrit dans son projet de territoire des initiatives en matière de santé :

- soutien au projet du nouvel hôpital,
- création de bourses universitaires pour les étudiants en 2<sup>e</sup> cycle de médecine générale, en contrepartie d'un engagement à s'installer sur le territoire pendant une période donnée (sous certaines conditions),
- création d'un centre de prévention à l'échelle intercommunale en développant le centre de ressource de santé publique,
- accompagnement des projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (soutien au montage de dossiers de financement, mise en réseaux...).



AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

Le développement des services est un des axes développé par la 3CA dans son projet de territoire "Habiter et travailler au Cœur de l'Avesnois" afin d'atteindre ses objectifs démographiques (qualitatifs et quantitatifs) à l'horizon 2025.

Le développement des services vise en particulier les services à la famille : accueil de la petite enfance, activités pour la jeunesse, développement de l'offre culturelle, basée sur un réseau de lecture publique, et sportive, pour une pratique non compétitive. En outre, une attention particulière est portée sur le maintien d'un tissu de soins de qualité.

L'offre de services à la population, et plus particulièrement aux familles, implique une forte présence d'équipements communautaires ; la rationalisation de cette présence amène à proposer un maillage hiérarchisé du territoire, avec un concept de regroupement multiservices (culture, tourisme, initiation au numérique, enfance et famille, ludisme) autour de deux entrées :

- réseau de lecture publique avec le concept "Avesnois Store", inspiré d'initiatives observées dans des quartiers populaires de Londres ;
- accueil collectif de la petite enfance avec le concept "Maison de la Petite Enfance".

Ce maillage est à hiérarchiser via des critères démographiques établis en fonction de la présence d'habitants, mais également de salariés, et en recherche de complémentarité avec d'autres services publics ou privés.

Un autre maillage autour d'équipements communautaires est en début de réflexion avec les équipements de proximité permettant une pratique non compétitive du sport, qui, reliés par un réseau d'itinérance douce, permettraient de compléter l'offre "sports - loisirs" par des activités à connotation "nature" et "santé".





# ZOOM

## Territorial....



À travers son projet de territoire, la CCSA souhaite développer une politique de la santé. Outre la concrétisation du pôle territorial de la santé avec comme priorité l'accès aux soins pour tous, la CCSA souhaite engager une politique coordonnée vers l'enfance et la jeunesse, les personnes âgées et l'inter-génération au profit de la santé et de la cohésion sociale.

Trois maisons de santé sont présentes depuis 2016 sur le territoire de la CCSA : à Anor, Fourmies et Trélon, ce qui représente 140 places pour les professionnels de santé.

Le contrat local de santé a été signé en juillet 2015.



La CCPM anime des actions et des dispositifs contractuels de développement urbain, social, d'insertion économique et de lutte contre les exclusions, autour d'une priorité : assurer la cohésion sociale sur tout le territoire, au sens du "vivre ensemble" et du lien social, afin d'aider les plus fragiles. Cet axe doit s'appuyer sur un maillage de services efficient.

À travers son axe petite enfance et jeunesse, la CCPM accompagne les familles : réseaux d'assistantes maternelles, ALSH et séjours ados, lieux d'accueil parents/enfants. De plus, dans son axe territoire solidaire, différentes actions sont mises en place : actions en faveur de la décence du logement, chantiers d'insertion, adhésion au GIP Réussir en Sambre (mission locale, PLIE et maison de l'emploi), suivi et accompagnement des bénéficiaires du RSA, activités physiques adaptées en direction des seniors.



La Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre inscrit dans son projet de territoire la reconduction du Contrat Enfance Jeunesse 2016-2020 avec deux objectifs principaux :

- répartition cohérente de l'offre de service entre les communes rurales, urbaines et périurbaines,
- adaptation de l'offre aux besoins des habitants et à l'évolution des modes de vie pour permettre notamment de lever certains freins à l'emploi :
  - expérimentation de l'ouverture de la micro-crèche de Colleret sur 5 jours pour proposer une offre de service continue,
  - réflexion en lien avec les autres crèches du territoire sur l'opportunité d'ouvrir des places en crèche en horaires décalés, le soir et/ou le week-end.



AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE



R  
E  
R

SOUS AXE 3.1. : RENFORCER LES POLARITÉS  
POUR MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

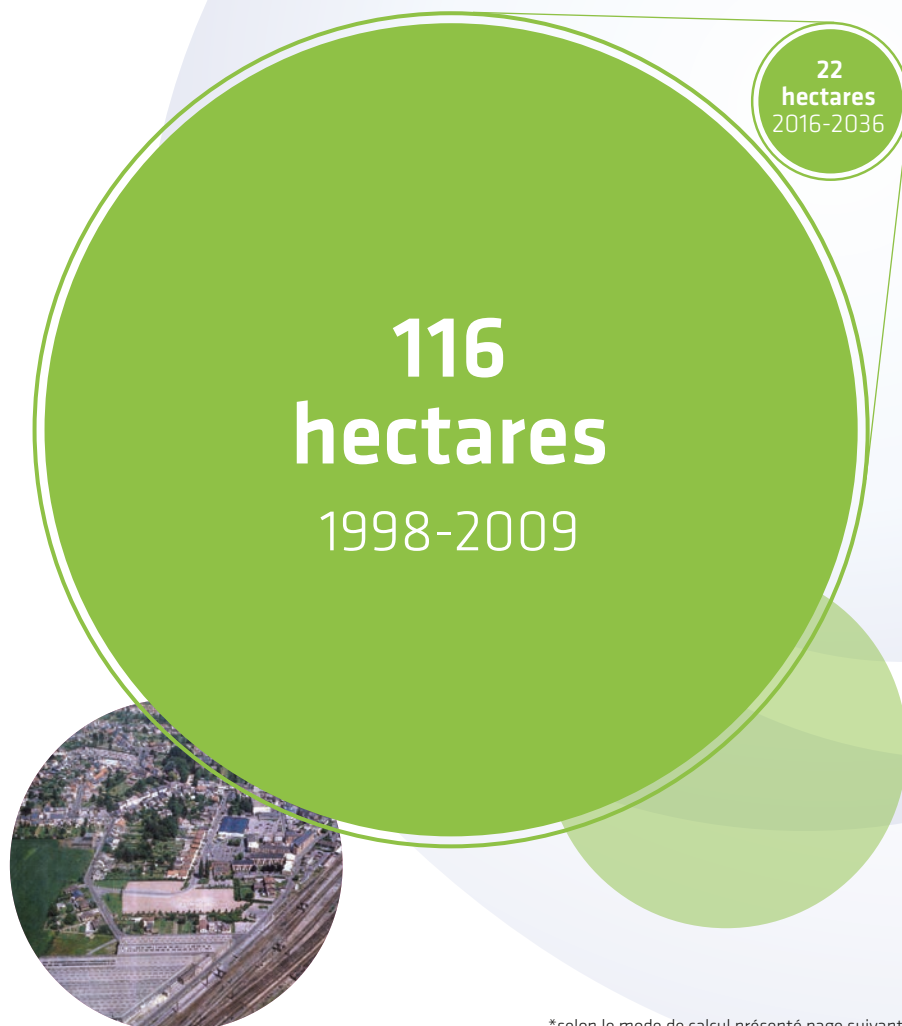
## Orientation 3.1.4 :

# Inscrire, pour le territoire, un objectif d'artificialisation maîtrisée



Les représentants des EPCI formant le territoire du SCoT Sambre-Avesnois ont considéré que l'augmentation de l'artificialisation des terres agricoles et naturelles, calculée entre 1998 et 2009 n'était pas inéluctable. Une meilleure gestion de l'urbanisme permettrait en effet de réduire fortement l'artificialisation constatée entre 1998 et 2009 (+ 7,7 %) soit environ 116 hectares par an à environ 22 hectares par an\*.

### REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE CONSTATÉE ET PROJÉTÉE



### LES ENVELOPPES URBAINES : DÉFINITION

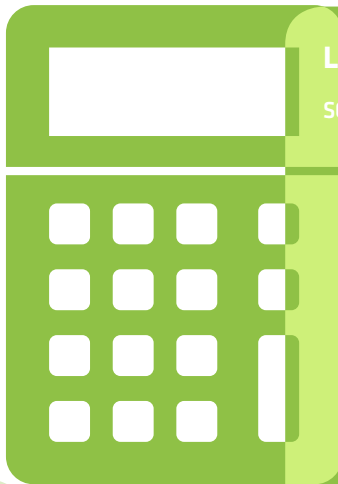
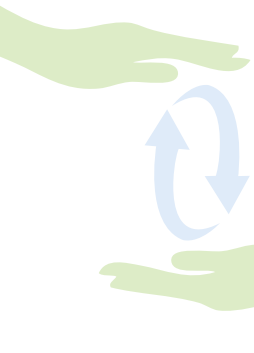
L'enveloppe urbaine correspond aux parties actuellement urbanisées de la commune sans discontinuité du parcellaire bâti de plus de 50 mètres. L'enveloppe urbaine comprend les espaces déjà artificialisés ainsi que le foncier urbanisable potentiel correspondant aux dents creuses. L'enveloppe urbaine comprend au minimum 10 constructions.

Elle est qualifiée de principale lorsqu'elle comprend la centralité de la commune. La notion de centralité est à définir et à justifier dans le cadre des PLUi.

Si l'enveloppe urbaine ne comprend pas la centralité de la commune, elle est qualifiée de secondaire.



\*selon le mode de calcul présenté page suivante



## LE MODE DE CALCUL DE L'ARTIFICIALISATION (EXTRAIT DU DOO)

### SONT COMPTABILISÉS DANS LE CALCUL DE L'ARTIFICIALISATION :

- les logements, équipements et autres constructions en dehors des enveloppes urbaines principales : environ 220 hectares à l'échelle de l'arrondissement, conformément aux objectifs démographiques et à la règle des 2/3 1/3 développés respectivement plus tôt (PADD) et ci-après ;
- les zones d'activités économiques, artisanales et commerciales pour lesquelles aucun permis de construire n'est accordé et où aucun projet n'est encore identifié à la date d'approbation du SCoT et situées en dehors des enveloppes urbaines principales : environ 200 hectares à l'échelle de l'arrondissement d'après les besoins identifiés par les EPCI ;
- les infrastructures de portée locale situées en dehors des enveloppes urbaines principales : environ 30 hectares à l'échelle de l'arrondissement, dont le contournement d'Orsinval et la desserte routière de la zone des Fayt.

### NE SONT PAS COMPTABILISÉS DANS LE CALCUL DE L'ARTIFICIALISATION :

- les logements, équipements et autres constructions, infrastructures de portée locale, situées au sein des enveloppes urbaines principales ;
- les zones d'activités économiques, artisanales et commerciales pour lesquelles un permis est accordé et un projet est identifié (investisseur porteur du permis) à la date d'approbation du SCoT ;
- les zones d'activités identifiées dans le cadre des documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux non remplies mais aménagées (route et réseaux) à la date d'approbation du SCoT ;
- les zones d'activités économiques situées au cœur des enveloppes urbaines principales ;
- l'ensemble des grands projets :
  - \* hôpital de Maubeuge : 10 hectares environ ;
  - \* l'extension du Golf de Mormal et sa partie hôtellerie : le SCoT encourage l'extension de cet équipement majeur pour l'attractivité touristique et économique de l'arrondissement et celle-ci n'est pas comptabilisée dans le calcul de l'artificialisation. Par contre, si le SCoT autorise la réalisation du projet immobilier adossé, au contact direct de l'équipement, ces logements seront pris en compte dans le compte foncier habitat de la CCPM ;
  - \* carrières : un impact d'artificialisation temporaire au vu de la renaturation des espaces après exploitation (8 ha par an d'artificialisation et 3 ha par an de renaturation) ;
  - \* aire de Grand Passage des Gens du Voyage : 4 hectares ;
  - \* infrastructures d'importance majeure pour l'arrondissement (RN2 (estimé à 80 ha) et contournement de Maubeuge (estimé de 30 à 50 ha suivant la nature du profil en travers) ;
  - \* tout grand projet industriel potentiel de rayonnement supra-arrondissement.

### Le mode de calcul de l'artificialisation affirme et repose sur plusieurs principes forts :

- une estimation des hectares potentiellement artificialisables au plus proche des besoins, des projets, et de l'ambition du territoire affirmée dans le PADD ;
- une priorité géographique donnée à l'urbanisation au sein des enveloppes urbaines (cf. 2.2.) afin de limiter l'étalement urbain et d'enrayer le mitage des terres agricoles et naturelles et la banalisation des paysages ;
- l'affirmation par le territoire du souhait de ne pas "supporter" l'artificialisation due à des projets ou des occupations du sol relatives à des échelles supra-arrondissement, voire supra-régionales (carrières, grand projet industriel), ou à des projets d'importance majeure pour l'arrondissement (infrastructures d'importance majeure).



R  
E  
C  
O  
M  
M  
U  
N  
I  
T  
É  
S  
R  
I  
R

## MAÎTRISER LES EXTENSIONS URBAINES EN LIMITANT L'ARTIFICIALISATION DES SURFACES AGRICOLES ET NATURELLES

### > RAPPEL DU DIAGNOSTIC

Le développement urbain s'est tendanciellement effectué au travers d'implantations commerciales ou à vocation d'activité économique en entrée de ville ou sous forme d'habitat linéaire, principalement en zone rurale, pour des raisons bien connues : voiries sommairement équipées par des réseaux indispensables (eau, électricité), propriétaires considérant que les parcelles situées en front à route sont forcément constructibles.

Ce développement linéaire a été favorisé par le développement de l'automobile et par la banalisation des dépenses qui y sont associées.

On connaît maintenant le coût social et environnemental, ainsi que le surcoût pour les budgets communaux et intercommunaux, de ce type de développement : la multiplication des déplacements motorisés, l'accroissement des temps de trajets domicile/travail et les coûts en carburant qui lui sont liés ; les surcoûts, pour les communes, en équipements et en infrastructures (réseaux, trottoirs, éclairage public...); l'enclavement et la réduction des zones agricoles ; la disparition ou la banalisation des paysages.

### > ENJEUX

L'urbanisation nouvelle, à vocation d'habitat ou d'activités économiques, si elle est nécessaire, devra se **développer prioritairement au contact des noyaux urbains**. La diffusion pavillonnaire sera contrôlée en proportionnant l'extension urbaine au renouvellement urbain. Au minimum 2/3 des logements nécessaires aux besoins en logements devront être réalisés en priorité dans l'enveloppe urbaine principale (dents creuses, cœurs d'îlots, friches, logements insalubres ou vacants). Le 1/3 restant pourra se réaliser sous forme d'extensions urbaines organisées au contact direct de l'enveloppe urbaine existante.

Mais avant toute extension au contact des noyaux, c'est à l'intérieur de ceux-ci que les nouvelles constructions devront trouver leur place. La **prise en compte du potentiel du parc existant et l'optimisation des possibilités de réhabilitation** devront être un préalable à tout développement d'une offre nouvelle. Les "dents creuses", les cœurs d'îlots, pourront, dans bien des cas, accueillir les constructions nécessaires. Des outils fonciers et des stratégies foncières adaptés devront être mis en place pour éviter la rétention foncière et rendre l'initiative aux collectivités en tant que de besoin.

Les territoires devront s'engager dans leurs documents d'urbanisme locaux - PLU et PLUi - dans des objectifs chiffrés de réduction de la vacance.

La priorité sera donnée au recensement et à la reconversion de friches industrielles ou commerciales en milieu urbain. En fonction de leur degré de pollution, elles pourront accueillir de nouvelles activités économiques (activités légères, commerces, bureaux) ou du logement, voire prendre le rôle de zones tampons ou de zones d'expansion des crues, en lien direct ou indirect avec la définition d'une trame verte et bleue d'arrondissement. Sur cette thématique, il s'agit de diffuser à l'échelle du territoire des pratiques déjà mises en œuvre à l'échelle de certaines communes. Ainsi organisé, le territoire pourra mieux saisir les opportunités d'investir les appels à projets et à manifestations d'intérêt portant par exemple sur la valorisation des secteurs inondables<sup>1</sup>, la prise en compte de la biodiversité dans les projets et à toutes les échelles (méthode des sociotopes, coefficient de biotope...) ou bien encore l'inclusion sociale ou la transition énergétique. Il s'agit de s'organiser pour être en capacité de systématiser les démarches d'innovation territoriale à chaque fois que faire se peut.



### LES ENVELOPPES URBAINES : PRINCIPES (EXTRAIT DU DOO)

Si les dents creuses présentes en enveloppe urbaine sont non urbanisables du fait de contraintes imposant l'inconstructibilité, la règle des 2/3 1/3 pourra être adaptée.

Si les dents creuses présentes en enveloppe urbaine ont des contraintes limitant la constructibilité, les règles de densité pourront être adaptées.

La liste des différentes contraintes imposant l'inconstructibilité ou limitant la constructibilité seront inscrites dans le DOO.



<sup>1</sup>La valorisation des secteurs inondables doit se faire en prenant en compte la disposition 2 du PGRI. Celle-ci stipule que l'urbanisation des territoires doit être orientée préférentiellement en dehors des zones inondables et qu'il convient d'appliquer la doctrine Éviter Réduire Compenser dans le cadre d'une augmentation des enjeux dans les zones inondables constructibles sous conditions.

# ZOOM

## Territorial...



AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

La CAMVS inscrit dans son projet de territoire la mise en place d'une stratégie foncière (recensement du foncier disponible, création d'un outil de capitalisation et d'outils de promotion du foncier disponible...).



La CCPM a pris la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Par ailleurs, elle dispose d'une convention cadre avec l'EPF notamment pour un recensement du gisement de renouvellement urbain. Enfin, au titre de l'habitat d'intérêt communautaire, elle engage une politique de rénovation des façades prioritairement tournée vers les immeubles vacants.

CONQUÉRIR

Le projet de territoire de la CCSA développe un objectif dédié à la gestion et la valorisation durable de l'espace. A l'image du territoire du SCoT, celui de la CCSA s'organise autour de :



- sa dimension industrielle qui composait pour une large part le paysage urbain. Il s'est aussi invité dans quelques espaces naturels. De nombreuses friches d'activité ont été converties en programmes d'habitat ou économiques, requalifiées. Ce programme de valorisation des friches engagé dans les années 1980 se poursuit toujours. Il a permis de dégager une réserve foncière et immobilière que le territoire valorise grandement.
- sa dimension rurale, agricole et naturelle considérée par le territoire comme des atouts qu'il entend préserver et valoriser.

Fort de cette diversité, le territoire agit sur plusieurs leviers :

- l'urbanisme en veillant à la coordination des documents d'urbanisme ;
- le foncier avec pour finalité de réduire l'empreinte foncière des nouveaux aménagements et de préserver le foncier agricole ;
- le paysage naturel et urbain en veillant à préserver leurs caractéristiques ;
- la biodiversité en veillant à sa préservation et valorisation.



Par ailleurs, nombre de communes, qu'elles soient très urbaines ou rurales, recèlent, chacune à leur échelle, de quartiers ou de constructions en **déshérence**, **insalubres** ou à **réhabiliter**. Le phénomène peut être aggravé par une vacance qui reste, à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes, relativement importante. Des opérations **ANRU** sont en cours dans les communes les plus peuplées (Aulnoye-Aymeries, Fourmies, Hautmont, Jeumont, Louvroil et Maubeuge) ; elles devront être relayées dans d'autres communes par des opérations plus adaptées, en particulier en milieu rural.

Cette préoccupation majeure pour le territoire qu'est le renouvellement urbain trouve aussi concrétisation à l'échelle de l'arrondissement notamment par l'éligibilité de nouveaux quartiers au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2014-2024, issus de la nouvelle géographie d'intervention de la politique de la ville. Ce programme vise :

- la requalification des quartiers d'habitat social dense aux critères avérés de fragilité sociale voire de pauvreté,
- la résolution de dysfonctionnements sociaux et urbains de ces quartiers par notamment la promotion de la mixité fonctionnelle (logements, activités, équipements...) et la consolidation du potentiel de développement économique,
- le resserrement urbain par la revitalisation des centres villes en lien avec la mise à niveau du parc privé, la dynamique commerciale, l'attractivité,
- la connexion des pôles d'habitat et des pôles d'emplois, de services et d'équipements,
- la densification des sites à enjeux autour des principaux axes de transports, des services et des équipements afin d'y mener des opérations d'urbanisation en conformité avec les autres orientations du SCoT,
- la contribution à la transition écologique des quartiers et leur efficacité énergétique.

## ZOOM Territorial....

Signature du Contrat de ville 2015-2020 :

- **poursuite du renouvellement urbain**, notamment du quartier Sous-le-Bois et **lancement du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain** sur les communes de Maubeuge, de Louvroil et de Jeumont,
- **accompagnement de projets structurants sur les quartiers** avec le soutien des fonds européens (Investissements Territoriaux Intégrés),
- accompagnement de la montée en qualification des actions menées sur les quartiers, avec le soutien de l'Institut Régional de la Ville,
- accroissement de la communication sur les actions menées sur les quartiers,
- pilotage des dispositifs à destination des publics prioritaires.



AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE



## S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### > ENJEUX

En accord avec le Schéma Régional Climat Air Energie et le Plan Climat Territorial Sambre-Avesnois, un effort particulier sera réalisé sur l'**efficacité énergétique des nouveaux logements** ainsi que dans la **rénovation de logements anciens**, permettant à ces derniers d'atteindre un niveau de performance énergétique compatible avec les engagements de la France vis-à-vis de ses partenaires, et afin de lutter contre les risques de précarité énergétique.

Par ailleurs, le **renforcement des formes compactes** tant en ville que dans un certain nombre de bourgs permettra de créer des **réseaux de chaleur ou de froid** efficaces et de consommation énergétique modérée.

Outre le logement, la réduction des consommations d'énergie pourra s'engager efficacement, dans un premier temps, dans les zones à vocation d'activités économiques comme au niveau des équipements publics.

Des nouvelles pratiques en matière de constructions et d'habitat seront encouragées. Il s'agit de **démontrer la possibilité d'un changement de modèle urbain et rural à efficacité énergétique**, et de **faire valoir cette image au-delà du territoire** en développant une architecture innovante, écologique et durable.

## DÉVELOPPER DES FORMES D'HABITAT ADAPTÉES AUX BESOINS ET AUX TERRITOIRES, LIER QUALITÉ URBAINE ET COMPACITÉ

### > ENJEUX

Les petits collectifs, situés au centre des villes, bourgs et villages équipés et respectant la morphologie des lieux, peuvent répondre aux besoins des jeunes ménages, sans bouleverser la physionomie et le fonctionnement de ces bourgs. Les formes d'habitat devront être adaptées aux identités territoriales, tout en répondant aux objectifs nationaux et régionaux de limitation de la consommation de l'espace.

L'habitat alternatif, selon le principe des "éco-quartiers" par exemple, pourra, dans le respect des paysages, se développer dans toutes les communes. S'agissant des petits collectifs ou de l'habitat intermédiaire adapté aux communes rurales ou urbaines, il permettra ainsi d'être moins consommateur d'espace.

La compacité urbaine telle que voulue par la loi Engagement National pour l'Environnement ne peut se satisfaire d'une densité mal maîtrisée. Des espaces publics appropriés doivent accompagner la densification des noyaux urbains. Il est indispensable de mettre en place des projets s'appuyant sur une politique qui favorise l'amélioration du cadre de vie, la morphologie et la qualité architecturale du bâti, la qualité du paysage.

La mixité urbaine, sociale et fonctionnelle sera recherchée.

R  
E  
N  
O  
U  
V  
E  
L  
L  
E  
R  
I  
E



## DÉFINIR LES GRANDS PRINCIPES D'URBANISATION DU TERRITOIRE EN FONCTION DES SPÉCIFICITÉS ET CARACTÉRISTIQUES DE CHAQUE TERRITOIRE

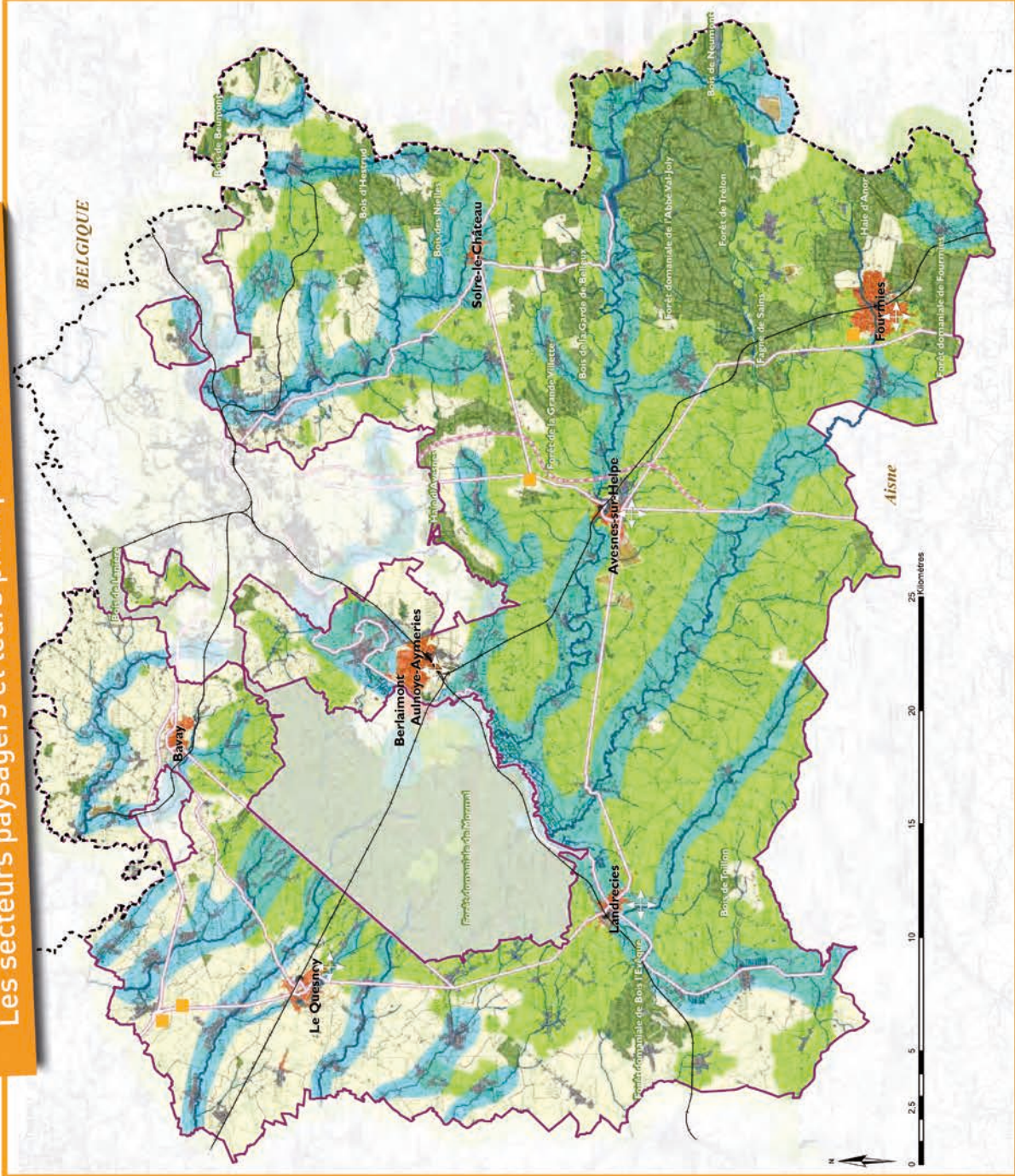
Dans le cadre de sa mesure 14, la charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois préconise de :

- privilégier la densification des noyaux de villages,
- maîtriser l'étalement urbain,
- maintenir les coupures d'urbanisation entre les communes et les ensembles contigus d'urbanisation groupée,
- privilégier la requalification des bâtiments et friches existantes pour le développement de l'urbanisation notamment pour les activités économiques et commerciales.

Ces préconisations se déclinent suivant les secteurs paysagers du territoire :

<p><b>ESPACES BOISÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Préserver les lisières forestières et les horizons boisés de l'urbanisation.</li> <li>○ Préserver les ambiances de clairières en maintenant les espaces forestiers.</li> <li>○ Préserver les espaces boisés,</li> </ul>	<p><b>SECTEUR BOCAGER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maintenir des fenêtres paysagères entre les constructions en secteur d'habitat dispersé.</li> <li>○ Limiter les extensions linéaires tout en préservant les coupures entre les constructions existantes.</li> <li>○ Préserver la trame bocagère autour des nouvelles constructions.</li> <li>○ Maintenir une auréole bocagère autour des cœurs de villages.</li> </ul>
<p><b>SECTEUR DE VALLÉE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Éviter le développement de l'urbanisation des plateaux en privilégiant une densification des noyaux.</li> <li>○ Éviter la continuité du bâti le long des versants pour maintenir des vues sur la vallée.</li> <li>○ Préserver de l'urbanisation les fonds de vallées afin de maintenir les perspectives paysagères depuis la vallée et les versants opposés.</li> <li>○ Veiller à un développement maîtrisé de l'habitat léger de loisirs.</li> <li>○ Maîtriser la création de plans d'eau.</li> <li>○ Privilégier dans les projets de plantation l'utilisation d'essences locales adaptées au paysage.</li> <li>○ Préserver les abords de cours d'eau.</li> </ul>	<p><b>PAYSAGE MIXTE (BOCAGE/CULTURES)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Favoriser l'intégration paysagère des constructions notamment d'activités (agricole et industrielle) dont l'impact paysager est important en paysage ouvert.</li> <li>○ Réduire l'impact des constructions par la maîtrise du volume, l'aspect des matériaux et les teintes, et par la réalisation d'un accompagnement végétal.</li> <li>○ Favoriser la préservation des éléments paysagers existants et encourager les actions de renaturation.</li> </ul>

## Les secteurs paysagers et leurs principes d'urbanisation



### Principes généraux concernant l'urbanisation :

- Privilégier la densification des noyaux de villages
- Maîtriser / limiter / stopper l'étalement urbain
- Maintenir les coupures d'urbanisation entre les communes et les ensembles continus d'urbanisation groupée
- Privilégier la requalification des bâtiments et friches existantes pour le développement de l'urbanisation notamment pour les activités économiques et commerciales

#### Espaces boisés

- Préserver les lisières forestières et les horizons boisés de l'urbanisation
- Préserver les ambiances de clairières en maintenant les espaces forestiers
- Préserver les espaces boisés.

#### Secteur bocager

- Maintenir des fenêtres paysagères entre les constructions en secteur d'habitat dispersé
- Stopper les extensions linéaires tout en préservant les coupures entre les constructions existantes, particulièrement en périphérie de la forêt de Mormal
- Préserver la trame bocagère autour des nouvelles constructions
- Maintenir une aurole bocagère autour des coeurs de villages

#### Secteur de vallée

- Éviter le développement de l'urbanisation des plateaux en privilégiant une densification des noyaux.
- Éviter la continuité du bâti le long des versants pour maintenir des vues sur la vallée.
- Préserver de l'urbanisation les fonds de vallées afin de maintenir les perspectives paysagères depuis les vallées et les versants opposés.
- Veiller à un développement maîtrisé de l'habitat léger de loisirs.
- Maîtriser la création de plans d'eau
- Privilégier dans les projets de plantation l'utilisation d'essences locales adaptées au paysage
- Préserver les abords de cours d'eau

#### Paysage mixte (bocage / cultures)

- Favoriser l'intégration paysagère des constructions, notamment d'activités (agricole et industrielle) dont l'impact paysager est important en paysage ouvert
- Réduire l'impact des constructions par la maîtrise du volume, l'aspect des matériaux et les toitures, et par la réalisation d'un accompagnement végétal
- Favoriser la préservation des éléments paysagers existants et encourager les actions de renaturation

#### Axes paysagers structurants (routiers et fluviaux)

- Maîtriser l'urbanisation le long de ces axes pour préserver les perspectives paysagères (Projet de voie express RN2)
- Encourager l'application de mesures exemplaires en terme d'intégration paysagère des bâtiments d'activités et des habitations
- Veiller à la préservation de l'intérêt paysager de ces axes lors de la réalisation d'aménagements

#### Pôles structurants

- (déterminés à partir des pôles d'échanges identifiés par le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais, et du niveau d'équipement des communes déterminé par l'INSEE)

#### Pôles d'échanges

- Favoriser un renforcement des pôles structurants par une densification de ces espaces.

#### Emplacement potentiel de futures zones d'activité économique d'intérêt d'arondissement

(selon le Schéma d'aménagement des zones d'activité proposé par la CO)



# RECONQUÉRIR

## SOUS AXE 3.2. : VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET PRENDRE SOIN DU CADRE DE VIE

- ORIENTATION 3.2.1 :** MAINTENIR LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER ET RETROUVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES : UN ENJEU ENVIRONNEMENTAL, PAYSAGER, ÉCONOMIQUE ET IDENTITAIRE
- ORIENTATION 3.2.2 :** PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU
- ORIENTATION 3.2.3 :** PRENDRE EN COMPTE ET RÉDUIRE LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES, LES NUISANCES SONORES ET LES POLLUTIONS
- ORIENTATION 3.2.4. :** OPTIMISER LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPER LOCALEMENT LES ÉNERGIES RENOUVELABLES
- ORIENTATION 3.2.5. :** RÉDUIRE GÉRER ET VALORISER LES DÉCHETS DE MANIÈRE OPTIMALE

## Orientation 3.2.1 :

# Maintenir la biodiversité, protéger et retrouver les continuités écologiques : un enjeu environnemental, paysager, économique et identitaire



Crédit photo : PNRA



### > RAPPEL DU DIAGNOSTIC

Le territoire du SCoT Sambre-Avesnois est caractérisé par une diversité de paysages et de milieux environnementaux écologiquement riches du fait de sa situation de transition biogéographique, géologique et climatique et des conséquences induites sur la présence unique d'habitats naturels, d'espèces végétales et animales à affinités continentales.

Ces milieux naturels regroupent :

- des massifs forestiers et des boisements nombreux et de tailles variables,
- des zones humides, des milieux aquatiques, des étangs, des tourbières,
- de vastes ensembles vallée-versants du fait de l'existence d'un réseau hydrographique dense,
- de différents types d'espaces bocagers liés historiquement à l'économie laitière,
- de pelouses calcicoles uniques dans le secteur.

Ainsi caractérisé par une mosaïque de milieux, le territoire du SCoT apparaît comme l'un des noyaux de biodiversité régionale, à la fois au niveau des espèces, mais également au niveau paysager et fonctionnel, et surtout le plus étendu de la région Nord-Pas de Calais. Quelques plantes observées dans la Région ne se trouvent qu'en Avesnois : anémone fausse-renoncule, oeillets des Chartreux, alchémille velue, raiponce noire, pâturin de Chaix, callitriche des marais, jonc des marécages, ibéride amer, limodore à feuilles avortées. Il en est de même pour certaines espèces animales : cincle plongeur, pie grièche écorcheur, chat forestier et martre.

Il se dégage une forte identité environnementale basée en partie par la présence de la forêt et des multiples boisements. Le bocage offre au territoire une palette d'écosystèmes variés grâce à la biodiversité qui s'y développe. Le réseau de vallées fluviales et les zones humides créent des milieux où faune et flore sont d'une exceptionnelle richesse. Ce territoire forme ainsi un cadre de vie unique pour les habitants.

Le territoire est actuellement composé à plus de 70 % d'espaces de protections et/ ou inventoriés. Chacun de ces classements correspond à des intérêts environnementaux spécifiques.

Le SCoT Sambre-Avesnois s'attachera à prendre en compte ces divers éléments, à préserver ces écosystèmes et à poursuivre les démarches de protection et de gestion des milieux naturels.

Le territoire de Sambre-Avesnois dispose d'un très grand nombre de sites naturels recensés ou protégés en raison de leur biodiversité. Nombreux (ZNIEFF de type 1, sites Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles du Département), ils sont en outre très diversifiés (bocage, forêts, milieux humides, milieux aquatiques, pelouses calcicoles). Ces réservoirs de biodiversité ou cœurs de nature méritent une attention particulière de par leur superficie, souvent importante et peu fragmentée.

On retrouve sur le territoire la plus forte densité de réservoirs de biodiversité de la région, y compris au niveau de la conurbation Hautmont/Maubeuge/Jeumont.

Le maintien de cette biodiversité ne peut exister que si sont préservés les corridors biologiques qui relient les milieux naturels d'intérêt majeur.

## > ENJEUX

### TRADUIRE LES OBJECTIFS DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'AVESNOIS ET PRENDRE EN COMPTE LES SECTEURS RECONNUS DE BIODIVERSITÉ REMARQUABLE

En compatibilité avec la Charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois et en accord avec la loi Engagement National pour l'Environnement, une des grandes ambitions du SCoT consistera à **préserver les secteurs reconnus de biodiversité remarquable** correspondant aux réservoirs de biodiversité notamment en

- assurant la protection des espaces naturels patrimoniaux d'intérêt majeur (Natura 2000, ENS, zones humides...),
- évitant l'artificialisation des cœurs de nature humides et aquatiques, forestiers et calcicoles issus de la Charte de Parc,
- portant une attention spécifique aux ZNIEFF de type 1,
- portant une attention spécifique au bocage, paysage remarquable et caractéristique de la Sambre-Avesnois.

Parallèlement à la préservation des secteurs reconnus de biodiversité remarquable, une ambition du SCoT est de **préserver** ou d'**assurer le maintien des corridors écologiques identifiés au SRCE-TVb et dans la Charte de Parc** (qu'ils soient à conforter ou à recréer) et de **limiter la fragmentation des milieux**.

Outre l'enjeu écologique, il s'agit de **reconnaître et de mettre en valeur un des atouts principaux du territoire**, ce qui en fait sa spécificité. En d'autres termes, la préservation optimale des secteurs reconnus de biodiversité remarquable et le renforcement des corridors écologiques se fera en accord avec les enjeux du développement local. Les objectifs de limitation de l'artificialisation des sols et de la consommation des espaces naturels et agricoles rejoignent cet objectif.



Crédit photo : PNRA

## PRÉSERVER LA QUALITÉ, LA QUANTITÉ ET LA DIVERSITÉ DES ESPACES NATURELS DE LA SAMBRE-AVESNOIS

La quantité, diversité et qualité des espaces dits "à haute valeur patrimoniale" devront être préservées et développées.

**Concernant la préservation des milieux bocagers**, il s'agira d'améliorer la qualité écologique de ce paysage typique de l'Avesnois, en renforçant son maillage, en priorité le long des vallées. Une attention sera particulièrement apportée autour du maillage bocager et prairial au sud du territoire et la création de continuités entre les espaces à haute valeur patrimoniale. L'objectif de la Charte de Parc est de limiter la baisse de l'évolution globale du linéaire bocager à 5 % à l'échelle du territoire. Les communes situées dans les cœurs de nature bocagers ont pour obligation de mettre en place la préservation concertée du bocage dans leur document d'urbanisme. Cette mesure de la Charte de Parc est étendue à l'ensemble des communes concernées par les ZNIEFF "Prairies et bocages".

**Le territoire Sambre-Avesnois est très riche en milieux forestiers.** Il s'agira de renforcer ces îlots forestiers, notamment au Sud et autour de la forêt de Mormal et de créer des continuités forestières entre la forêt de Mormal et la Haie d'Avesnes, le bois de la Lanière au nord de Maubeuge et le chapelet de boisements se prolongeant vers l'Est, au Sud de la Sambre. L'objectif à plus long terme est d'améliorer les continuités forestières entre la Thiérache, les forêts avesnoises et le massif préardennais. L'amélioration quantitative et qualitative de la surface des espaces boisés et forestiers permettra aussi de valoriser cette ressource. Avec un taux de boisement proche de 20 %, le territoire du SCoT Avesnois est en effet le plus forestier du département du Nord. Le massif de Mormal représente plus de 9 000 hectares. Ces forêts sont composées essentiellement de feuillus et le chêne domine largement avec plus de 15 000 hectares à l'échelle du SCoT, ce qui représente par ailleurs un enjeu économique de par son volume et sa qualité.

**Le territoire présente aussi une riche trame bleue.** Le SCoT Sambre-Avesnois encourage à la restauration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau et à la préservation des continuités écologiques le long de la chaîne des étangs intra-forestiers de la Fagne de Trélon et des autres corridors de milieux humides.

**Concernant les pelouses calcicoles**, les espaces identifiés par la Charte de Parc devront être préservés.

La trame écologique de la Sambre-Avesnois prendra en compte, comme le fixe notamment la Charte du Parc, **les continus avec les territoires voisins régionaux, nationaux et internationaux.** Le SCoT Sambre-Avesnois encourage la mise en œuvre d'une gestion des corridors écologiques avec les territoires limitrophes (par exemple, les continuités écologiques boisées avec la Picardie du Sud, avec la Belgique...).

L'enjeu de préservation voire de restauration de ces différents secteurs reconnus de biodiversité remarquable devra donc aussi s'accompagner de mesures plus précises sur la gestion ou la résorption de points de conflits.

Le territoire doit par ailleurs favoriser la plantation d'espèces végétales locales (arbustives et arborescentes, pour le bocage et les milieux forestiers), prendre en compte les espaces rares ou caractéristiques du territoire (jonquille, chat sauvage...) et prendre garde aux espèces exotiques envahissantes.



Crédit photo : PNRA

R  
E  
C  
O  
N  
C



R



Credit photo : PNRA

## PERSPECTIVES

### **De la préservation des espaces identitaires du territoire à la valorisation des paysages et du cadre de vie : vers une stratégie de marketing territorial ?**

Le maintien de la qualité des paysages est un objectif qui rejoint la volonté de protéger les espaces riches de biodiversité. La Sambre-Avesnois recèle des paysages de grande qualité, composés d'éléments divers, où s'imbriquent espaces agricoles et bâti.

Les cônes de vue lointaine ne sont pas rares, y compris au plus profond du bocage ; les constructions rurales, par leurs matériaux et leurs implantations qui épousent les dénivelés du terrain, s'intègrent dans un environnement paysager qualitatif.

D'une manière générale, que ce soit en zone rurale ou urbaine, le territoire présente une spécificité par l'abondance de constructions relevant de différents types de patrimoine bâti : religieux, militaire, rural, urbain. La reconnaissance et la mise en réseau des types de constructions sont une base de l'identité de l'ensemble territorial. Loin du folklore ou de la nostalgie, le patrimoine est un puissant vecteur de dynamisme et de renouveau.

Outre l'attention toute particulière qui doit être portée aux entrées de ville, le SCoT encouragera les documents d'urbanisme locaux et les programmes d'aménagement à examiner chaque projet sous l'angle d'une approche environnementale et architecturale. Les documents d'ordre réglementaire intégreront, localement, des protections du patrimoine bâti et naturel.

Une charte architecturale et paysagère pourra être réalisée afin de valoriser les identités territoriales (en lien avec une stratégie de marketing territorial et touristique), reposant sur la coopération entre territoires, la complémentarité des potentiels et des identités locales. Ce sont autant de signes de reconnaissance qui accompagnent le développement interne du territoire. Les 10 000 km de haies bocagères, les 53 000 hectares de prairies sont autant de supports à valoriser et préserver.



## GÉRER LES ZONES ET POINTS DE CONFLITS

**Le mitage par l'urbanisation devra être très fortement limité afin de conforter les différents maillages**, et principalement les maillages bocagers et prairiaux dans les zones déjà fragilisées. Les tissus urbains pourront être ouverts afin d'insérer des espaces de diversité écologique dans les continuités urbaines. Enfin, le franchissement d'ouvrages par des espèces à déplacement terrestre (RN2, Sambre canalisée...) devra être encouragé.

En tout état de cause, les objectifs fixés par le PADD (renforcer les formes compactes, contenir l'étalement urbain, favoriser le renouvellement et la requalification urbaine, reconquérir les friches...) permettront d'assurer le développement du territoire sans en étendre considérablement l'artificialisation.

## RECHERCHER UN BON ÉQUILIBRE ENTRE LES USAGES ET LES MILIEUX NATURELS

**La démarche de protection de la biodiversité peut concilier les différents usages en recherchant l'équilibre nécessaire.**

Le développement du tourisme "vert", s'il doit prendre appui sur les espaces de nature de grande qualité biologique, ne doit pas appauvrir la biodiversité. L'hébergement touristique, en particulier l'hébergement de plein air, devra être encadré. La création ou le maintien de cheminements doux se référera aux objectifs de protection des espèces...

Le maintien et la protection des cœurs de nature ne peuvent se passer de leur valorisation. Développer la filière bois, par exemple, participe à pérenniser, si ce développement est conçu de manière durable, les cœurs de nature forestiers ainsi que les corridors forestiers à protéger ou à recréer.

Ceci est d'autant plus vrai pour le cœur de nature bocager, qui est né d'un système de production agricole tendant, depuis quelques années, à s'estomper plus on remonte vers le Nord du territoire.

L'enjeu est aussi de parvenir à un équilibre entre la préservation du patrimoine naturel et le maintien d'une agriculture durable. Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois est à l'initiative du recensement et de la protection, réalisés en concertation, des linéaires de haies au travers des documents d'urbanisme. Cette initiative doit être élargie au reste du territoire. Elle doit aussi s'accompagner d'actions de valorisation (techniques, valorisation des productions, énergies renouvelables, tourisme vert, circuits courts...).

Le système bocager a favorisé un éparpillement des constructions nécessaires à l'exploitation agricole sur tout le territoire. La périurbanisation ne doit pas prendre appui sur ces anciennes implantations pour accentuer le mitage de l'espace naturel et agricole.



Crédit photo : PNRA



SOUS AXE 3.2. : VALORISER L'ENVIRONNEMENT  
ET PRENDRE SOIN DU CADRE DE VIE

## Orientation 3.2.2 : Préserver la ressource en eau



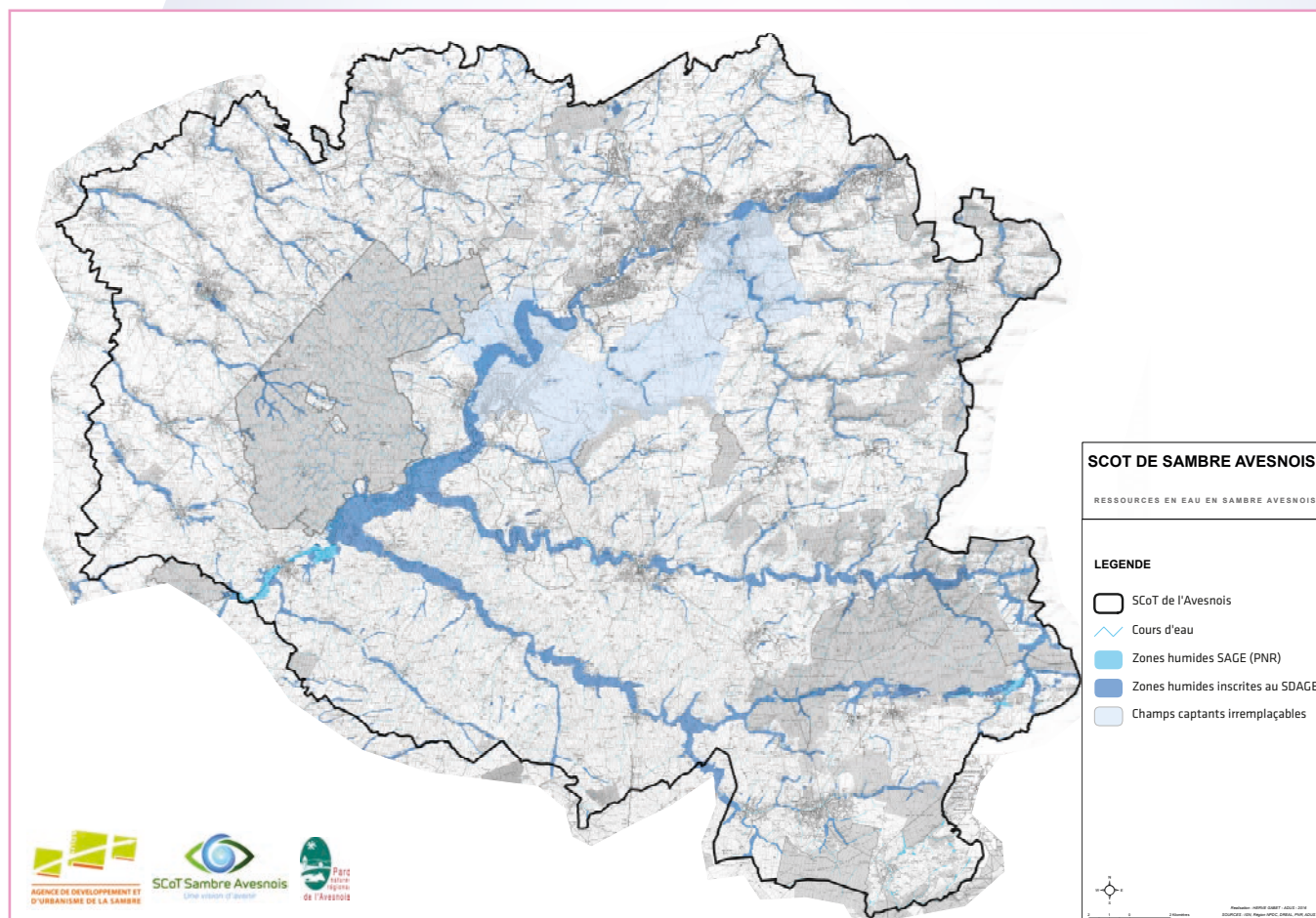
### > RAPPEL DU DIAGNOSTIC

La Sambre-Avesnois est richement dotée en cours d'eau et en eau souterraine. Elle dispose du chevelu hydrographique le plus dense du département. Véritable ressource écologique, sa qualité n'est toutefois pas en rapport avec la quantité. La majorité du linéaire des cours d'eau, de bonne qualité biologique, est considérée de qualité chimique moyenne à médiocre.

Les zones humides et aquatiques, très importantes le long de la Sambre, participent à la régulation des cours d'eau et favorisent la biodiversité.

La réserve en eau souterraine, abondante, suffisante pour le territoire, est capable d'alimenter des territoires voisins moins pourvus. Cette réserve est toutefois fragile dans son alimentation (périodes sèches, prélèvements de plus en plus importants, rabattement des nappes par les carrières...) et dans sa qualité (risques de pollutions accidentelles, pollution diffuse...).

### RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE





## > ENJEUX

Face à la nécessaire préservation de la quantité et de la qualité de la ressource en eau, importante sur le territoire mais vulnérable et très sensible aux pollutions agricoles ou à l'activité des carrières, il convient de :

- **préserver les zones humides** et prendre en compte les espaces à enjeux définis dans le SDAGE et les SAGE, plus particulièrement les espaces à enjeux prioritaires, en accord avec l'orientation 9 du SDAGE 2016-2021 Artois Picardie "Stopper la disparition, la dégradation des zones humides à l'échelle du bassin Artois-Picardie et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité". Cette orientation se décline en 5 dispositions dont 3 applicables directement aux documents de planification :
  - éviter l'implantation d'habitations légères de loisirs dans le lit majeur des cours d'eau,
  - prendre en compte les zones humides dans les documents d'urbanisme (carte des Zones à Dominante Humide et inventaires des SAGE),
  - préciser la consigne "Éviter, Réduire, Compenser" sur les dossiers zones humides au sens de la police de l'eau,
- **recenser et préserver les champs captants, et notamment les plus fragiles**, ainsi que les nappes subaffleurantes et protéger les captages d'eau potable (en écho avec la démarque ORQUE (Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau) qui incite notamment les agriculteurs exploitant des terres situées sur les zones de captages des eaux potables à mettre en œuvre une agriculture biologique). L'enjeu de préservation des eaux souterraines passe aussi par la lutte contre les pollutions issues des nitrates et des intrants. Les 7 captages prioritaires du SDAGE 2016-2021 Artois-Picardie sont principalement concernés (Bachant, Etroeungt, Ferrière-la-Grande, Limont-Fontaine, Vieux-Reng, Lez Fontaine / Sars-Poteries, Croix-Caluyau),
- garantir la **compatibilité de tout nouvel aménagement** avec le renouvellement et la préservation des eaux souterraines et superficielles et le maintien des zones humides,
- soutenir les actions menées pour **valoriser les eaux d'exhaure issues des carrières**, en particulier pour la production d'eau potable,
- **diminuer les pollutions d'origine industrielle, domestique, issues des voies de communication des espaces verts et des espaces agricoles,**
- **préserver les prairies,**
- restaurer la morphologie des cours d'eau naturels.

## PERSPECTIVES

### Faire de l'eau un élément fondateur du territoire Sambre-Avesnois ? La Sambre, levier de développement économique ?

La CAMVS inscrit dans son projet de territoire la poursuite du projet « Green and Blue futures » : utilisation de la rivière Sambre comme levier de développement économique et de création d'emplois, dans la continuité du premier projet Interreg.



# ZOOM

## Territorial...



Le support hydrographique de la CCSA, hier vecteur du développement économique, est aujourd'hui le support du développement touristique du territoire (étangs des Moines, Val Joly...).



Crédit photo : PNRA

- Réalisation de plans de gestion des bassins versants des affluents de la Sambre pour favoriser leur entretien, permettre la libre circulation de l'eau et des sédiments et la réappropriation de ces milieux aquatiques par la faune et la flore locales.
- Restauration des zones d'expansion de crues, par la requalification des friches industrielles situées le long des cours d'eau et en améliorant la fonctionnalité de ces zones humides.
- Poursuite de l'Opération de Reconquête de la Qualité de la ressource en Eau (ORQUE).
- Gestion des stations d'épuration de manière optimisée.
- Limitation des rejets en milieu naturel avec la réalisation des zonages pluviaux des unités techniques de Jeumont, Vieux Mesnil, Colleret et Obrechies, l'exploitation de l'auto surveillance des réseaux et la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans tout projet d'aménagement.
- Entretien des réseaux et amélioration du taux de conformité des installations des usagers.



AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE



## Orientation 3.2.3 :

# Prendre en compte et réduire les risques naturels et technologiques, les nuisances sonores et les pollutions



R  
E  
C

### > RAPPEL DU DIAGNOSTIC

Au fil du temps, l'habitat et les sources de risques, de nuisances et de pollution se sont entremêlés. Il est pourtant essentiel de veiller à la sécurité et au bien-être des habitants face aux pollutions, aux nuisances et aux risques.

L'urbanisation future devra donc prendre en compte, dans ses localisations, ces diverses contraintes.

### > ENJEUX

#### LES RISQUES NATURELS

Afin de préserver les biens et les personnes, l'objectif est de prendre en compte en amont des réflexions de chaque opération d'aménagement, les prescriptions des plans de prévention des risques en cours d'élaboration ou approuvés, mais également les connaissances, issues des documents tels que l'ARZI, les Zones d'Inondations Constatées, les études Géodéris sur l'aléa minier, les périmètres SDICS pour les cavités souterraines. Ceci permettra de déterminer les orientations d'aménagement futures ainsi que des règles de constructibilité.

Le SCoT Sambre-Avesnois s'attachera, en respect notamment des orientations du SDAGE Artois-Picardie, du SAGE de la Sambre, du futur SAGE de l'Escaut, du PGRI Artois Picardie et de la future Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondations, à préserver et restaurer les Zones d'Expansion des Crues y compris les petits cours d'eau et fossés ainsi que les zones humides en incitant les collectivités à instituer des servitudes d'utilité publique ou à acquérir ces zones. Il est aussi proposé de tenir compte de l'utilisation de ces zones pour éviter toute diffusion de pollution et prévoir des mesures adaptées. Par ailleurs, la fonctionnalité hydraulique de ces ZEC devra être restaurée en appliquant des modalités de gestion. Des aménagements à double fonction (inondation, qualité des milieux, paysage) pourront être réalisés.

Le SAGE de la Sambre prend aussi en compte d'autres éléments afin de lutter contre les inondations :

- **restaurer et préserver la continuité écologique des cours d'eau,**
- **préserver les entités naturelles de lutte jouant un rôle tampon dans l'écoulement des eaux (rétablir les fossés et les décotelements le long des voiries,** en priorité dans les zones sensibles à l'érosion) : elles peuvent faire l'objet d'orientations d'aménagement ou être classées en zonage spécifique. Ces fossés remplissent par ailleurs un rôle paysager et écologique qui peut être valorisé,



Crédit photo : PNRA

U  
É  
R  
I  
R

- **préserver les dispositifs végétaux ayant un intérêt dans la lutte contre l'érosion et notamment les haies bocagères** et identifier et classer les éléments naturels qui limitent le ruissellement et l'érosion (classement au titre des articles L.123-1-5-7-III.2 ou L.130-1 du code de l'urbanisme),
- **identifier et classer les éléments naturels qui limitent le ruissellement et l'érosion.**

Concernant les parties actuellement urbanisées et les zones d'activités, elles se voient afficher un double objectif : le contrôle de l'urbanisation tout en limitant au maximum les volumes soustraits au champ d'inondation. En zone d'aléa fort ou très fort, le risque est trop important pour permettre de nouvelles implantations, l'objectif est une réduction de la densité des biens soumis à un aléa fort. En zone d'aléa faible / moyen, l'urbanisation est admise sous réserve de la mise en sécurité des biens et personnes, mais la préservation des capacités de stockage reste un objectif important, nécessitant de limiter l'artificialisation des sols.

Le ruissellement en zone urbaine ou rurale devra aussi être limité afin de réduire les risques inondations. **L'imperméabilisation des sols devra être limitée** ; les aménagements devant donner la priorité à l'infiltration et aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales. Le maintien des éléments du paysage permettra aussi de maîtriser le ruissellement et l'érosion (prairies, haies, espaces boisés).

## LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET LES NUISANCES

Par ailleurs, il faudra être attentif aux trois sites SEVESO du territoire, afin de maîtriser l'urbanisation alentour :

- ARF à Saint-Rémy-du-Nord (seuil bas)
- AGC France (verrière) à Bousois (seuil bas)
- Tata Steel à Louvroil (seuil bas)

Une soixantaine d'ICPE industrielles se situent sur le territoire, principalement en Sambre industrielle ; elles correspondent plutôt à des sites contraints géographiquement (carrières).

**De nouvelles implantations d'entreprises classées seront possibles à condition d'être suffisamment éloignées des zones d'habitat, ou que leurs activités ne comportent pas de nuisances et permettent alors la proximité des populations.** Le principe de réciprocité sera mis en avant de manière à ne pas rapprocher les habitations des nuisances et pollutions produites par les entreprises concernées.

**Il est souhaitable que les sites pollués ou susceptibles de l'être fassent l'objet d'une évaluation, en particulier lorsqu'il s'agit de friches,** un des objectifs du SCoT étant la reconquête des anciens sites industriels pour permettre de réduire l'étalement urbain et de renforcer la ville compacte propice à la réduction des déplacements. L'impact sanitaire des friches doit pouvoir être pris en compte dans le cadre de leur gestion mais aussi de leur programmation future à travers l'adéquation des usages avec le site.

Les principales **nuisances sonores** liées aux déplacements et le risque lié aux transports de matières dangereuses se retrouvent le long des principales voies de communication. Il s'agira de limiter, si cela est possible, l'implantation d'équipements ou d'habitations à proximité de ces voies et, en tout cas, d'intégrer la limitation de ces nuisances dans les projets d'aménagement.

La volonté de favoriser les moyens de transport alternatifs à l'automobile ou aux camions (transport en commun, transport fret par voie ferrée, en particulier pour les matières dangereuses) permettra de limiter ces risques et nuisances.

La prise en compte dans les documents d'urbanisme des risques lié aux **mouvements de terrain** devra utilement être nourrie de la mémoire collective .

Enfin, la **vulnérabilité du territoire au changement climatique** mériterait d'être étudiée dans tous ses aspects : économiques, naturels, agricoles...



# Orientation 3.2.4 :

## Optimiser la consommation énergétique et développer localement les énergies renouvelables



### PERSPECTIVES

#### Troisième révolution industrielle

"Les défis à relever en matière d'efficacité énergétique sont considérés comme un préalable à la mise en place du processus de Troisième Révolution Industrielle (rev3) et s'imposent comme une exigence transversale conditionnant la mise en œuvre de chacun des 5 piliers qui la structurent : énergies renouvelables distribuées, bâtiments producteurs d'énergie, hydrogène et stockage de l'énergie, réseaux intelligents, innovation dans la mobilité. Selon Jérémie Rifkin, la Troisième Révolution Industrielle sera le fruit d'une synergie détonante entre les énergies renouvelables et les technologies internet. Après avoir été championne de la première révolution industrielle, la région Hauts-de-France a dû trouver les ressources nécessaires pour en surmonter les conséquences de la deuxième. Anticiper et gérer ces changements et ces défis, faire preuve d'esprit pionnier et imaginer des solutions innovantes ont ainsi forgé son ADN. C'est aujourd'hui nécessairement en région Hauts-de-France que la Troisième révolution industrielle est en marche" (rev3.fr). La Sambre-Avesnois se positionne dans cette dynamique.



#### > RAPPEL DU DIAGNOSTIC

Les énergies renouvelables sont peu représentées sur le territoire.

#### > ENJEUX

En s'appuyant sur le **Plan Climat Territorial**, le SCoT prend en compte la maîtrise de la consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables selon les actions suivantes, non limitatives. Il s'agit d'augmenter la mise en place de solutions énergétiques durables et la valorisation des ressources du territoire.

#### LA MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

- Réduction des déplacements en limitant l'étalement urbain.
- Développement des transports collectifs, du covoiturage, et du report modal vers les modes doux.
- Réhabilitation énergétique des constructions existantes et développement de l'éco-construction.
- Incitation aux économies d'énergie.
- Mise en place de réseaux de chaleur.

#### REDÉPLOYER LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES VERS DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Réétude, notamment au regard des secteurs retenus par le PNRA (pour les communes couvertes par la Charte), et des secteurs retenus par le Schéma Régional Éolien (pour les communes hors parc), de l'implantation d'éoliennes sur l'arrondissement.
- Valorisation et maintien du bocage grâce au développement de la filière bois énergie pouvant être efficacement utilisée par des réseaux de chaleur.
- Valorisation des déchets organiques (méthanisation) ou ménagers (récupération de chaleur issue des incinérateurs).
- Implantation de centrales photovoltaïques en priorité sur des friches non reconvertables en habitat ou en activités économiques...

# ZOOM

## Territorial....

La CAMVS souhaite encourager la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables.

- Élaboration du **Plan Climat Territorial** à l'échelle de la CAMVS.
- Lancement d'une étude de faisabilité pour la mise en œuvre du principe de **géothermie** sur le territoire, en fonction des projets à réaliser.
- Réalisation d'une **unité territoriale de méthanisation**, en partenariat avec le milieu agricole et le monde industriel de l'agroalimentaire. Ce projet s'inscrit également dans une démarche de gestion des déchets verts axée sur le développement durable.



La dernière laiterie de l'arrondissement, (Canelia Petit Fayt) est située sur la zone des Fayt. En faisant le pari de la "Troisième Révolution Industrielle", elle se positionne donc comme une entreprise majeure de la Sambre-Avesnois. Ces actions doivent être encouragées puis diffusées à l'ensemble de l'arrondissement.



La laiterie a un accès direct au réseau de canalisation de gaz, ouvert sur toute l'Europe. Elle représente une opportunité de développement de la méthanisation.

La méthanisation est un procédé biologique permettant de valoriser des matières organiques. Placées dans une cuve sans oxygène, ces matières sont chauffées et brassées. Le digesteur produit une énergie renouvelable (le biogaz) et un fertilisant (le digestat). La future centrale de méthanisation pourra être alimentée des matières fermentescibles issues de :

- l'agriculture : effluents d'élevages, résidus de cultures,
- l'industrie : déchets agro-alimentaires, abattoirs, graisses, marcs, déchets de GMS,
- les collectivités : biodéchets ménagers, déchets végétaux des espaces verts, restaurations collectives (écoles et hôpitaux).

L'accès direct au réseau de canalisation de gaz permet d'injecter directement le gaz dans ce réseau, évitant la perte d'énergie qu'engendre le processus le plus courant, à savoir la cogénération de chaleur et d'électricité.

L'agriculture est intéressée par l'usage du digestat, engrais naturel non polluant.

Concomitamment, une zone d'activités TRI sera réalisée, avec l'implantation d'activités :

- supports à l'activité de la laiterie (permettant de développer une économie circulaire),
- supports à l'agriculture herbagère,
- de services en direction tant des salariés des entreprises de la zone que de la population des communes proches de celle-ci.



Face aux obligations du Grenelle de l'Environnement, au vieillissement du parc d'éclairage public et à l'augmentation des dépenses en énergie, la Communauté de Communes du Pays de Mormal souhaite renforcer sa politique "Eclairage Public" avec une meilleure prise en compte des principes de développement durable.

Les travaux consistent à remplacer les matériels vétustes et/ou énergivores installés par des appareillages économes et performants : leds, ballasts électroniques, luminaires avec déflecteurs, variateurs de puissance.

Les objectifs du projet visent à :

- répondre aux engagements européens en termes d'efficacité énergétique
- réduire les consommations énergétiques des points lumineux par des travaux d'amélioration
- réduire les nuisances lumineuses afin de contribuer à la préservation de la biodiversité et à la qualité



## Orientation 3.2.5 : Réduire, gérer et valoriser les déchets de manière optimale



### > RAPPEL DU DIAGNOSTIC

L'ensemble des intercommunalités pratiquent le tri sélectif et dispose d'un réseau de déchèteries. Le SMIAA (Syndicat Mixte de l'Arrondissement d'Avesnes) gère le centre de valorisation énergétique à l'échelle de l'arrondissement.

## ZOOM Territorial....



La collecte des déchets ménagers est effectuée en régie de même que la gestion des deux déchèteries, optimisant le service rendu à la population avec des coûts maîtrisés. Depuis septembre 2015, la réalisation et l'utilisation d'un quai de transferts des ordures ménagères permettent de réduire considérablement les déplacements vers le centre d'incinération de Maubeuge.



### > ENJEUX

Deux objectifs complémentaires doivent se mettre en place,

- la diminution des quantités de déchets produits,
- la valorisation de 50 % des déchets produits.

Le premier objectif passe par une communication forte en direction des consommateurs, des industriels et des commerçants.

Le deuxième objectif est plus à la portée des collectivités, au travers d'actions permettant d'optimiser le nombre et le fonctionnement des équipements de tri en fonction des types de déchets, le but étant de valoriser ces déchets en tant que ressources, supports au développement de filières de valorisations locales (méthanisation, réparation de biens...).





# ZOOM

## Territorial...

La CAMVS souhaite promouvoir un cadre de vie de qualité avec une politique ambitieuse et volontariste de réduction des déchets :

- construction d'un schéma territorial du réemploi,
- développement du réflexe du compostage,
- réduction de la toxicité des déchets et mise en place de conseils sur les achats écoresponsables,
- renforcement du réseau des bornes textiles
- amélioration du taux d'équipement en "Stop pub",
- amélioration de la sensibilisation engagée auprès du grand public sur le gaspillage alimentaire par, notamment, l'apprentissage des règles d'une bonne nutrition,
- amélioration et ajustement des services rendus à l'utilisateur.



La CCPM inscrit dans son projet de territoire la promotion et la mise en œuvre d'une gestion des déchets toujours plus innovante, plus écologique, plus économique :

- collecte et traitement des déchets ménagers : assurer un service uniforme sur tout le territoire (standardisation des bacs et des systèmes de ramassage ; sensibilisation au tri, tarification équitable et incitative),
- déchèteries : améliorer la gestion, harmoniser et moderniser les 4 déchèteries de la CCPM :
  - mise aux normes, travaux de modernisation ou de reconstruction,
  - harmonisation des horaires et du fonctionnement (accès par carte électronique),
  - définition des modalités d'accueil et de tarification des professionnels.









**SCoT Sambre Avesnois**

*Une vision d'avenir*

Syndicat Mixte du SCoT Sambre-Avesnois

Mairie d'Avesnes-sur-Helpe • 13, place du Général Leclerc • BP 208 - 59363 Avesnes-sur-Helpe cedex  
Tél. 03 27 56 57 58 • Fax : 03 27 56 57 55 • e-mail : [scot.sambre.avesnois@orange.fr](mailto:scot.sambre.avesnois@orange.fr) • [www.scot-sambre-avesnois.com](http://www.scot-sambre-avesnois.com)